

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion porte sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 comparativement à l'exercice 2007. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés vérifiés et les notes les accompagnant au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'avec le rapport de gestion du quatrième trimestre de 2008. Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les PCGR du Canada). Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens.

Dans le présent document, à moins d'indication contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes « nous », « notre », « nos » et « Placements Bell Aliant, s.e.c. » font référence à Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite et à ses filiales.

Les rapports trimestriels, les rapports annuels et les compléments d'information ainsi que les notices annuelles et les circulaires d'information se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds de revenu Bell Aliant ou le Fonds) à l'adresse www.bell.aliant.ca. Ces documents et d'autres documents d'information continue se trouvent également à l'adresse www.sedar.com.

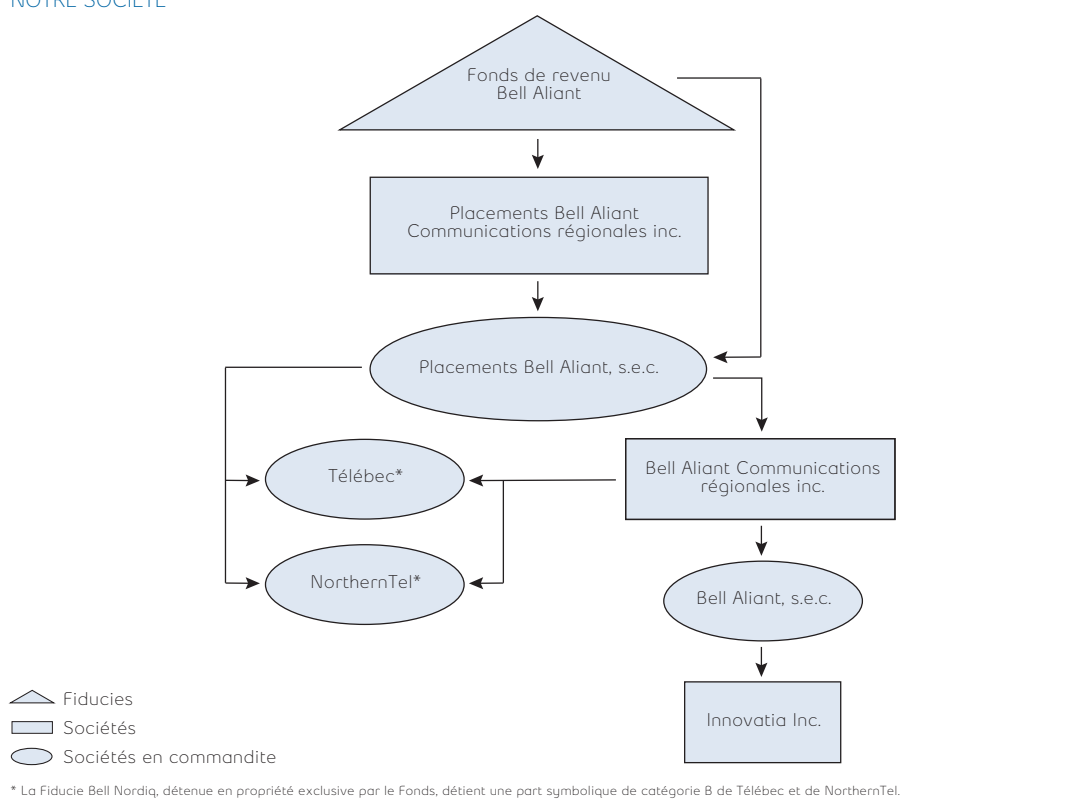
Informations prospectives

Le présent rapport de gestion est daté du 10 mars 2009 et porte sur les données à cette date, sauf indication contraire. Il contient de l'information prospective qui a trait à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation futurs. Ces informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes et nos prévisions pour l'exercice 2009 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces informations sont fondées sur nos prévisions et nos estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels nous exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et les hypothèses relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 10 mars 2009. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées par des termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « compter », « chercher », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables. Ces informations comportent des risques et des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles ainsi que des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des prévisions actuelles comprennent, sans pour autant s'y limiter : notre capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans; la conjoncture économique générale; l'intensification de la concurrence; l'évolution de la réglementation; la dépendance envers les systèmes; la dépendance envers les principaux fournisseurs; l'évolution de la technologie; les charges d'exploitation et les dépenses en immobilisations requises; les relations avec BCE Inc. (BCE) et Bell Canada; la capitalisation des régimes de retraite; le risque d'illiquidité et le risque de financement; les clauses restrictives relatives à la dette et autres; les droits de gouvernance de BCE; la dépendance à l'égard du personnel clé et les relations de travail; le succès des acquisitions et des cessions; les éventualités de nature juridique et les modifications apportées aux lois. Certains de ces facteurs de risque sont presque totalement indépendants de notre volonté. En outre, nous avons formulé un certain nombre d'hypothèses relativement aux informations prospectives dans ce rapport de gestion, notamment en ce qui a trait à l'économie canadienne, aux marchés, aux résultats d'exploitation et financiers et aux opérations. Veuillez vous reporter à la rubrique « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails sur ces hypothèses et facteurs de risques, entre autres. Si l'un de ces facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. À moins d'indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte

de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que les informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournies sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits que nous avons prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. À moins que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ou à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à quelque information prospective que ce soit.

Veillez également consulter la rubrique intitulée « Renseignements prospectifs » de notre communiqué de presse du 2 février 2009 présentant les résultats de 2008 et les prévisions financières pour 2009 pour le Fonds et pour Placements Bell Aliant, s.e.c., qui se trouve aux adresses www.bell.aliant.ca et www.sedar.com et qui est intégré par renvoi aux présentes.

NOTRE SOCIÉTÉ



Nous sommes l'un des plus grands fournisseurs nord-américains de services de télécommunications régionaux, et nous faisons affaire avec les clients depuis plus d'un siècle. Nous offrons à notre clientèle du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec une gamme complète de services de transmission de la voix et de données de même que des services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), des services de gestion des infrastructures, des solutions matérielles et des solutions technologiques avancées. Les services de communications que nous offrons incluent les services téléphoniques locaux, les services interurbains, les services d'accès aux données et à Internet, les services sans fil, les services de télévision ainsi que d'autres produits et services. Les services de TI comprennent l'intégration de systèmes, le développement d'applications, l'installation et la gestion de réseaux locaux et généraux, les activités de centres informatiques, le matériel informatique, les progiciels et la planification des TI. Nous offrons en outre des services complémentaires liés à la gestion du savoir, notamment des services d'apprentissage en ligne, de la documentation technique et des services et des solutions de vente par téléwebpage.

Nos principales activités sont exercées par Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), par Télébec, société en commandite (Télébec) et par NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Nous consolidons ces sociétés en commandite ainsi que d'autres sociétés en commandite et sociétés filiales dans nos états financiers. Nous exerçons nos activités au sein d'un seul secteur isolable, ce qui traduit la façon dont nous sommes organisés et gérés aux fins de la planification et de l'évaluation du rendement ainsi que de la prise de décisions en matière de répartition des ressources. L'organigramme présenté ci-contre illustre, au 31 décembre 2008, la position du Fonds de revenu Bell Aliant, de Placements Bell Aliant, s.e.c. et d'autres entités importantes au sein du groupe du Fonds.

CONTEXTE DANS LEQUEL NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

État de la concurrence

Nous nous mesurons à divers concurrents dans les régions que nous servons. Les entreprises de câblodistribution continuent de représenter la source de concurrence la plus vive à laquelle nous faisons face. Tout au long de l'exercice 2008, les sociétés de câblodistribution concurrentes ont continué d'élargir leur zone de services locaux sur nos territoires de desserte. Ces sociétés offraient des services téléphoniques, tant locaux qu'interurbains, à environ 57 % des foyers de nos territoires à la fin de 2008, soit 9 points de pourcentage de plus qu'au 31 décembre 2007. Nous prévoyons une croissance soutenue de la zone de couverture des concurrents et, à mesure que la concurrence s'intensifie, nous demeurons axés sur la mise en œuvre fructueuse de nos priorités stratégiques.

Le démarcation qui a toujours existé entre les services de télécommunications et les services Internet s'estompe aussi claire qu'elle l'était en raison de l'éclosion toujours plus rapide des nouvelles technologies et des nouveaux produits et services. Le remplacement des technologies et les services voix sur IP (VoIP), notamment, ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et de gagner des parts de marché moyennant des dépenses en immobilisations beaucoup plus restreintes que celles que nous avons dû engager dans le passé. Par contre, ces nouvelles technologies représentent pour nous une occasion d'offrir de nouveaux services à notre clientèle et de diminuer nos frais futurs d'expansion et d'entretien du réseau.

Nos services interurbains continuent de subir d'intenses pressions de la part de la concurrence, étant donné la présence grandissante de la téléphonie par câble et la concurrence que continuent de nous livrer les fournisseurs non traditionnels, comme les fournisseurs de cartes prépayées ou les fournisseurs de services de contournement et de voix sur IP, de même que les concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de services intercirconscriptions.

Sur le plan des services Internet et des services de transmission de données, nous continuons de nous mesurer à des concurrents locaux et nationaux. Afin de répondre aux besoins de nos clients dans ces domaines, nous avons investi de vastes sommes pour augmenter la capacité de notre réseau et nous perfectionnons constamment notre gamme de produits pour faire en sorte que nos services à large bande et à valeur ajoutée restent concurrentiels sur nos marchés.

L'intensité de la concurrence sur nos marchés exerce des pressions constantes sur nos gammes de services et nos prix, qui doivent rester concurrentiels. Ces pressions pourraient réduire nos revenus et notre rentabilité ou entraver notre capacité à attirer de nouveaux clients et à fidéliser la clientèle existante. Nous nous efforçons sans relâche de trouver l'équilibre dans nos fourchettes de prix en tenant compte des prix pratiqués par nos concurrents et de la valeur liée à la qualité supérieure de nos produits et services.

Pour lutter contre la pression exercée par les concurrents, nous continuons d'améliorer nos produits et nos services, de promouvoir notre Forfait économique^{MC} et nos offres groupées et de collaborer avec les clients de façon à fournir des solutions novatrices et complètes et à maintenir le service à la clientèle hors pair et les gammes de produits novateurs auxquels nos clients s'attendent. Nous continuons d'investir dans nos collectivités et de soutenir les activités qui sont importantes pour nos clients et nos employés. Veuillez vous reporter aux réalisations présentées à la rubrique « Stratégie » pour obtenir plus de détails.

Contexte réglementaire

Les décisions rendues par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) ainsi que par le gouvernement fédéral influent sur nos activités en vertu de la **Loi sur les télécommunications** et de la **Loi sur la radiodiffusion**. Au cours des deux dernières années, le CRTC a suivi les instructions en

matière de politique du Cabinet fédéral de 2006 qui consistent à s'en remettre autant que possible aux forces du marché au moment de prendre des décisions et d'imposer une réglementation qui interfère le moins possible avec ces forces. Cette façon de faire s'est traduite par d'importantes réformes apportées au cadre réglementaire. En notre qualité de partie intéressée, nous participons fréquemment aux processus de consultation publique qui mènent à ces décisions en soumettant des exposés, des opinions et des commentaires au CRTC. Nous collaborons également avec d'autres représentants du secteur et parties intéressées pour réclamer la réforme de la réglementation que nous estimons nécessaire et justifiée, tout en nous prononçant contre les parties qui souhaitent voir s'alourdir le fardeau réglementaire imposé à notre secteur d'activité.

Pour une analyse de ces réformes et autres, veuillez vous reporter à la rubrique « Modifications réglementaires ».

Planification en vue des futures modifications apportées aux règles fiscales

Par suite des modifications annoncées le 31 octobre 2006 par le gouvernement fédéral à l'égard de la **Loi de l'impôt** touchant les fiducies de revenu cotées ou négociées en Bourse comme le Fonds, à compter du 1^{er} janvier 2011, le Fonds sera imposé comme s'il était une société au taux d'imposition fédéral-provincial harmonisé qui, selon nous, s'établira entre 25,0 % et 30,0 % de notre revenu imposable. Bien qu'il soit encore tôt pour déterminer avec précision les répercussions qu'auront ces changements sur nos flux de trésorerie après l'exercice 2010, nous prévoyons que notre abri fiscal devrait être suffisant pour reporter l'engagement d'un passif d'impôts jusqu'en 2012. Nous continuons d'étudier les stratégies et les options qui pourraient atténuer l'incidence que le paiement d'impôts sur les bénéficiaires aura sur les distributions que nous verserons aux porteurs de parts et que nous serons ultimement en mesure de verser aux porteurs de parts du Fonds. Ces options comprennent entre autres : la planification en vue de préserver ou d'augmenter nos reports de pertes fiscales en avant ainsi que les autres déductions fiscales ou crédits d'impôt discrétionnaires pour utilisation après 2010 de façon à réduire le revenu imposable ou les impôts sur les bénéficiaires qu'il faudrait autrement payer; la consolidation de notre situation financière de façon à favoriser une souplesse accrue de notre future politique de distribution et de celle du Fonds; l'investissement dans des mesures favorisant la productivité de façon à réduire nos charges globales et à fournir un apport positif à la croissance de nos flux de trésorerie futurs et l'utilisation des liquidités excédentaires au cours des périodes antérieures à 2011 pour racheter des parts du Fonds de façon à réduire les exigences futures en matière de distribution en espèces. Il n'est pas certain que ces mesures, si elles sont entreprises, nous permettraient d'éviter une diminution de nos distributions en espèces par part et des distributions que le Fonds versera ultimement.

En 2008, le ministère des Finances (le Ministère) a annoncé des propositions de modifications de la **Loi de l'impôt sur le revenu** (Canada) (la **Loi de l'impôt**) pour faciliter la conversion en société des fiducies de revenu existantes, comme le Fonds, selon un mécanisme à imposition différée (les règles de conversion). Le 6 février 2009, le Ministère a présenté le projet de loi C-10 qui contenait les règles de conversion modifiées. Ces règles de conversion, si elles étaient mises en œuvre, resteraient en vigueur jusqu'en janvier 2013.

Les règles de conversion autoriseraient deux méthodes de conversion de base efficaces sur le plan fiscal. De façon générale, les fiducies de revenu pourraient se convertir en société i) soit en faisant en sorte que leurs porteurs de parts échangent directement leurs parts de fiducie de revenu en actions d'une société canadienne (méthode de l'échange), ii) soit en rachetant les parts de fiducie de revenu en circulation au moyen de la distribution aux porteurs de parts d'actions d'une société canadienne connexe détenant directement ou indirectement l'entreprise (méthode de la distribution). Les règles de conversion permettraient une rationalisation plus approfondie de la structure organisationnelle en autorisant la dissolution de la fiducie de revenu et de certaines fiducies filiales avec report d'impôts. Selon ces deux méthodes, la conversion pourrait s'effectuer avec report d'impôts tant pour les fiducies que pour leurs porteurs de parts sans qu'un choix fiscal ne soit requis. En vertu des nouvelles règles de conversion dans leur version modifiée, un porteur de parts peut choisir de ne pas se prévaloir du report d'impôts en déposant un choix conjoint avec la société canadienne en vertu de la **Loi de l'impôt**, sous réserve de certaines restrictions et conditions.

Pour le moment, nous ne prévoyons pas proposer à nos porteurs de parts une opération de conversion qui prendrait effet avant le 1^{er} janvier 2011. Toutefois, les règles de conversion sont complexes et techniques, et le Ministère a proposé un certain nombre de choix pour la réalisation de la conversion. Les règles de conversion pourraient être à nouveau modifiées avant d'entrer en vigueur dans le cadre de la loi. Par

conséquent, le Fonds étudiera attentivement sa situation particulière avant de déterminer s'il proposera ou non une opération de conversion à ses porteurs de parts et, le cas échéant, étudiera attentivement la meilleure façon de structurer la conversion pour créer une société.

Principaux changements de direction

Les changements suivants sont intervenus au sein de la haute direction en 2008 :

- M. Frank Fagan a pris sa retraite en tant que chef de l'exploitation;
- M. Stephen Wetmore a quitté son poste de président et chef de la direction;
- Mme Karen Sheriff a été nommée présidente et chef de la direction.

Le 12 janvier 2009, nous avons rendu publique une nouvelle structure organisationnelle. La nouvelle structure de la société sera basée davantage sur les fonctions que sur les emplacements géographiques et, par conséquent, le nombre de postes de hauts dirigeants relevant directement du chef de la direction a été ramené de onze à sept. Le lecteur pourra trouver plus de détails sur cette restructuration sous la rubrique « Stratégie ».

Changements au conseil d'administration

Le 11 juillet 2008, MM. George Cope, Siim Vanaselja et David Wells ont remplacé MM. Michael Sabia, Lawson Hunter et Patrick Pichette à titre de membres des conseils d'administration de notre commandité et de nos principales filiales en exploitation. M. Cope a été nommé président de ces conseils.

Le 3 novembre 2008, M. Stephen Wetmore a quitté les conseils d'administration de notre commandité et de nos principales filiales en exploitation et M. Andrew Smith a été nommé à ces conseils.

REVUE DE L'EXERCICE

Sommaire des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2008	2007 ²⁾	Variation en %
Produits d'exploitation	3 282,0	3 253,3	0,9
BAIIA ¹⁾	1 450,9	1 438,4	0,9
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	595,8	504,0	18,2
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	331,9	310,4	6,9
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	(9,7)	264,3	n.s.
Bénéfice net	322,2	574,7	(43,9)

n.s. non significatif

1) Le BAIIA et le bénéfice d'exploitation sont des mesures financières non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

2) Le bénéfice net lié aux activités abandonnées a été diminué du montant d'un ajustement hors trésorerie de 9,6 M\$ visant à corriger une erreur de la valeur comptable de la participation constatée au moment de la vente d'Aliant Directory Services.

En 2008, les produits d'exploitation et le BAIIA ont augmenté respectivement de 28,7 M\$ et de 12,5 M\$, soit 0,9 % dans les deux cas, par rapport à ceux de l'exercice 2007. Le recul des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des autres produits a été largement compensé par la croissance des produits tirés des services de données et Internet, des services et des solutions matérielles de TI et des services sans fil. Même si la composition de nos produits d'exploitation a changé en 2008, nous avons réussi à maintenir nos marges du BAIIA et à réaliser des économies supplémentaires grâce à nos mesures favorisant la productivité.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2008 a augmenté de 91,8 M\$, ou 18,2 %, par rapport à celui de 2007. La hausse du bénéfice d'exploitation est attribuable à la croissance du BAIIA ainsi qu'à une diminution de 53,3 M\$ de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux constatée en 2008 et à une diminution de 59,3 M\$ de la charge d'amortissement. La diminution de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux s'explique essentiellement par la contrepassation d'une provision pour moins-value de 21,4 M\$ au titre des prestations de retraite constituée en 2007, tandis que la diminution de la charge d'amortissement découle principalement d'un ajustement non récurrent lié aux résultats de 2006, mais comptabilisé en 2007 par suite de la conclusion de la répartition du coût d'acquisition en 2006 des activités sur fil de Bell Canada au Québec et en Ontario et du Groupe Bell Nordiq inc. Ces opérations ont été en partie contrebalancées par une augmentation de 33,3 M\$ des frais de restructuration et autres frais qui reflète la poursuite des mesures favorisant la productivité mises en œuvre pour assurer l'efficacité opérationnelle.

Le bénéfice net de 2008 a diminué de 252,5 M\$, comparativement à celui de 2007. Cette baisse correspond à une hausse de 21,5 M\$ du bénéfice net lié aux activités poursuivies et à une baisse de 274,0 M\$ du bénéfice net lié aux activités abandonnées. La hausse de 91,8 M\$ du bénéfice d'exploitation lié aux activités poursuivies a été annulée par un recul de 102,1 M\$ de l'économie d'impôts; l'économie d'impôts enregistrée en 2007 se rapportait principalement à l'incidence de modifications de taux d'imposition promulguées au cours de cet exercice. Toutefois, le recul de l'économie d'impôts a été en partie compensé par l'augmentation des autres produits, la diminution des intérêts débiteurs et une baisse de 27,8 M\$ du résultat attribuable à la part des porteurs sans contrôle de 2008, cette dernière découlant de la progression du bénéfice d'exploitation de l'exercice, contrebalancée par l'élimination de la part des porteurs sans contrôle liée à la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel qui nous a été cédée par le Fonds en date du 1^{er} janvier 2008.

Le repli du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées s'explique surtout par l'inclusion, en 2007, des résultats d'exploitation d'Aliant Directory Services (ADS) avant la vente de ses actifs et activités, en avril 2007 – vente qui avait donné lieu à la constatation d'un gain de 248,6 M\$. Le gain avant impôts à la vente d'ADS a été réduit de 9,6 M\$ au quatrième trimestre de 2008 afin de corriger une erreur de calcul du solde de ce placement. En outre, une réduction de 11,2 M\$ de la valeur de l'écart d'acquisition relatif à Atlantic Mobility Products (AMP) a été comptabilisée au premier trimestre de 2008.

Liquidités distribuables

Étant donné que nos activités soutiennent en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, les liquidités distribuables combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds.

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007. Le tableau présente également des renseignements supplémentaires sur les liens entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, le bénéfice net et les distributions en espèces déclarées.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2008	2007	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 255,5	1 202,7	4,4
Ajouter (déduire) :			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds et aux activités abandonnées	5,6	20,0	(72,0)
Dépenses en immobilisations	(528,8)	(541,6)	(2,4)
Liquidités distribuables normalisées ¹⁾	732,3	681,1	7,5
Ajouter (déduire) :			
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts	(24,2)	20,2	n.s.
Autres ajustements	7,5	0,1	n.s.
Liquidités distribuables ¹⁾	715,6	701,4	2,0
Bénéfice net	322,2	574,7	(43,9)
Distributions en espèces déclarées ²⁾	657,9	651,1	1,0
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités ³⁾			
d'exploitation sur les distributions en espèces déclarées	603,2	571,6	5,5
Insuffisance du bénéfice net par rapport aux distributions en espèces déclarées	(335,7)	(76,4)	339,4

n.s. non significatif

1) Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont des mesures non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour une définition et pour un rapprochement complet des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables.

2) Les distributions en espèces déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui peuvent être échangées contre des parts du Fonds.

3) Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les flux de trésorerie générés par le Fonds et les activités abandonnées.

Les liquidités distribuables normalisées de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 se sont chiffrées à 732,3 M\$, soit une hausse de 51,2 M\$, ou 7,5 %, comparativement à 2007. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du bénéfice net lié aux activités poursuivies ainsi qu'à l'accroissement de 92,5 M\$ des flux de trésorerie liés aux variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) et au fait que les dépenses en immobilisations ont été inférieures de 12,8 M\$ en 2008; ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse de 14,4 M\$ de la capitalisation des régimes de retraite et par la diminution de 17,8 M\$ des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

L'augmentation des liquidités distribuables normalisées est en grande partie attribuable à la variation du fonds de roulement. Les besoins en fonds de roulement fluctuent au cours de l'exercice et ces variations peuvent être considérables d'un trimestre à l'autre. Les fluctuations sont en partie l'effet des règlements en espèces mensuels importants qui interviennent avec Bell Canada ainsi que du caractère saisonnier de nos débiteurs, de nos paiements anticipés et de nos créditeurs et charges à payer.

Bien que les besoins en fonds de roulement fluctuent au cours de l'exercice, ils doivent refléter notre croissance normale sur un exercice complet. Nous n'incluons donc pas les flux de trésorerie qui y sont liés dans le calcul de nos liquidités distribuables. Ces besoins sont plutôt financés tout au long de l'exercice au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts à court terme. Cependant, ces besoins en fonds de roulement sont pris en compte dans la définition des liquidités distribuables normalisées selon l'ICCA.

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et de nos liquidités distribuables tient compte des dépenses en immobilisations. Au cours du troisième trimestre de 2008, nous avons révisé nos cibles d'intensité du capital afin qu'elles tiennent compte des dépenses en immobilisations qui allaient être effectuées au cours du quatrième trimestre relativement à une nouvelle entente à long terme conclue avec Bell Canada visant la prestation de services de réseau à cette dernière. Les dépenses en immobilisations se sont établies à 16,1 % des produits d'exploitation en 2008, soit un chiffre conforme à nos cibles annuelles révisées qui visent une fourchette de 15,5 % à 16,5 %, ce qui représente une légère diminution par rapport au pourcentage de 16,6 % inscrit à l'exercice précédent. Les dépenses en immobilisations ont en effet été moins élevées en 2008 qu'elles ne l'avaient été au cours de l'exercice précédent, en raison de l'injection de capitaux accélérée consacrée à la technologie de la fibre optique jusqu'aux répartiteurs en 2007. Cette technologie a représenté encore une partie des dépenses en immobilisations en 2008, quoique à un rythme plus lent.

Nous sommes déterminés à maintenir et à améliorer les actifs liés à nos réseaux de façon à soutenir la demande croissante de services de protocole Internet (IP) à large bande. Nos anciennes activités de téléphonie et autres activités connexes continuent à constituer notre assise et, malgré les récents progrès et améliorations technologiques en matière de durée et de capacité productive de nos actifs de télécommunications, nos investissements de maintien sont demeurés relativement stables au fil du temps. Une tranche d'environ 25,0 % à 30,0 % de nos dépenses en immobilisations a trait à l'entretien de nos infrastructures de base, aux remplacements de routine et aux engagements découlant d'exigences légales ou réglementaires. Le reste de nos dépenses en immobilisations nous permet de répondre à la demande grandissante de nos clients à l'égard de nos nouveaux produits et services et d'évoluer, à un rythme modéré, vers la nouvelle génération de capacités de réseau IP de façon à permettre la prestation de nouveaux services, lesquels sont nécessaires pour soutenir le caractère durable et la croissance modérée de nos produits d'exploitation.

La hausse de 14,2 M\$, ou 2,0 %, de nos liquidités distribuables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 par rapport à l'exercice 2007 est attribuable principalement à un accroissement du BAIIA en 2008 et à la baisse des dépenses en immobilisations, et a été en partie contrebalancée par une réduction des liquidités distribuables provenant des activités abandonnées par rapport à 2007. L'écart entre les deux exercices est également dû en partie à la réduction du montant déduit des liquidités distribuables au titre des impôts sur le capital normalisés. En effet, les gouvernements de toutes les provinces canadiennes où nous exerçons des activités ont annoncé leur intention d'éliminer progressivement l'impôt sur le capital des sociétés d'ici 2012. Nous avons donc cessé de déduire ces impôts sur le capital normalisés au troisième trimestre de 2007, et les résultats de 2008 reflètent l'effet de cette décision sur l'exercice complet.

Nous sommes d'avis que nos activités courantes, déduction faite des dépenses en immobilisations habituelles, généreront des liquidités distribuables suffisantes pour verser des distributions en espèces stables au Fonds et à ses porteurs de parts jusqu'en 2011, année au cours de laquelle nous prévoyons que notre bénéficiaire sera assujéti à l'impôt des sociétés. Notre objectif consiste à viser un ratio de distribution à long terme correspondant à environ 90 % des liquidités distribuables combinées du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c. Cependant, le ratio de distribution pourrait dévier de cette cible pour un exercice donné. La tranche résiduelle de 10 % des liquidités distribuables devrait servir à financer des obligations telles que le Fonds de roulement, les déficits des régimes de retraite, les frais de restructuration et autres frais, les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie et les remboursements sur la dette à long terme. Au cours de n'importe quelle période donnée, le montant réel des flux de trésorerie pourrait différer du montant que nous avons désigné

comme les liquidités distribuables. Ces fluctuations des flux de trésorerie pourront aussi être financées au moyen de cette réserve de liquidités de 10 % ou par des emprunts temporaires. Nous n'avons pas l'intention d'effectuer des emprunts pour financer les distributions régulières.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le ratio de distribution s'est chiffré à 91,9 % des liquidités distribuables, comparativement à 92,8 % pour la période correspondante de 2007. Le taux de distribution annuel à l'intention des porteurs de parts du Fonds se chiffre à l'heure actuelle à 2,90 \$ la part. Les fiduciaires du Fonds ont pris la décision de ne pas augmenter le taux de distribution par part en 2009 afin de préserver les liquidités et la souplesse financière étant donné la conjoncture de marché actuelle. Compte tenu de la hausse prévue des liquidités distribuables en 2009, cette décision devrait se traduire par un ratio de distribution de moins de 90 % en 2009, ce qui ne constitue pas nécessairement un indicateur d'une rupture avec le ratio de distribution à long terme cible d'environ 90 %. Cependant, cette cible ainsi que la déclaration des futures distributions sont assujetties à de nombreux facteurs et au pouvoir discrétionnaire des fiduciaires du Fonds.

Notre stratégie de distribution et nos plans de financement sont en harmonie avec notre objectif qui consiste à maintenir l'endettement à un niveau correspondant approximativement au double du BAIIA. Nous sommes d'avis que ce ratio est approprié, étant donné la stabilité prévue des liquidités distribuables et notre volonté de maintenir des cotes de crédit de première qualité. L'utilisation d'une partie de nos réserves de liquidités et, si nécessaire, le recours à l'emprunt pour financer les fluctuations du fonds de roulement, le déficit des régimes de retraite et les impôts ayant un effet sur la trésorerie en excédent des niveaux normalisés, cadre avec les objectifs généraux.

STRATÉGIE

Points saillants des réalisations stratégiques de 2008

Conscients de la nécessité de tenir compte des pressions croissantes exercées par la concurrence sur nos activités, nous avons porté notre attention en 2008 sur ces priorités stratégiques : offrir une expérience client supérieure et améliorer notre efficacité opérationnelle.

Offrir une expérience client supérieure constitue un des piliers de notre stratégie depuis notre constitution. Pour y arriver, il faut offrir un service à la clientèle exceptionnel, procurer une valeur grâce à des produits et à des services de pointe et être reconnu par nos clients pour notre engagement dans la collectivité. L'appui de nos employés et notre engagement envers l'amélioration des processus internes nous ont permis de respecter cette priorité stratégique en 2008.

Quant à l'efficacité opérationnelle, elle est aussi au cœur de nos préoccupations à titre d'entreprise. Nos mesures favorisant la productivité nous ont permis de réaliser les économies de coûts d'exploitation nécessaires pour augmenter les liquidités distribuables et procurer de la valeur aux porteurs de parts du Fonds.

Le tableau ci-dessous présente nos priorités stratégiques pour 2008 et les résultats atteints.

Priorité	Réalisations
Service à la clientèle	<p>Nous avons mis l'accent sur nos initiatives en matière de système et de réseau pour favoriser les améliorations du service à la clientèle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons amélioré nos outils de travail électroniques à l'intention des représentants du service à la clientèle; ces outils sont désormais dotés de fonctions plus poussées de prise de rendez-vous et offrent une nouvelle fonction permettant le traitement plus rapide et plus facile des demandes de déménagement. Grâce aux améliorations apportées, nos agents peuvent maintenant consulter le dossier complet des clients, ce qui leur permet de mieux répondre aux besoins de ces derniers. Nous avons apporté des améliorations aux processus internes qui nous ont permis de réduire de manière notable le temps d'attente lié aux demandes de réparation des clients des services Internet haute vitesse dans le Canada atlantique. Au deuxième trimestre de 2008, l'organisation Contact Centre World nous a accordé le titre de meilleure entreprise en Amérique du Nord pour les ventes et le service de départ. Quatre de nos employés se sont classés parmi les premiers de l'industrie internationale des centres d'appels.

Priorité	Réalizations
Procurer une valeur grâce à des produits et des services de pointe	<p>Nous avons élaboré et lancé de nouveaux forfaits novateurs de produits et de services qui proposent à la clientèle résidentielle des services pratiques et conviviaux et constituent pour la clientèle d'affaires une source d'avantages concurrentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clientèle résidentielle – Nous avons lancé plusieurs nouveaux services dans le Canada atlantique : le service de messagerie vocale en ligne, qui permet à nos clients d'avoir accès à leur messagerie vocale personnelle dès qu'ils ont un accès au courriel; le service Coffre-fort personnel, produit en ligne sécurisé servant à stocker, à gérer, à consulter et à partager des photos, de la musique, des vidéos et d'autres fichiers en tout temps et de partout; le Centre d'apprentissage en ligne d'Aliant, bibliothèque vidéo en ligne novatrice de plus d'apprentissage en ligne d'Aliant, bibliothèque vidéo en ligne novatrice de plus de 2 000 titres couvrant des sujets éducatifs, sur le mode de vie et les affaires. Plusieurs nouveaux services ont également été lancés en Ontario et au Québec : Start Surfing Sooner, programme qui simplifie la création de comptes Internet pour les nouveaux utilisateurs, Foulejeux jeunesse^{MC}, un site Web offrant des jeux, des vidéos et des bandes dessinées pour les enfants, et Boutique vidéo Bell, site de vente et de location de films et d'émissions de télévision. Nous avons poursuivi l'établissement de notre réseau de fibre optique et, au 31 décembre 2008, la fibre atteignait quelque 236 000 foyers de notre zone de desserte. Nous avons aussi rehaussé la qualité des services de TV Aliant et mis en marché le service haute définition (HD) de TV Aliant, qui comprend 20 chaînes à haute définition. Nous avons lancé les services haute vitesse Max et Professionnel, qui ont porté la vitesse des services pour nos clients résidentiels et d'affaires à 10 Mbps. Enfin, nous avons conclu une entente avec Apple^{MD} pour devenir le premier fournisseur de services de télécommunications en Amérique du Nord à offrir un forfait combinant un service d'accès à Internet et un ordinateur MacBook^{MD}. • Petites et moyennes entreprises – Nous avons lancé les nouveaux services PC Expert et IT Expert. IT Expert veille sur l'ensemble de l'infrastructure de TI de nos clients, tandis que PC Expert offre un soutien complet, en ligne, à distance ou sur place, pour des ordinateurs personnels de bureau, portatifs ou tablettes. En outre, nous avons lancé en novembre 2008 notre service d'examen des ordinateurs personnels nommé Security Monitor, qui est une application Web offrant une protection accrue aux utilisateurs qui naviguent sur Internet. Enfin, nous avons proposé sur le marché du Canada atlantique le service Offres de l'Atlantique, marché en ligne conçu pour aider les entreprises à faire leur promotion auprès de milliers de foyers de la région. • Grandes entreprises – Dans le Canada atlantique, nous avons lancé le gestionnaire de communications personnelles et le service hébergé Centrex IP, deux solutions VoIP à l'intention des grandes entreprises et des clients du marché intermédiaire. Le gestionnaire de communications personnelles donne aux clients la possibilité d'ajouter des fonctions comme la gestion améliorée des appels qui permet aux entreprises de classer les communications par priorité en fonction du numéro appelant, d'envoyer des messages vocaux à un service de courriel et de profiter de l'expérience conviviale du « cliquer pour appeler ».
Engagement envers la collectivité	<p>Nous continuons d'avoir un effet important sur les collectivités dans lesquelles nous vivons et nous travaillons. Il y a longtemps que nous manifestons notre engagement envers les collectivités, à qui nous apportons notre soutien sur le plan social, culturel et économique. En 2008, nous avons consacré environ 7 M\$ au soutien de plus de 1 000 programmes communautaires de notre territoire de desserte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En mars 2008, nous avons annoncé que nous serions un commanditaire important des Jeux du Canada de 2009, qui auront lieu à l'Île-du-Prince-Édouard. • Nous avons parrainé quatre athlètes olympiques du Canada atlantique dans leur quête de la médaille d'or. • Avec l'aide de nos employés, des bénévoles des Pionniers d'Aliant et des employés retraités, nous avons contribué à recueillir des fonds ensuite versés à plusieurs organismes caritatifs, notamment lors du 45^e téléthon annuel Christmas Daddies, qui a permis d'amasser plus de 892 000 \$ pour offrir des jouets, des cadeaux et des articles de première nécessité à plus de 16 000 enfants des provinces maritimes. Quant à la campagne Centraide de Bell Aliant, elle a permis de recueillir plus de 430 000 \$ pour le compte de 26 sections de l'organisme sur notre territoire. Les fonds amassés sont remis à des centaines d'organismes locaux proposant divers programmes à l'intention de la jeunesse, des familles dans le besoin et des personnes âgées. De plus, nous avons recueilli plus de 100 000 \$ lors de la Marche Aliant pour Jeunesse, J'écoute.

Priorité	Réalisations
Efficiences opérationnelles	<p>Tout en visant une croissance des produits d'exploitation, nous avons veillé à la gestion rigoureuse de notre structure de coûts au moyen de mesures favorisant la productivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2008, nous avons adopté une approche en plusieurs volets pour réduire notre structure de coûts : revue de la taille de l'équipe de direction; investissement dans nos applications libre-service, au réseau de câblodistribution et à l'infrastructure des centres de contact; négociation de contrats avec les fournisseurs comprenant des réductions importantes du coût des services relatifs aux bornes d'accès à l'interurbain et au trafic sur Internet interfournisseurs; nouvelles améliorations aux processus, notamment pour nos activités Internet haute vitesse, afin d'en augmenter l'efficacité; réduction des dépenses discrétionnaires comme les déplacements et les communications sans fil. Le 1^{er} février 2008, nous avons conclu l'acquisition de Kenora Municipal Telephone Service (KMTS). Cette acquisition a ajouté environ 5 100 abonnés des services résidentiels et 4 100 clients d'affaires des services d'accès au réseau (SAR) ainsi que 9 000 clients des services sans fil à notre clientèle existante à cette date. Nous avons également tiré parti de réseaux et de technologies connexes et de l'envergure de nos activités pour réaliser de nouvelles synergies opérationnelles sur le plan des achats et de la conception de produits.

Comparaison des résultats de 2008 et des cibles fixées pour l'exercice

Les résultats enregistrés en 2008 ont été conformes à nos attentes et ont atteint les cibles que nous avons fixées pour l'exercice. Le tableau qui suit présente les cibles révisées pour 2008 et notre performance par rapport à ces cibles.

	Résultats de 2008	Cibles révisées pour 2008
Produits d'exploitation	3 282,0 M\$	3 240 M\$ à 3 310 M\$
Liquidités distribuables ¹⁾	715,6 M\$	700 M\$ à 720 M\$
Intensité du capital ²⁾	16,1 %	15,5 % à 16,5 %

1) Les liquidités distribuables sont une mesure non définie par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

2) L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie, exprimées en pourcentage des produits d'exploitation.

En août 2008, nous avons révisé nos cibles pour les produits d'exploitation de 2008 par suite du reclassement d'AMP et de nos activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA) dans les activités abandonnées.

En octobre 2008, nous avons émis des cibles révisées à l'égard de l'intensité du capital et des liquidités distribuables afin de refléter une convention à long terme conclue avec Bell Canada visant l'établissement d'un réseau amélioré de transport par fibre reliant les stations de base de Bell Mobilité du Canada atlantique et de certaines régions du Québec et de l'Ontario. Les dépenses en immobilisations nécessaires compléteront le réseau existant en y ajoutant la technologie d'accès par paquets à haute vitesse, ce qui nous permettra d'offrir davantage d'options sans fil à notre clientèle au moyen des ententes conclues avec Bell Mobilité et de soutenir la migration que Bell Canada a entreprise, à l'échelle du pays, vers la technologie évolutive à long terme, à savoir la norme sans fil mondiale de quatrième génération. Ces investissements nous permettront également d'étendre plus avant la fibre dans notre réseau d'accès, ce qui améliorera les services que nous pourrions offrir à l'avenir.

Points saillants des priorités stratégiques pour 2009

Notre stratégie pour 2009 prolonge les stratégies mises en œuvre dans le passé et met à profit les succès que nous avons pu réaliser au cours des derniers exercices. Devant la conjoncture difficile et les réalités de la concurrence à laquelle nous devons faire face, nous avons affiné notre vision et avons clairement établi les objectifs stratégiques qui appuieront selon nous notre succès financier futur.

Notre vision est simple et directe et constitue le fondement de toutes nos activités :

Nous deviendrons aux yeux des consommateurs le principal fournisseur de communications sur les marchés où nous sommes présents.

Pour nous guider en 2009, nous avons défini cinq objectifs stratégiques dont dépendra notre succès :

1. améliorer l'expérience client;
2. fidéliser notre clientèle;
3. accroître nos services à large bande;
4. établir une nouvelle structure de coûts;
5. mobiliser nos employés.

Améliorer l'expérience client

Depuis la constitution de la société, en juillet 2006, nous avons accentué l'importance que nous accordons à l'amélioration de l'expérience client et cette préoccupation demeure la pierre d'angle de notre stratégie. Notre indice de service à la clientèle (ISC) est un indicateur interne composé de cinq mesures clés qui nous permettent d'évaluer l'expérience que nous offrons à nos clients. Nous continuons d'améliorer l'expérience client, comme en témoigne le résultat de 82,5 % atteint en 2008 au chapitre de l'ISC, en hausse de 2 % par rapport à 2007. Notre programme de 2009 vise à poursuivre sur cette lancée en continuant d'améliorer les caractéristiques fondamentales de nos services, notamment en apportant des améliorations opérationnelles aux processus, aux outils et à la formation.

Fidéliser notre clientèle

La fidélité de notre clientèle est l'un de nos atouts prédominants. Les clients que nous avons déjà sont très importants pour nous et les conserver constitue l'un de nos principaux objectifs stratégiques pour 2009. Afin de réduire le taux de désabonnement, ou la perte de clientèle, nous intensifierons nos efforts de fidélisation, accroîtrons la pénétration de tous nos produits et services et nous attacherons à augmenter la vigueur de nos marques. Les Forfaits économiques et les offres groupées ont fait leurs preuves pour ce qui est de réduire le taux de désabonnement; aussi bonifierons-nous ce type d'offres en 2009 afin d'accroître encore notre succès en matière de fidélisation.

Accroître nos services à large bande

Les services à large bande forment le principal domaine de croissance de nos activités. Notre réseau à large bande offre les produits et les services qui permettent aux clients de communiquer entre eux et leur procurent l'information dont ils ont besoin pour être productifs. En 2009, nous prévoyons augmenter nos investissements dans l'expansion de notre réseau et la conception de nouveaux services IP, afin de les faire progresser de 20 % par rapport à 2008. Nous continuerons de proposer des services d'accès par ligne numérique et de permettre un meilleur accès à la fibre pour notre clientèle. En outre, nous mettrons à profit notre technologie et nos actifs à large bande actuels et continuerons d'améliorer les services IP comme la vidéo, Internet à haute vitesse pour les clients du secteur résidentiel et les services liés à la fibre.

Établir une nouvelle structure de coûts

Afin de continuer à exercer nos activités avec succès, nous devons maintenir notre rentabilité et accroître encore notre avantage concurrentiel. Au quatrième trimestre de 2008, nous avons entrepris d'importantes mesures de réorganisation; au début de 2009, nous avons dévoilé notre nouvelle structure organisationnelle. Ces remaniements auront pour principal avantage de rendre l'organisation plus flexible, avec une équipe de direction réduite et plus efficace. Avant la fin du premier trimestre de 2009, nous prévoyons réduire de 15 % la taille de notre équipe de direction en éliminant certains niveaux de la hiérarchie et en accordant aux niveaux restants un plus grand champ d'action. En outre, tout au long de 2009, nous nous efforcerons d'accroître la productivité en réduisant les coûts autres que ceux de la main-d'œuvre ainsi que les dépenses en immobilisations. Bien que les dépenses consacrées aux services à large bande doivent augmenter, comme il a été mentionné plus haut, nous nous attendons à ce que l'intensité du capital diminue globalement pour s'établir dans une fourchette de 13,5 % à 14,5 % en 2009, comparativement à 16,1 % en 2008. Nos dépenses en immobilisations seront judicieusement ciblées de façon à favoriser l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

Mobiliser nos employés

Nos employés sont au cœur de la réussite de notre stratégie. En 2009, nous nous attacherons à établir une culture axée sur la performance au moyen d'un meilleur alignement du rendement personnel et des objectifs de l'entreprise. Notre succès est tributaire de l'adhésion de chaque employé à notre vision et à nos objectifs stratégiques et de la contribution de chacun à leur atteinte. Nous appuyant sur nos programmes existants, nous continuerons d'investir dans les occasions d'apprentissage pour nos dirigeants et nos cadres de première ligne.

Cibles financières pour 2009

Pour 2009, nous nous attendons à ce que nos résultats à l'égard des principaux indicateurs financiers s'établissent dans les fourchettes présentées ci-dessous. Les cibles sont présentées sur une base comparable aux résultats présentés pour 2008.

Cibles pour 2009

Produits d'exploitation	3 180 M\$ à 3 280 M\$
Liquidités distribuables ¹⁾	750 M\$ à 780 M\$
Intensité du capital ²⁾	13,5 % à 14,5 %

1) Les liquidités distribuables sont une mesure non définie par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

2) L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie, exprimées en pourcentage des produits d'exploitation.

En 2009, en tirant profit de nos forces à titre de fournisseur de communications de premier plan et en atteignant les cinq objectifs stratégiques définis, nous prévoyons que les produits d'exploitation seront conformes à ceux de 2008, la croissance prévue des produits tirés des services Internet et sans fil devant atténuer le recul des produits tirés des services locaux, des services interurbains et des autres produits. Les mesures favorisant la productivité mises en œuvre en 2008 et les nouvelles mesures prévues pour 2009 devraient contribuer à améliorer le BAIIA et à réduire les dépenses en immobilisations, ce qui entraînera selon nous une augmentation des liquidités distribuables par rapport à 2008.

Les renseignements donnés dans la présente rubrique, intitulée « Cibles financières pour 2009 », constituent des informations prospectives et les lecteurs sont avisés que les résultats réels peuvent différer de ces informations. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » ainsi qu'à la rubrique intitulée « Informations prospectives » figurant au début de ce rapport de gestion.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Nous consolidons les états financiers de toutes les entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle. Nous gérons notre société et classons nos activités de façon à prévoir et à évaluer le rendement en fonction d'un seul secteur. Notre rendement financier est évalué au moyen des liquidités distribuables, des produits d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice d'exploitation.

Pour les périodes terminées les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2008	2007 ²⁾	Variation en %
Services locaux et d'accès	1 404,8	1 430,9	(1,8)
Services interurbains	452,3	474,8	(4,7)
Services de données et Internet	800,2	755,8	5,9
Services et solutions matérielles de TI	315,3	262,4	20,2
Services sans fil	80,8	64,4	25,5
Autres produits	228,6	265,0	(13,7)
Produits d'exploitation	3 282,0	3 253,3	0,9
Charges d'exploitation	1 831,1	1 814,9	0,9
BAIIA ¹⁾	1 450,9	1 438,4	0,9
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	78,3	131,6	(40,5)
Amortissement	716,1	775,4	(7,6)
Frais de restructuration et autres frais	60,7	27,4	121,5
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	595,8	504,0	18,2
Autres charges (produits)	(2,3)	0,2	n.s.
Intérêts débiteurs	156,9	158,4	(0,9)
Économie d'impôts sur les bénéfices	(21,8)	(123,9)	(82,4)
Part des porteurs sans contrôle	131,1	158,9	(17,5)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	331,9	310,4	6,9
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	(9,7)	264,3	n.s.
Bénéfice net	322,2	574,7	(43,9)

n.s. non significatif

1) Le BAIIA et le bénéfice d'exploitation sont des mesures financières non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

2) Le bénéfice net lié aux activités abandonnées a été diminué du montant d'un ajustement hors trésorerie de 9,6 M\$ visant à corriger une erreur de la valeur comptable de la participation constatée au moment de la vente d'ADS.

Produits d'exploitation

Services locaux et d'accès

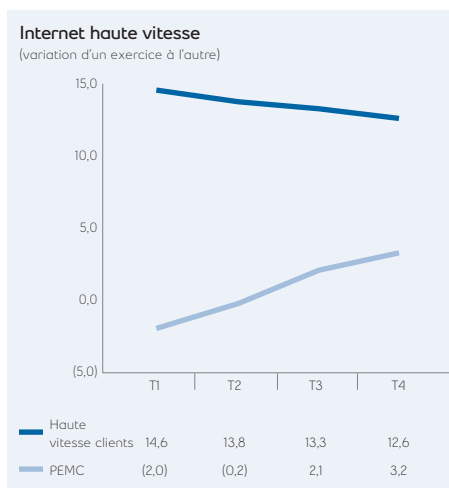
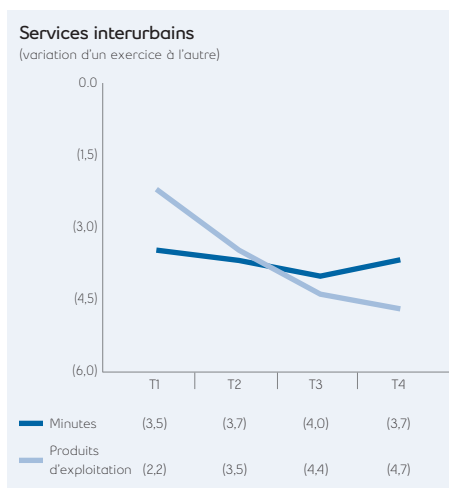
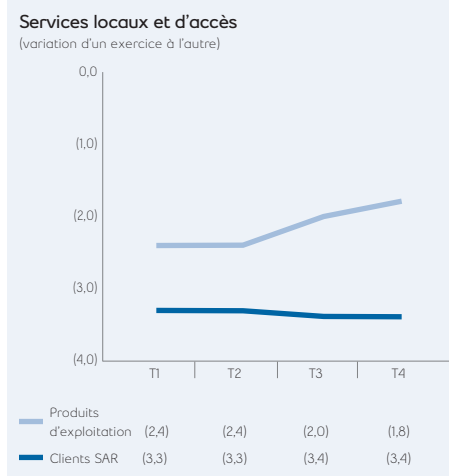
Les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès proviennent essentiellement de la prestation des SAR, ainsi que des fonctions de service améliorées, des paiements de contribution et des paiements des concurrents pour l'accès au réseau. Bien que le nombre total de clients des SAR au 31 décembre 2008 ait diminué de 3,4 % comparativement au 31 décembre 2007, nous avons pu limiter à 1,8 %, ou 26,1 M\$, pour 2008, la baisse des produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès par rapport à 2007 grâce à des programmes visant la rétention de nos clients à valeur élevée, à des augmentations de prix et à de nouvelles percées sur le plan des fonctions de service. Au 31 décembre 2008, le nombre de clients résidentiels des SAR était inférieur de 4,3 % au nombre enregistré au 31 décembre 2007, et le nombre de clients d'affaires des SAR était inférieur de 1,6 % au nombre enregistré au 31 décembre 2007. Ces diminutions reflètent les pertes au profit des concurrents découlant de l'élargissement de la zone de couverture des concurrents du secteur de la câblodistribution et du remplacement par d'autres services, y compris les services sans fil et les services voix sur IP. Au 31 décembre 2008, environ 57 % des foyers de notre territoire avaient accès à un service de téléphonie par câble offert par un concurrent, comparativement à 48 % au 31 décembre 2007.

Services interurbains

En 2008, les produits d'exploitation tirés des services interurbains, lesquels proviennent de la prestation des services interurbains et des appels interurbains entrants, ont diminué de 4,7 %, ou 22,5 M\$, comparativement à l'exercice 2007. Le nombre de minutes d'appels interurbains a diminué de 3,7 % pendant l'exercice, en raison des pertes au profit de concurrents et du remplacement par les services de téléphonie cellulaire et les services IP. De plus, les produits d'exploitation moyens par minute ont diminué de 1,0 % en raison des baisses de prix, principalement pour nos grandes entreprises clientes, et de la tendance des clients à passer d'un service basé sur le tarif à la minute à un forfait illimité ou à utilisation étendue à prix fixe qui s'est poursuivie.

Services de données

Les produits d'exploitation tirés des services de données et Internet proviennent des services d'accès aux données, des services des circuits de données, des services Internet haute vitesse et des services du réseau commuté, des services gérés ainsi que des services et des applications améliorés comme les services de sécurité, de téléchargement de musique, d'accès commuté rapide et de télévision sur IP. En 2008, les produits d'exploitation tirés de ces services ont augmenté de 5,9 %, ou 44,4 M\$, comparativement à 2007. Les produits d'exploitation tirés des services Internet, y compris la télévision sur IP, ont grimpé de 11,8 % par rapport à ceux de 2007, tandis que les produits tirés des autres services de données sont restés au même niveau qu'en 2007. Au 31 décembre 2008, le nombre de clients du service Internet haute vitesse était supérieur de 10,7 % à celui enregistré au 31 décembre 2007, une croissance ayant été observée sur le



marché tant résidentiel que commercial. La commercialisation de services à valeur accrue à l'intention des clients et les hausses de prix ciblées se sont traduites par des produits mensuels moyens par client des services Internet haute vitesse résidentiels de 35,90 \$ en 2008, soit une hausse de 3,3 % comparativement aux produits moyens de 34,75 \$ enregistrés en 2007.

Produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI

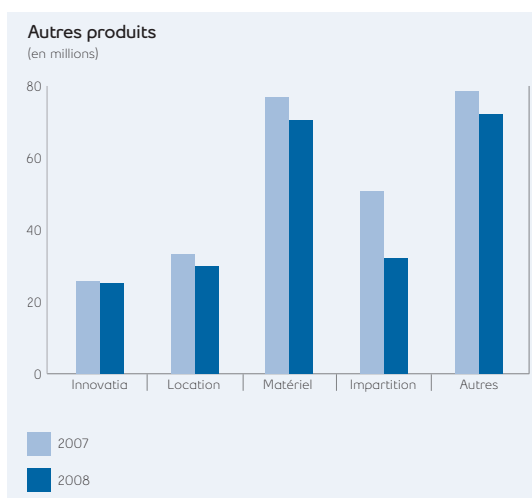
Les produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI proviennent principalement de notre division xwave, par l'intermédiaire de l'intégration de systèmes, de la conception de logiciels, des services de consultation en TI et des solutions matérielles visant du matériel et des logiciels. Les produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI ont été supérieurs en 2008, ayant augmenté de 20,2 %, ou 52,9 M\$, par rapport à ceux de 2007. Cette croissance considérable s'explique principalement par de nouveaux produits d'exploitation tirés d'un projet de TI d'envergure dans le secteur des soins de santé au Québec dont la constatation avait été reportée pendant la plus grande partie de l'exercice 2007, par la croissance en provenance du secteur des soins de santé dans son ensemble et par d'importantes ventes non récurrentes réalisées auprès de clients clés des solutions matérielles de TI.

Services sans fil

Les produits d'exploitation tirés des services sans fil proviennent de la prestation de services de téléphonie cellulaire, de téléavertisseur et de radiotéléphonie mobile par l'intermédiaire de réseaux analogiques et numériques sans fil des territoires que Télébec, NorthernTel et KMTS desservent au Québec et en Ontario. En 2008, les produits d'exploitation ont augmenté de 25,5 %, ou 16,4 M\$, comparativement à ceux de 2007. Cette augmentation est attribuable à la hausse de 20,0 % du nombre de clients des services sans fil, dont une tranche de 9,5 % provient de l'acquisition de KMTS durant l'exercice, ainsi qu'à une hausse de 4,2 % du total des produits moyens par client attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des services de données sans fil.

Autres produits

Les autres produits sont liés aux services de gestion du savoir offerts par Innovatia, à la location et à la vente de terminaux, à la vente d'ordinateurs personnels, aux produits tirés de l'entente d'impartition que nous avons conclue avec Bell Mobilité et à divers produits d'autres sources. En 2008, les autres produits ont diminué de 13,7 %, ou 36,4 M\$, par rapport à ceux de 2007. Cette diminution découle principalement de la baisse des produits d'exploitation tirés de l'impartition, de l'ordre de 37,1 %, ou 18,8 M\$, par suite du rapatriement par Bell Mobilité d'activités que nous exerçons auparavant. Les produits d'exploitation tirés de la location de matériel téléphonique ont régressé de 3,7 M\$, ou 11,1 %, au cours de l'exercice 2008 par rapport à celui de 2007, car un nombre croissant de clients choisissent d'acheter leur propre matériel plutôt que de le louer.



Charges

Charges d'exploitation

Pour les périodes terminées les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007	Variation en %
Coût des ventes	549,5	538,7	2,0
Salaires, avantages, main-d'œuvre contractuelle et consultation	664,7	644,0	3,2
Frais de vente, généraux et d'administration	606,5	622,8	(2,6)
Impôts sur le capital	10,4	9,4	10,6
Charges d'exploitation	1 831,1	1 814,9	0,9

En 2008, les charges d'exploitation ont été supérieures de 0,9 % à celles de 2007, en raison de la hausse du coût des ventes et de la main-d'œuvre. La hausse du coût des ventes s'explique par la croissance des produits tirés des solutions matérielles de TI, qui a été accompagnée d'une hausse du coût des marchandises vendues. L'augmentation des coûts liés aux salaires, aux avantages, à la main-d'œuvre contractuelle et à la consultation correspond surtout à des hausses salariales annuelles et à un accroissement des coûts de la main-d'œuvre contractuelle liée aux services de TI, également liée à la croissance des produits d'exploitation.

Les augmentations de ces charges ont été en partie compensées par le recul des frais de vente, généraux et d'administration, attribuable principalement aux compressions de coûts réalisées grâce à nos mesures favorisant la productivité mises en œuvre tout au long de l'exercice.

La hausse des impôts sur le capital découle d'un ajustement à la baisse de notre capital imposable comptabilisé au quatrième trimestre de 2007, qui ne s'est pas répété en 2008. La hausse a été en partie contrebalancée par la baisse des taux d'imposition sur le capital en 2008 par rapport à 2007.

Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

En 2008, la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux a diminué de 40,5 %, ou 53,3 M\$, par rapport à celle de 2007. Une provision pour moins-value de 21,4 M\$ avait été comptabilisée à titre de charge de retraite au quatrième trimestre de 2007, car l'un de nos régimes de retraite à prestations déterminées affichait un excédent comptable. En 2008, la situation de capitalisation de ce régime affichait plutôt un déficit; la provision pour moins-value n'étant plus nécessaire, elle a été contrepassée dans la charge de retraite au quatrième trimestre de 2008, ce qui s'est traduit par une variation de 42,8 M\$ d'un exercice à l'autre. L'exigence relative à la constitution d'une provision pour moins-value hors trésorerie aux termes des PCGR du Canada peut occasionner une volatilité considérable de la charge de retraite selon la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations déterminées les plus anciens. En outre, en 2008, nous avons comptabilisé une baisse des coûts des services rendus de la période ainsi qu'une baisse de l'amortissement des pertes actuarielles pour nos régimes de retraite à prestations déterminées, lesquelles s'expliquent par la hausse du taux moyen utilisé pour actualiser les obligations au titre de nos régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui est passé à 5,5 % par rapport à 5,3 % au 31 décembre 2007.

Amortissement

L'amortissement de 2008 a diminué de 7,6 %, ou 59,3 M\$, par rapport à celui de 2007, en raison surtout de la comptabilisation d'un ajustement non récurrent en 2007 de 62,0 M\$ pour la période du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006 se rapportant à la répartition définitive du coût d'acquisition, en 2006, des activités sur fil de Bell Canada au Québec et en Ontario et du Groupe Bell Nordiq inc. Cette diminution a été légèrement contrebalancée par une hausse de 2,8 M\$ des ajustements liés à la conclusion de l'analyse de la durée de vie des actifs, qui a entraîné la modification de la durée de vie utile estimative de certains de nos actifs, par un ajustement de 1,2 M\$ lié à la répartition définitive du coût d'acquisition de KMTS le 1^{er} février 2008 ainsi que par la méthode de constatation de la dotation aux amortissements fondée sur le vieillissement de nos immobilisations.

Frais de restructuration et autres frais

Les frais de restructuration et autres frais de l'exercice 2008 ont été supérieurs de 33,3 M\$, ou 121,5 %, à ceux de 2007 en raison de la poursuite des mesures favorisant la productivité et des modifications apportées à notre structure organisationnelle à compter du quatrième trimestre de 2008. Comme le mentionne la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2009 », nous avons entrepris une réorganisation au cours du quatrième trimestre de 2008 et constaté à ce titre des frais de 60,6 M\$ au cours de ce trimestre.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs de 2008 ont été semblables à ceux de 2007, accusant une légère baisse de 0,9 %, ou 1,5 M\$. Le niveau d'endettement est demeuré pratiquement inchangé d'un exercice à l'autre, et environ 90 % de notre dette est en fait assujettie à des taux d'intérêt fixes. La baisse observée reflète des frais d'intérêt moins élevés sur la partie de la dette qui est assortie de taux d'intérêt variables, et a été légèrement contrebalancée par des coûts et frais associés à la renégociation de quelques facilités de crédit bancaire relativement peu importantes.

Économie d'impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est réalisée par l'intermédiaire de sociétés en commandite. Le bénéfice imposable réalisé par les sociétés en commandite n'est pas assujetti à l'impôt au niveau des sociétés en commandite; il est plutôt attribué directement à leurs associés respectifs. La charge d'impôts présentée a trait à nos filiales constituées en sociétés par actions dont le bénéfice imposable est assujetti à l'impôt. Notre économie d'impôts sur les bénéfices pour 2008 a diminué de 102,1 M\$, ou 82,4 %, par rapport à celle de 2007 en raison principalement de l'économie d'impôts futurs présentée en 2007 qui était supérieure de 101,5 M\$ et reflétait l'incidence des modifications apportées aux taux d'imposition au cours de cet exercice.

Part des porteurs sans contrôle

Le 1^{er} janvier 2008, la participation indirecte de 36,7 % du Fonds dans Télébec et NorthernTel nous a été cédée contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2. Par la suite, Télébec et NorthernTel ont toutes deux émis au Fonds une part de société en commandite de catégorie B. Nous détenons maintenant une participation directe ou indirecte de 100,0 % dans Télébec et NorthernTel, à l'exception de la participation symbolique que détient le Fonds. Par conséquent, la part des porteurs sans contrôle que nous avons comptabilisée relativement à ce placement au 31 décembre 2007 a été éliminée. La part des porteurs sans contrôle au 31 décembre 2008 représente la participation de 37,9 % de Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c. (34,9 % sur la base des distributions en espèces proportionnelles). Les distributions par part attribuables et versées à Bell Canada sont égales, dans la mesure du possible, aux distributions par part versées par le Fonds à ses porteurs de parts. La part des porteurs sans contrôle liée à la participation de Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c. est fondée sur la quote-part des distributions en espèces de Bell Aliant, s.e.c. revenant à Bell Canada chaque trimestre.

La part des porteurs sans contrôle dans nos résultats a diminué de 27,8 M\$, soit 17,5 %, en 2008 par rapport à celle de 2007 en raison de l'élimination de la part des porteurs sans contrôle liée à Télébec et à NorthernTel au cours de l'exercice considéré. Les distributions versées par nos filiales au titre de la part des porteurs sans contrôle en 2008 étaient inférieures de 29,7 M\$ à celles de l'exercice précédent, en raison de la somme de 40,0 M\$ versée au Fonds par Télébec et NorthernTel en 2007 comparativement à une somme de 4,5 M\$ en 2008, avant que la participation ne nous soit transférée. Ces diminutions ont été en partie compensées par une hausse du taux de distribution.

Résultat net lié aux activités abandonnées

Le résultat net lié aux activités abandonnées de 2008 reflète les résultats de nos activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale et des activités d'AMP. L'importante diminution du résultat net lié aux activités abandonnées en 2008 par rapport à 2007 est surtout imputable au fait que, avant la vente des actifs et des activités d'ADS, en avril 2007, les résultats d'exploitation de celle-ci étaient compris dans le calcul du résultat net; au moment de la vente, un gain lié à la cession de 248,6 M\$ après impôts a été comptabilisé. En outre, une réduction de valeur de 11,2 M\$ de l'écart d'acquisition lié à AMP a été constatée au cours du premier trimestre de 2008.

Principales données financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées par trimestre pour 2008 et 2007. Cette information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais a été préparée de la même façon que les états financiers consolidés annuels.

Pour les huit trimestres compris
dans la période terminée le 31 décembre

(en millions de dollars,

à l'exception des montants par part)

	2008				2007			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2 ²⁾	T3	T4
Produits d'exploitation	837,9	815,6	815,3	813,2	830,3	795,4	808,5	819,1
BAIIA ¹⁾	353,3	361,0	371,0	365,6	347,8	355,2	369,8	365,6
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	153,9	161,5	169,3	111,1	169,9	53,1	139,8	141,2
Bénéfice net (perte nette) :								
Activités poursuivies	74,2	84,8	93,1	79,8	82,0	42,9	71,0	114,5
Activités abandonnées	(9,9)	(0,4)	0,4	0,2	6,5	252,7	2,2	2,9
Bénéfice net	64,3	84,4	93,5	80,0	88,5	295,6	73,2	117,4
Bénéfice de base et dilué par part :								
Activités poursuivies	0,46	0,53	0,58	0,50	0,54	0,28	0,47	0,75
Activités abandonnées	(0,06)	—	—	—	0,04	1,66	0,01	0,02
Bénéfice de base et dilué par part	0,40	0,53	0,58	0,50	0,58	1,94	0,48	0,77
Liquidités distribuables ¹⁾	206,8	183,3	179,3	146,2	192,1	162,2	177,6	169,5
Distributions en espèces déclarées ³⁾	163,3	164,9	164,9	164,8	166,2	163,5	161,3	160,1

1) Le BAIIA, le bénéfice d'exploitation et les liquidités distribuables sont des mesures financières non définies par les PCGR. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les PCGR » pour plus de détails.

2) Le bénéfice net lié aux activités abandonnées a été diminué du montant d'un ajustement hors trésorerie de 9,6 M\$ visant à corriger une erreur de la valeur comptable de la participation constatée au moment de la vente d'ADS.

3) Les distributions en espèces déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds aux porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à Bell Canada et à BCC sur les parts échangeables en parts du Fonds.

Les résultats d'exploitation trimestriels de 2007 et de 2008 reflètent les opérations et tendances importantes suivantes :

- Le premier trimestre de chaque exercice est généralement marqué par des produits d'exploitation tirés des solutions matérielles de TI supérieurs provenant de clients du secteur public.
- Nous avons mené à terme la répartition du coût d'acquisition des activités sur fil de Bell Canada au Québec et en Ontario et du Groupe Bell Nordiq inc. au deuxième trimestre de 2007, ce qui s'est traduit par une augmentation de 125,3 M\$ de l'amortissement, dont une tranche de 62,0 M\$ est liée à la période allant du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006, une tranche de 31,5 M\$ est liée à la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007 et une tranche de 31,8 M\$ est liée à la période allant du 1^{er} avril 2007 au 30 juin 2007.
- Au deuxième trimestre de 2007, nous avons vendu les actifs nets et les activités d'ADS, ce qui a généré un montant de 248,6 M\$ représentant notre quote-part du gain après impôts, lequel a été inscrit dans le bénéfice net lié aux activités abandonnées.
- Nous avons entrepris un programme de restructuration pour faire progresser nos mesures favorisant la productivité, dont le coût total s'est chiffré à 27,4 M\$ pour 2007. Les résultats du troisième trimestre de 2007 comprenaient des frais de restructuration et d'autres frais de 20,8 M\$, et un montant additionnel de 5,2 M\$ a été comptabilisé au quatrième trimestre. Les mesures de restructuration se sont poursuivies en 2008 : une charge de 60,6 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre afin de mettre en place une nouvelle structure organisationnelle qui nous permettra de réaliser d'importantes économies de coûts.
- Nous avons comptabilisé une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite de 21,4 M\$ au quatrième trimestre de 2007 en diminution d'un excédent comptable de l'un de nos régimes de retraite, provision qui a par la suite été contrepassée au cours du quatrième trimestre de 2008.
- Nous avons enregistré une économie d'impôts futurs de 44,1 M\$ au deuxième trimestre de 2007, principalement en raison de l'incidence des modifications des taux d'imposition ainsi que de l'amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada au Québec et en Ontario et du Groupe Bell Nordiq inc. Au quatrième trimestre de 2007, nous avons enregistré une économie d'impôts de 60,6 M\$, principalement en raison de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs nets découlant des modifications des taux d'imposition.
- Nous avons comptabilisé une réduction de valeur de 11,2 M\$ de l'écart d'acquisition au titre d'AMP au cours du premier trimestre de 2008, inscrite dans le résultat net lié aux activités abandonnées. Nous avons commencé à présenter les résultats d'AMP dans les activités abandonnées au cours du deuxième trimestre de 2008.

- Au cours du troisième trimestre de 2008, nous avons annoncé la conclusion d'une convention d'achat d'actifs aux termes de laquelle CAE Professional Services (Canada) Inc. (CAE) allait acquérir nos activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale, exercées actuellement sous la marque xwave; nous avons par conséquent commencé à présenter les résultats de ces activités dans les activités abandonnées. Le produit à la conclusion de la vente s'établira entre 13,0 M\$ et 13,8 M\$, selon la date réelle de conclusion, et comportera un produit additionnel de 11,0 M\$ conditionnel à certains événements, pour un produit total potentiel s'établissant entre 24,0 M\$ et 24,8 M\$.

D'autres détails sur nos résultats de l'exercice 2008 sont présentés tout au long du présent document. Des renseignements additionnels sur nos résultats de chaque trimestre figurent dans les états financiers et les rapports de gestion trimestriels qui s'y rapportent, qui sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.bell.aliant.ca et qui ont été déposés sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Principales données financières annuelles

Le tableau qui suit présente une analyse sommaire de l'information financière consolidée annuelle de 2008, de 2007 et de 2006.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007	2006
Produits d'exploitation	3 282,0	3 253,3	2 684,3
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	331,9	310,4	2 880,7
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	(9,7)	264,3	21,3
Bénéfice net	322,2	574,7	2 902,0
Résultat de base et dilué par part ou action			
Activités poursuivies	2,08	2,04	20,72
Activités abandonnées	(0,06)	1,73	0,15
Total du résultat de base et dilué par part ou action	2,02	3,77	20,87
Distributions déclarées par part du Fonds	2,89	2,81	1,31
Dividendes déclarés par action ordinaire d'Aliant Inc.	—	—	0,62
Total de l'actif	10 753,0	10 472,9	10 692,5
Total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme)	2 568,7	2 573,6	2 811,2

Comparaison de 2008 et de 2007

Les principales raisons de l'augmentation du total de l'actif en 2008 par rapport à 2007 sont le transfert par le Fonds de sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel le 1^{er} janvier 2008 et l'acquisition de l'actif et des activités de KMTS le 1^{er} février 2008. Le total de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs comptabilisés aux dates des opérations s'est chiffré à 473,4 M\$.

L'analyse comparative des résultats de 2008 et de 2007 est présentée tout au long du présent document.

Comparaison de 2007 et de 2006

Les résultats de 2006 sont ceux du prédécesseur, Aliant Inc., pour la période allant jusqu'au 6 juillet 2006, et ceux de Placements Bell Aliant, s.e.c., du 7 juillet 2006 au 31 décembre 2006. La hausse considérable des produits d'exploitation de 2007 est attribuable à l'augmentation de la taille de nos activités qui témoigne de l'accroissement important de notre territoire de desserte et de notre clientèle depuis le 7 juillet 2006.

La principale raison du recul du total de l'actif en 2007 par rapport à 2006 est la cession d'une tranche supplémentaire de 100,0 M\$ de créances à une fiducie de titrisation en 2007 combinée au remboursement au Fonds d'un montant de 460,9 M\$ du capital des associés.

La dette à long terme a diminué en 2007 par rapport à celle de 2006, car nous avons remboursé une importante tranche de notre dette à terme non renouvelable à l'aide du produit de la vente de créances, de l'émission de billets à moyen terme et d'un emprunt à court terme.

Les résultats de 2006 n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'abandon des activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale, car cette information ne pouvait être raisonnablement établie.

GESTION DES FINANCES ET DU CAPITAL

Sommaire des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007	Variation en %
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :			
Activités d'exploitation	1 255,5	1 202,7	4,4
Activités de financement	(730,1)	(1 087,8)	(32,9)
Activités d'investissement	(553,6)	(539,9)	2,5
Diminution nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	(28,2)	(425,0)	(93,4)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	(5,3)	333,7	n.s.
Diminution nette des flux de trésorerie de l'exercice	(33,5)	(91,3)	(63,3)

n.s. non significatif

Nous avons enregistré des sorties nettes de 33,5 M\$ en 2008, comparativement à des sorties nettes de 91,3 M\$ en 2007.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 2008 ont été supérieurs de 52,8 M\$, ou 4,4 %, à ceux de 2007. Les rentrées provenant des variations du fonds de roulement ont été supérieures de 92,5 M\$ à celles de 2007, mais leur hausse a été en partie contrebalancée par l'augmentation des exigences de capitalisation des régimes de retraite et la baisse des liquidités dégagées du bénéfice net lié aux activités poursuivies. Nos résultats continuent de profiter des avantages tirés des initiatives visant à améliorer les rentrées provenant des variations du fonds de roulement, qui ont compté pour 139,9 M\$ des rentrées de fonds. Cette somme est constituée surtout d'une hausse de 42,3 M\$ du passif au titre des frais de restructuration et autres frais et de l'augmentation des charges à payer au titre des dépenses en immobilisations engagées vers la fin de l'exercice, combinées à une réduction nette de 53,2 M\$ des débiteurs et à une réduction de 10,5 M\$ des charges reportées par suite du début, en 2008, de la constatation des produits et des charges d'un important contrat de TI qui avaient été reportés en 2007.

La capitalisation de nos régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite représente une part importante des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Pour 2008, les cotisations se sont chiffrées à 111,8 M\$, comparativement à 97,4 M\$ en 2007, dont une tranche de 62,6 M\$ se rapporte au coût des services rendus de l'exercice pour nos régimes de retraite à prestations déterminées et une somme de 49,2 M\$, aux paiements exceptionnels aux fins de la réduction du déficit des régimes, comparativement à 60,8 M\$ et à 36,6 M\$, respectivement, en 2007. La hausse de la capitalisation du coût des services rendus au cours du trimestre en vertu des régimes à prestations déterminées découle des effets naturels du vieillissement des employés et de l'augmentation globale des salaires, lesquels ont été légèrement contrebalancés par les départs à la retraite. Les paiements exceptionnels aux fins de réduction du déficit pour 2007 sont présentés après déduction du montant accru des cotisations volontaires des exercices antérieurs.

Activités de financement

En 2008, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont diminué de 357,7 M\$ par rapport à ceux de 2007. Cette baisse est due principalement à un remboursement au Fonds de 460,9 M\$ du capital des associés effectué en 2007 pour transférer au Fonds les liquidités découlant du produit reçu à la vente de l'actif net d'ADS ainsi qu'à l'emprunt contracté pour acheter la participation sans contrôle dans Télébec et NorthernTel, événements qui ne se sont pas reproduits en 2008.

En 2008, les activités de financement comprennent des remboursements nets sur les avances à court terme prélevées sur nos facilités de crédit bancaire renouvelables, alors qu'en 2007, nous avons prélevé des avances à court terme sur ces facilités. Ces activités, combinées avec les remboursements nets effectués sur la dette à long terme, les obligations au titre des contrats de location-acquisition et les activités de prêt avec des apparentés se sont soldées par des sorties de fonds de 14,8 M\$ en 2008, comparativement à des sorties de 41,4 M\$ en 2007. En 2008, les activités de financement comprenaient le refinancement des débetures de 50,0 M\$ de Télébec arrivées à échéance au moyen d'une nouvelle facilité d'emprunt bancaire à long terme du même montant. En 2007, les activités de financement comprenaient l'émission de billets à moyen terme pour un montant de 1,0 G\$ et l'utilisation du produit connexe et du produit tiré de l'émission de titres d'emprunt à court terme aux fins de remboursement d'emprunts bancaires à terme, ainsi qu'un montant net de 24,1 M\$ ayant servi au règlement de dérivés sur taux d'intérêt connexes. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie » pour une description plus détaillée de la dette à court et à long terme.

Au cours de l'exercice 2008, nous avons racheté des créances de la fiducie de titrisation pour un montant de 55,0 M\$, alors qu'en 2007, nous lui avons vendu des créances additionnelles d'un montant net de 100,0 M\$. Nous augmentons ou diminuons le montant des créances cédées à la fiducie de titrisation en fonction du montant des débiteurs admissibles et de notre évaluation de la rentabilité des opérations en question.

Le total des distributions versées au Fonds et aux porteurs sans contrôle s'est établi à 659,9 M\$ en 2008 et à 657,3 M\$ en 2007. La légère augmentation des distributions d'un exercice à l'autre a servi à financer une augmentation du ratio de distribution par part du Fonds, entrée en vigueur au mois de février 2008, dont le coût a été en partie contrebalancé par une diminution du nombre moyen de parts en circulation du Fonds par suite du programme de rachat de parts du Fonds mené à bien en 2007.

Activités d'investissement

En 2008, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté de 13,7 M\$ par rapport à ceux de 2007. Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 528,8 M\$ en 2008, contre 541,6 M\$ en 2007, soit une baisse de 2,4 %. Les dépenses en immobilisations ont été plus élevées en 2007 qu'en 2008, en raison d'un programme spécial d'investissement accéléré en 2007 visant la fibre optique jusqu'aux répartiteurs. Les dépenses en immobilisations moindres de 2008 ont été en partie contrebalancées par le début des investissements liés à une convention à long terme conclue avec Bell Canada visant l'établissement d'un réseau amélioré de transport par fibre reliant les stations de base de Bell Mobilité du Canada atlantique et de certaines régions du Québec et de l'Ontario. Bien que les dépenses en immobilisations aient reculé de 12,8 M\$ en 2008 par rapport à 2007, nous avons affecté 28,2 M\$ à l'acquisition des actifs et des activités de KMTS le 1^{er} février 2008.

Situation de trésorerie

Sources de financement

Nous tirons la plus grande partie de nos liquidités des flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation, ainsi que de nos facilités de crédit bancaire, d'un programme de papier commercial et de notre programme de titrisation de créances. Nous prévoyons tirer suffisamment de liquidités de nos activités d'exploitation pour payer les dépenses en immobilisations, les distributions et d'autres engagements. Les exigences de capitalisation du déficit des régimes de retraite augmenteront probablement en 2009; par conséquent, en plus de recourir aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, nous ferons sans doute appel à notre facilité bancaire liée à la caisse de retraite afin de verser les cotisations nécessaires. Le prospectus préalable de base visant le placement de billets à moyen terme de Bell Aliant, s.e.c., qui a été en cours pendant la période de 25 mois terminée le 14 octobre 2008, est venu à échéance, et nous prévoyons préparer et déposer un nouveau prospectus préalable de base qui couvrira les émissions futures de billets à moyen terme pour une autre période de 25 mois. Malgré les difficultés éprouvées dans les marchés du crédit depuis le troisième trimestre de 2007 et la dégradation de ces conditions au cours du second semestre de 2008, nous continuons d'avoir accès à un financement bancaire consenti et à notre programme de titrisation de créances. Il nous est actuellement impossible d'émettre du nouveau papier commercial sur les marchés monétaires à des conditions favorables. Nous croyons également qu'il nous sera peut-être difficile d'émettre des billets à moyen terme sur le marché public des titres de créance à des conditions favorables dans le contexte actuel. Par conséquent, l'accès à nos facilités de crédit bancaires a constitué une source importante de liquidités durant cette période et pourrait continuer de constituer notre principale source de financement par emprunt en 2009. Nos principales facilités de crédit bancaires sont en place jusqu'en juillet 2011 et sont

fournies par un consortium constitué principalement de banques canadiennes, ainsi que des filiales canadiennes de banques asiatiques et européennes dont l'engagement dans les facilités se chiffre à environ 18 %. Jusqu'à maintenant, aucune des banques de notre consortium n'a été assujettie à une faillite ou à des procédures connexes, ni à une nationalisation imposée par son gouvernement. Nous continuons de surveiller la situation mondiale du crédit et nous sommes préparés à prendre des mesures pour préserver notre accès aux liquidités nécessaires. De plus, entre autres mesures, nous continuons à atténuer les risques liés aux marchés financiers en diversifiant nos sources de financement, en maintenant une capacité suffisante en vertu de nos facilités de crédit bancaires de soutien et en diversifiant les placements de nos régimes de retraite. Par conséquent, notre capacité en matière de liquidités n'a pas subi de conséquences fâcheuses importantes jusqu'ici par suite des événements récents qui ont touché les marchés.

Notre structure du capital est la suivante :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008		2007	
Avoir des associés	4 882,9	52,4 %	4 506,8	49,6 %
Part des porteurs sans contrôle	1 662,5	17,9	1 829,6	20,2
Dettes nettes	2 768,5	29,7	2 744,1	30,2
Total du capital	9 313,9	100,0 %	9 080,5	100,0 %

Capital des associés

Nous avons un nombre illimité autorisé de chacune des trois catégories de parts. Le nombre de parts émises et en circulation au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :

- 28 168 803 parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- 132 367 606 parts de société en commandite de catégorie 2;
- 54 000 parts de commandité.

Nos parts ne sont pas cotées en Bourse. Le 1^{er} janvier 2008, nous avons émis 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 à l'intention du Fonds contre sa participation indirecte de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel. Pour plus de détails sur les modalités et les conditions liées à nos parts, veuillez vous reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'à notre convention de société en commandite disponible à l'adresse www.sedar.com.

Dettes

L'encours de notre dette à long terme s'établit comme suit au 31 décembre 2008 :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Échéance	Taux d'intérêt	2008	2007
Billets à moyen terme	2011 à 2037	4,72 % à 6,17 %	2 250,0	2 250,0
Débetures	2009 à 2020	5,34 % à 11,00 %	144,7	196,8
Dettes à terme non renouvelable	2009 à 2010	taux variables	150,0	100,0
Autres	2009 à 2020	4,09 % à 12,50 %	24,0	26,8
Total			2 568,7	2 573,6

Les billets à moyen terme non garantis de premier rang sont en circulation aux termes de l'acte de fiducie de Bell Aliant, s.e.c. daté du 14 septembre 2006. Comme il a été mentionné plus haut, nous avons l'intention de déposer un prospectus préalable de base de renouvellement visant le placement de billets à moyen terme additionnels qui seraient aussi émis aux termes de cet acte de fiducie. Les débetures sont en circulation aux termes des actes de fiducie de Télébec et de NorthernTel. Au cours de l'exercice, nous avons remboursé une tranche de 50,0 M\$ des débetures de Télébec arrivées à échéance, les refinançant à l'aide d'une nouvelle facilité à terme non renouvelable de 50,0 M\$. Les montants prélevés de nos facilités de crédit bancaire non renouvelables comprennent une tranche de 100,0 M\$ qui arrivera à échéance en juillet 2009 et une autre tranche de 50,0 M\$ qui arrivera à échéance en juin 2010. Les autres éléments de la dette à long terme au 31 décembre 2008 comprennent des obligations au titre de contrats de location-acquisition se chiffrant à 24,8 M\$ (24,1 M\$ en 2007) et divers autres montants moins élevés non réglés aux termes de divers autres emprunts à long terme, dont ont été retranchés des frais d'émission de titres d'emprunt de 10,1 M\$ (11,6 M\$ en 2007).

Au 31 décembre 2008, nos facilités de crédit bancaire classées dans la dette à court terme, ainsi que leurs montants disponibles et leurs montants utilisés, se présentent comme suit :

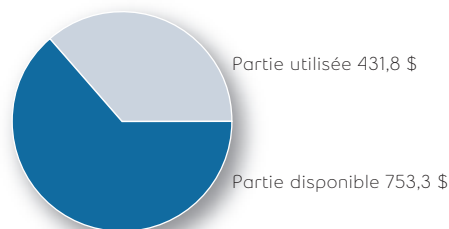
Au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	Échéance	Montant autorisé	Montant utilisé	Lettres de crédit	Montant disponible
Facilités d'exploitation renouvelables	7 juillet 2011	551,0	193,0	6,6	351,4
Facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite	7 juillet 2011	450,0	15,0	51,3	383,7
Autres facilités d'exploitation remboursables à vue	Diverses	16,0	0,2	5,0	10,8
Facilités de lettres de crédit affectées	Annuelles	168,1	—	160,7	7,4
Total		1 185,1	208,2	223,6	753,3

En 2008, par suite des opérations suivantes, nous avons accru de 4,1 M\$ le montant total de nos facilités de crédit bancaire, qui se situe maintenant à 1 185,1 M\$:

- Les facilités d'exploitation renouvelables ont été diminuées de 25,0 M\$ et totalisent maintenant 551,0 M\$;
- Les facilités de lettres de crédit affectées ont été augmentées de 30,1 M\$ et se chiffrent maintenant à 168,1 M\$;
- Les facilités d'exploitation remboursables à vue ont été diminuées d'un montant net de 1,0 M\$ et totalisent maintenant 16,0 M\$.

Les montants utilisés de nos facilités de crédit bancaire se chiffraient à 208,2 M\$ au 31 décembre 2008, contre 216,7 M\$ au 31 décembre 2007. En 2008, nous avons effectué des remboursements nets de 17,0 M\$ sur nos facilités d'exploitation renouvelables et des remboursements nets de 6,5 M\$ sur nos autres facilités d'exploitation remboursables à vue. Afin de préserver une certaine souplesse générale sur le plan des liquidités et de l'exploitation en cette période de difficultés sur le marché du crédit, nous avons utilisé en 2008 nos facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite pour financer des paiements exceptionnels liés au déficit des régimes, ce qui a entraîné des prélèvements totalisant 15,0 M\$ qui sont en cours au 31 décembre 2008. Ces facilités soutiennent en outre des lettres de crédit de 51,3 M\$ émises à l'appui de notre calendrier de capitalisation du déficit de solvabilité des régimes sur une période de 10 ans.

Facilités de crédit au 31 décembre 2008
(au 31 décembre 2008, en millions de dollars)



Nous maintenons par ailleurs un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$ soutenu par le montant inutilisé de nos facilités d'exploitation renouvelables. Aucun montant n'avait été émis en vertu de ce programme au 31 décembre 2008 ni au 31 décembre 2007.

Nos facilités de crédit sont assorties de dispositions et de clauses restrictives usuelles qui, si elles ne sont pas respectées, pourraient déclencher un cas de manquement. L'accès continu à nos facilités de crédit dans des conditions d'exploitation normales n'est pas assujéti au maintien d'une cote de crédit bien précise. Toutefois, l'applicabilité de certaines clauses restrictives dépend du maintien de cotes de crédit de première qualité. Par exemple, nous pourrions devoir respecter une nouvelle clause concernant le ratio financier et être obligés de limiter les distributions si nos cotes de crédit étaient ramenées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de première qualité (généralement inférieur à « BBB »). De plus, il pourrait survenir un événement de changement de contrôle si une entité autre que BCE ou Bell Canada obtenait le contrôle de notre entreprise et que nos cotes de crédit étaient ramenées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de première qualité. Les actes constitutifs de Télébec et de NorthernTel comprennent également des dispositions pouvant restreindre les distributions effectuées par ces sociétés en commandite advenant une situation de défaillance de leur part, ou dans certains cas, si certains critères financiers ne sont pas respectés.

Notations

Standard & Poor's (S&P) et DBRS Limited (DBRS) ont attribué les notations suivantes à nos filiales :

	S&P	DBRS
Dette de premier rang non garantie de Bell Aliant, s.e.c.	BBB, perspective négative	BBB (haut), tendance stable
Papier commercial de Bell Aliant, s.e.c.	Non noté	R-1 (bas), tendance stable
Déventures de Télébec et de NorthernTel	BBB, perspective négative	BBB (haut), tendance stable

Une notation n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ni de détenir des titres, et peut être révisée ou retirée à tout moment. Aucune modification n'a été apportée à nos notations en 2008; cependant, au quatrième trimestre de 2008, S&P a remplacé la mention « stable » accompagnant notre notation par la mention « négative ».

Besoins en liquidités

Nous avons besoin d'importantes liquidités pour exécuter notre stratégie d'affaires. Nos besoins en liquidités pour 2008 consistaient en des distributions aux porteurs de parts, en des dépenses en immobilisations, en une capitalisation des régimes de retraite, en des remboursements sur la dette à court et à long terme et en des paiements relatifs à d'autres engagements. Les besoins de 2009 devraient être semblables. Plus particulièrement, ces besoins devraient donner lieu à l'utilisation suivante des flux de trésorerie :

- Le taux de distribution annuel aux porteurs de parts du Fonds se chiffre actuellement à 2,90 \$ la part. Les distributions mensuelles du Fonds sont approuvées au gré des fiduciaires du Fonds. Le Fonds est entièrement dépendant des distributions que nous lui versons pour faire ses distributions. Les besoins de liquidités annuels pour effectuer les distributions aux porteurs de parts du Fonds ainsi que les distributions au prorata à l'intention de BCE et de Bell Canada à l'égard des parts de société en commandite échangeables se sont établis à 657,9 M\$ en 2008 et, si les fiduciaires du Fonds déclarent des distributions selon le taux de distribution ci-dessus, ces besoins s'établiront dans une fourchette estimative de 655 M\$ à 660 M\$ pour 2009.
- Les dépenses en immobilisations de 2008 se sont chiffrées à 16,1 % des produits d'exploitation. Nous prévoyons que celles de 2009 s'établiront entre 13,5 % et 14,5 % des produits d'exploitation.
- Nous sommes tenus de rembourser la dette à court et à long terme selon ses modalités. Nous avons l'intention de refinancer la majeure partie de cette dette lorsqu'elle arrivera à échéance au moyen de nos facilités bancaires, comme il est indiqué aux rubriques « Sources de financement » et « Dette ». En 2009, une facilité à terme non renouvelable de 100,0 M\$ arrive à échéance et nous prévoyons être en mesure d'en financer le remboursement au moyen de nos facilités d'exploitation renouvelables.
- En 2008, nous avons versé des paiements exceptionnels de 49,2 M\$ pour combler le déficit de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous prévoyons que, compte tenu des rendements négatifs des actifs des régimes en 2008, les besoins de capitalisation augmenteront en 2009. La situation de capitalisation de tous nos régimes de retraite à prestations déterminées accuse un déficit. Le recul des marchés boursiers et des rendements des obligations gouvernementales a provoqué l'accentuation de ces déficits. Nous avons pu atténuer une partie de l'incidence de la conjoncture en 2008 grâce à notre politique de placement, car l'actif des régimes était investi dans une proportion d'environ 63 % dans des titres à revenu fixe au 31 décembre 2008. Ces placements sont principalement conçus de façon à suivre les obligations des régimes et à en protéger la capitalisation. En outre, une modification apportée à la norme de calcul de la valeur capitalisée par l'Institut canadien des actuaires ainsi que les mesures fédérales d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes pourraient également contribuer à réduire les exigences de capitalisation de 2009. Cependant, en dépit de ces mesures connues et prévues, nous nous attendons à ce que le montant requis aux fins du financement du déficit pour 2009 augmente pour s'établir entre 90 M\$ et 110 M\$. Nous prévoyons avoir recours à notre facilité bancaire liée à la caisse de retraite pour financer les paiements au titre du déficit des régimes en 2009.
- Les liquidités serviront aussi à faire face à d'autres engagements, notamment ceux relatifs aux contrats de location-exploitation et d'approvisionnement de matériel et d'autres infrastructures de réseau.

Autres arrangements financiers

Obligations contractuelles

Aux 31 décembre 2008

(en millions de dollars)

	Total	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
Dette à long terme	2 554,0	107,8	53,1	755,4	5,7	71,3	1 560,7
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	24,8	8,4	7,9	3,4	0,4	0,4	4,3
Contrats de location-exploitation	457,7	34,1	30,3	27,3	26,8	26,6	312,6
Contrats d'approvisionnement ¹⁾	3 745,8	359,6	317,7	302,4	300,0	291,8	2 174,3
Autres obligations contractuelles à long terme	34,4	10,3	17,2	0,3	0,3	0,3	6,0
Total des obligations contractuelles ²⁾	6 816,7	520,2	426,2	1 088,8	333,2	390,4	4 057,9

1) Les contrats d'approvisionnement constituent des ententes visant l'achat de biens et de services qui sont exécutoires, qui ont force obligatoire pour nous et qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimales qui doivent être achetées, les dispositions à l'égard des prix fixes minimaux ou des prix variables et le moment approximatif où l'opération aura lieu.

2) Nous avons d'autres passifs à long terme qui ne sont pas présentés dans le tableau. Ils comprennent les passifs au titre des prestations, le passif d'impôts futurs, les produits constatés d'avance et divers autres passifs à long terme.

Nous avons conclu divers contrats de location-exploitation de matériel et d'autres infrastructures de réseau ainsi que divers contrats d'approvisionnement aux termes de diverses conventions de services et conventions commerciales, ce qui comprend les ententes commerciales que nous avons conclues avec Bell Canada.

Les contrats d'approvisionnement se rapportent principalement à diverses ententes visant des systèmes d'information et de la technologie ainsi qu'aux obligations aux termes de conventions de services, y compris celles conclues avec un apparenté, comme le décrit la note 24 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Plus de détails sur ces engagements sont décrits à la note 21 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Titrisation de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention d'achat et de vente renouvelable, certaines créances à une fiducie de titrisation. En vertu de cette convention, nous avons touché un produit net en espèces de 165,0 M\$ au 31 décembre 2008, soit 55,0 M\$ de moins qu'au 31 décembre 2007.

Les créances cédées doivent atteindre des cibles de rendement minimales. Ces cibles sont établies en fonction de calculs précis concernant les défaillances, les situations de défaut et le ratio de rotation des débiteurs, de même qu'en fonction de notations de crédit minimales. Si les créances cédées n'atteignent pas ces cibles de rendement, nous ne serons plus en mesure de vendre nos créances et devons racheter les créances déjà vendues à la fiducie. Ce rachat ferait appel à des liquidités dont le financement pourrait nécessiter l'émission de nouveaux titres d'emprunt.

Nous avons également conclu une convention avec Bell Canada en vertu de laquelle nous vendons à Bell Canada certaines créances que nous avons en Ontario et au Québec et nous achetons certaines créances de Bell Canada liées aux activités sans fil dans le Canada atlantique.

Plus de détails au sujet de ces conventions sont présentés aux notes 1 et 3 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Utilisation d'instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change associés à notre dette à court et à long terme ou à des engagements fermes précis. Nous n'avons pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives. Comme nous ne négocions pas activement les instruments dérivés, le risque de liquidité auquel ces instruments nous exposent n'est pas important. Nous n'avons pas eu recours à des instruments financiers dérivés sur devises en 2007 ni en 2008.

Au 31 décembre 2008, nous étions partie à des swaps de taux d'intérêt fixe-variable en vigueur dont le montant nominal totalisait 250,0 M\$ et la juste valeur totalisait 15,2 M\$ en faveur de la contrepartie. Au 31 décembre 2007, les montants correspondants étaient de 200,0 M\$ et de 3,7 M\$, respectivement. La juste valeur de ces swaps est comptabilisée dans les passifs dérivés. Ces swaps sont comptabilisés à titre de couverture d'une partie de notre dette à taux variable. La juste valeur correspond au montant auquel des parties effectuant des opérations de leur plein gré dans des conditions normales de concurrence accepteraient d'échanger un instrument financier, en fonction du marché actuel des instruments présentant un risque, un capital et une durée à l'échéance semblables. La juste valeur est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés aux taux en vigueur sur le marché. Ces estimations subissent l'incidence importante des hypothèses que nous posons à l'égard du montant et de l'échéance des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et les autres charges éventuels qui pourraient être engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés si ces instruments étaient réellement réglés.

Plus de détails portant sur notre utilisation d'instruments financiers dérivés et sur les conventions comptables que nous suivons sont présentés aux notes 1 et 15 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BCE et Bell Canada

BCE et Bell Canada détiennent 100 % de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et 100 % des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada avaient la propriété réelle et le contrôle de 44,2 % des parts diluées en circulation du Fonds au 31 décembre 2008, soit le même pourcentage qu'au 31 décembre 2007.

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration du commandité de Placements Bell Aliant, s.e.c., Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (le « commandité de Placements Bell Aliant »), notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution totale) et que certaines ententes commerciales sont en place. En conséquence de ce droit, BCE contrôle le conseil d'administration du commandité de Placements Bell Aliant et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également requis, de même que l'approbation du conseil d'administration, avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution totale).

Nous avons également conclu divers accords commerciaux à long terme qui régissent nos rapports avec Bell Canada. Ces accords nous assurent d'obtenir une vaste gamme de services techniques, opérationnels et de soutien des ressources humaines dont nous avons besoin pour exercer nos activités sur fil et d'accès Internet dans nos territoires de l'Ontario et du Québec. Ces accords procurent aussi à Bell Canada l'assurance que nous lui fournirons les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour mener ses activités sans fil dans nos territoires de l'Ontario et du Québec et dans le Canada atlantique. Cependant, ces services ont été en grande partie internalisés par Bell Canada en 2008. De plus, nous avons conclu une convention de gestion des relations commerciales avec Bell Canada qui régit nos relations commerciales générales et traite de questions telles que la coopération en matière de marketing, les fournisseurs primaires pour les clients, la non-concurrence et les marques. Pour plus de détails sur nos ententes commerciales, veuillez vous reporter à la note 24 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

En plus des ententes décrites ci-dessus, dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et ses entités émettrices contrôlées visant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007
Produits d'exploitation	308,8	328,1
En pourcentage du total des produits d'exploitation	9,41 %	10,09 %
Charges d'exploitation	480,7	516,6
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées		
Produits d'exploitation	33,7	69,9
Charges d'exploitation	40,3	84,0
Autres charges (produits)	—	(0,1)
Dépenses en immobilisations	24,8	8,4

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités émettrices contrôlées sont les suivants :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007
Débiteurs :		
Créances clients	117,0	116,9
Créances liées aux activités sans fil	11,4	46,5
Paiements anticipés	5,8	1,6
Créance à long terme, incluant la tranche à court terme inscrite dans les débiteurs	40,0	64,0
Créditeurs et charges à payer	77,3	120,3
Distributions à verser	24,2	23,5
Crédits reportés	1,6	4,0

Les débiteurs ainsi que les créiteurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à ses entités émettrices contrôlées ne portent aucun intérêt, comportent des modalités de crédit normales et découlent de la vente des produits et de la prestation des services mentionnés précédemment.

La créance à long terme de Bell Canada se rapporte à une contrepartie liée à l'arrangement relatif au compte de report conclu au moment de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et à un plan de services de systèmes d'information et de TI, comme il est décrit aux notes 11 et 24 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'à la rubrique intitulée « Modifications réglementaires ». Le solde porte intérêt à 9,75 % par année et est exigible sur une période de 10 ans.

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. En 2008, des distributions totalisant 289,8 M\$ ont été versées à BCE et à Bell Canada, contre 281,6 M\$ en 2007.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les contrats d'approvisionnement présentés à la rubrique « Obligations contractuelles », s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre 2008 (en millions de dollars)						
	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
Obligations contractuelles	308,8	291,4	285,4	285,4	284,8	2 137,7

Le Fonds

Le Fonds dépend entièrement des distributions que nous lui versons pour verser ses propres distributions. En 2008, nous avons déclaré des distributions payables au Fonds de 372,8 M\$, contre 372,1 M\$ en 2007. Au 31 décembre 2008, un montant de 31,2 M\$ était inclus dans les distributions à payer, comparativement à 28,5 M\$ au 31 décembre 2007.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente administrative avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de 10 ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné.

Ces services sont comptabilisés selon leur valeur d'échange, comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)		
	2008	2007
Salaires des dirigeants	0,8	0,8
Frais généraux et d'administration	3,2	4,7
Charges d'exploitation	4,0	5,5

Les salaires des dirigeants sont attribués en fonction des salaires horaires réels et des heures estimatives consacrées à des questions se rapportant à notre administration. Les frais généraux et d'administration sont établis en fonction des frais réels engagés en notre nom.

Nous offrons deux régimes d'achat de parts des employés dont les modalités sont similaires, destinés aux employés à temps plein admissibles de nos filiales. Une charge de rémunération liée aux régimes d'achat de parts des employés de 9,6 M\$ a été constatée en 2008, comparativement à une charge de 9,9 M\$ en 2007. Pour obtenir plus de détails sur les régimes d'achat de parts des employés, veuillez vous reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Au cours de 2007, nous avons mis en place un régime de parts différées du Fonds destiné à certains des dirigeants et des cadres supérieurs de certaines de nos filiales afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec le rendement total pour les porteurs de parts. Pour 2008, une charge de rémunération de 12,9 M\$ au titre des parts différées en circulation a été comptabilisée, comparativement à une charge de 8,5 M\$ en 2007. Pour obtenir plus de détails sur le régime de parts différées, veuillez vous reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 13,6 M\$ (3,0 M\$ en 2007) lié au montant net de ces charges d'exploitation à recevoir de même qu'aux montants à payer au Fonds relativement au régime de parts différées.

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires au moyen d'une série de billets à ordre; il en réclame le remboursement selon les besoins de son exploitation. Le billet à ordre de 1,9 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2007 a été remboursé le 15 janvier 2008. Les billets à ordre émis par la suite sont assortis de taux d'intérêt variant de 1,81 % à 4,68 % par an, si bien que des intérêts débiteurs de 0,1 M\$ ont été engagés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, un billet de 6,2 M\$ était à payer au Fonds, sur lequel le taux d'intérêt était de 1,81 % par an; ce billet a été remboursé à l'échéance, le 15 janvier 2009.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nos états financiers consolidés au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous formulons sont conformes à celles qui étaient employées en 2007, à l'exception des nouvelles conventions comptables adoptées décrites ci-après. De plus amples renseignements sur nos principales conventions comptables figurent à la note 1 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Nouvelles conventions comptables adoptées en 2008

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2008, nous avons adopté le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes pour la présentation d'informations qualitatives et quantitatives sur le capital d'une entité et sur la façon dont il est géré.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2008, nous avons adopté le chapitre 3031, intitulé « Stocks », qui établit de nouvelles normes pour l'évaluation et la constatation des stocks ainsi que pour la présentation d'informations à leur sujet. Ce changement n'a eu aucune incidence importante.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA révisé constamment certaines normes ou recommandations du **Manuel de l'ICCA**. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En avril 2008, le Conseil des normes comptables a publié un exposé-sondage, intitulé « Adoption des IFRS au Canada », qui propose l'harmonisation complète des PCGR du Canada avec les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Le passage se fera au cours d'une période transitoire, certaines normes devant être adoptées avant 2011 et les autres, à la date même de la transition. Le Conseil des normes comptables internationales parraine constamment des projets et rend publiques des prises de position visant à faire évoluer les IFRS; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que le texte des IFRS, à la date de transition, soit différent de sa version actuelle.

Nous avons élaboré une démarche en quatre étapes pour effectuer le passage aux IFRS. Voici la description de chacune de ces étapes et leur état d'avancement :

Première étape – sensibilisation et évaluation initiale

Cette étape englobe l'élaboration de la structure du projet initial, la formulation d'un processus de gestion du projet, l'élaboration du plan initial de conversion opérationnelle et l'établissement de jalons, la sensibilisation au moyen de séances de formation, la rédaction de stratégies de communication et de formation ainsi que l'exécution d'une première évaluation de haut niveau des domaines qui auront le plus d'effet sur la présentation de notre information financière et sur nos activités.

Nous avons adopté un plan officiel détaillant l'organigramme du projet et désignant un comité directeur, une équipe de projet multifonctionnelle et un directeur de projet. Nous avons également élaboré un premier échéancier du projet. Nous avons déjà mené plusieurs séances de formation visant la sensibilisation. Nous avons exécuté une évaluation de haut niveau de l'effet que le passage aux IFRS dans leur forme actuelle aura sur nos activités d'exploitation et repéré un petit nombre de sujets qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats financiers ou sur le travail nécessaire pour mener à bien l'adoption des IFRS. Ces sujets comprennent notamment les suivants : le choix des exemptions relatives à l'adoption initiale des IFRS dont nous pourrions tirer profit et la préparation des informations à fournir et des rapprochements qui seront nécessaires au moment de l'adoption; l'évaluation du caractère exhaustif de nos processus et procédures relatifs aux immobilisations corporelles au regard des IFRS; la détermination du caractère admissible de nos arrangements hors bilan après l'adoption des IFRS; la nécessité d'élaborer et de tenir deux registres comptables parallèles en 2010.

Deuxième étape – évaluation détaillée

La deuxième étape consiste à exécuter un examen détaillé des écarts entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le plan comptable et sur le plan de la présentation de l'information de façon à analyser les choix comptables et les options transitoires proposés et à effectuer une modélisation initiale des effets de ces écarts sur les états financiers et les notes complémentaires.

Nous avons pratiquement terminé nos évaluations détaillées et repéré les écarts entre les PCGR du Canada et les IFRS dans leur version actuelle sur le plan comptable et sur le plan de la présentation de l'information. Nous en sommes à évaluer les choix de conventions comptables qu'il faudra faire au moment du passage aux IFRS. Nous respectons le calendrier prévu pour notre démarche, mais il ne serait pas prudent de divulguer les écarts au chapitre des conventions comptables ni les choix qui se présentent à nous avant que le projet n'en soit à un état d'avancement plus poussé. Nous avons élaboré une modélisation initiale de nos états financiers et des notes complémentaires selon les normes de présentation et d'information à fournir prescrites par les IFRS et nous continuerons de mettre au point cette modélisation au fur et à mesure de notre travail de conversion.

Troisième étape – élaboration

Cette étape consiste à prendre des décisions comptables provisoires sur la foi des évaluations détaillées effectuées et à déterminer les modifications devant être apportées aux processus et systèmes de comptabilité, d'exploitation et de contrôle interne.

Nous procédons actuellement à la compilation et à l'analyse des renseignements obtenus au cours de l'étape d'évaluation détaillée et présenterons nos conclusions et recommandations relatives aux choix pertinents en matière de conventions comptables à notre comité de vérification au début du deuxième trimestre de 2009. Nous avons commencé à concevoir les modifications à apporter aux processus opérationnels, notamment les systèmes de TI et de traitement des données ainsi qu'aux systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière; de même, nous avons entrepris l'élaboration et le maintien d'un système de deux registres parallèles pour 2010. Nous prévoyons avoir essentiellement terminé la troisième étape d'ici la fin du deuxième trimestre de 2009.

Quatrième étape – mise en œuvre

La dernière étape de notre démarche consiste à mettre la dernière main à nos décisions en matière de conventions comptables, à mettre en œuvre les changements cernés au cours de la troisième étape dans toute l'entreprise, à élaborer de nouveaux processus de contrôle interne et à en faire le suivi, à fournir la formation nécessaire sur ces nouveaux processus et sur les nouvelles normes comptables adoptées, à préparer des plans de communication externe et à mettre à l'essai les modifications apportées aux systèmes et aux processus en exécutant un essai à blanc en parallèle.

Nous prévoyons entamer la quatrième phase au deuxième trimestre de 2009 et la poursuivre jusqu'au 31 décembre 2010.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'ICCA a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », lequel a remplacé le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». La nouvelle norme fournit des indications sur l'évaluation, la comptabilisation, la présentation et les informations à fournir relatives à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels. La norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de cette nouvelle norme aura une incidence importante sur nos activités et sur la présentation de notre information financière.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Selon les PCGR du Canada, nous sommes tenus de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges ainsi que sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels dans nos états financiers consolidés.

Nous fondons nos estimations et nos hypothèses sur notre expérience antérieure, la conjoncture économique actuelle et d'autres facteurs qui, à notre avis, sont raisonnables dans les circonstances. Cette opération nécessite l'exercice du jugement au sujet des questions qui peuvent être intrinsèquement incertaines. Les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts ou être susceptibles de changer, compte tenu de différentes hypothèses ou conditions. Nous évaluons périodiquement le caractère raisonnable de ces estimations et hypothèses.

Nous avons examiné, avec le comité de vérification du conseil d'administration, l'élaboration, la sélection et l'application de nos principales conventions comptables ainsi que les estimations et hypothèses comptables critiques qu'elles comportent. À notre avis, les estimations et hypothèses comptables critiques constituent un aspect important pour la compréhension de nos principales conventions comptables et de nos états financiers consolidés.

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons à nos employés et employés retraités admissibles des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite. Nous évaluons nos régimes de retraite à prestations déterminées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite. Les montants présentés dans les états financiers consolidés à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite sont déterminés en fonction des résultats de ces évaluations et de plusieurs hypothèses principales déterminées par la direction. Ces hypothèses principales comprennent le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des obligations, le taux prévu de rendement de l'actif du régime, le taux d'accroissement de la rémunération, le taux de croissance des coûts des soins de santé par personne et le nombre restant d'années de service moyen des employés. Nous croyons que les hypothèses utilisées sont raisonnables; cependant, toute différence dans les résultats réels ou toute variation des hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les obligations au titre des prestations constituées et le coût futur net des régimes. Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats présumés en constatant les écarts entre les obligations au titre des prestations et le rendement des régimes sur le nombre restant d'années de service moyen estimatif des employés.

Nos deux principales hypothèses concernent le taux d'actualisation et le taux de rendement prévu de l'actif du régime. Ces taux sont établis comme suit :

- Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt servant à déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui seront nécessaires, d'après nous, au règlement des obligations relatives aux prestations. Pour nos régimes dont les participants sont essentiellement des employés actifs, le taux d'actualisation est calculé en fonction des taux d'intérêt courants sur les titres à revenu fixe à long terme de sociétés émettrices de qualité élevée dont l'échéance correspond aux flux de trésorerie estimatifs des régimes. Pour nos régimes offerts essentiellement à l'intention d'employés retraités, le taux d'actualisation est établi en fonction des taux des rentes de l'exercice. Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice.

Pour nos régimes dont les participants sont essentiellement des employés actifs, au 31 décembre 2008, le taux d'actualisation présumé était de 7,0 %, contre 5,6 % au 31 décembre 2007. Pour nos régimes offerts essentiellement à l'intention d'employés retraités, le taux d'actualisation présumé au 31 décembre 2008 était de 4,25 %, contre 5,3 % au 31 décembre 2007. La moyenne pondérée de nos taux d'actualisation présumés au 31 décembre 2008 se chiffrait à 5,5 %. Bien que cette moyenne pondérée soit semblable à celle de l'exercice précédent, les modifications apportées aux taux d'actualisation de chacun des régimes ont occasionné une diminution nette d'environ 171 M\$ des obligations liées aux régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2008, comparativement aux obligations constatées au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la moyenne pondérée de nos taux d'actualisation présumés se chiffrait à 5,5 %, soit 0,2 % de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui avait fait diminuer d'environ 93 M\$ le total de nos obligations liées aux régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite par rapport au chiffre inscrit au 31 décembre 2006.

- Le taux de rendement prévu de l'actif des régimes est un taux moyen pondéré établi en fonction de nos prévisions à l'égard des rendements à long terme des marchés financiers et de la gestion active de placements, compte tenu de la composition des actifs selon la politique de nos régimes. Nous déterminons le taux de rendement prévu approprié à la fin de chaque exercice.

Pour 2008, la moyenne pondérée de notre taux de rendement présumé de l'actif des régimes était de 6,3 %, soit une baisse par rapport au taux présumé de 6,7 % en 2007, principalement en raison de la modification de la politique de placement de nos régimes de retraite visant à délaissier les placements en actions pour favoriser davantage les placements en titres à revenu fixe, dont les caractéristiques se rapprochent davantage de celles des obligations liées aux régimes de retraite. Cette modification du taux de rendement présumé s'est traduite par une augmentation d'environ 11 M\$ de la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes de retraite à prestations déterminées en 2008.

Pour 2007, notre taux de rendement présumé de l'actif des régimes était de 6,7 %, soit une baisse par rapport au taux présumé de 7,5 % en 2006, principalement en raison de la modification de la politique de placement adoptée en 2007. Cette modification des hypothèses s'est traduite par une augmentation d'environ 19 M\$ de la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes de retraite à prestations déterminées en 2007.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant du coût net des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le coût net annuel des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux de rendement prévu des actifs des régimes.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Hypothèse	Variation du taux	Régimes de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
			Obligation	Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	4,25 % à 7,00 %	+/- 0,25 %	94,0	3,0	7,0	—
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	5,25 % à 7,50 %	+/- 0,25 %	—	6,0	—	—

Amortissement des pertes actuarielles nettes

Nos conventions comptables qui s'appliquent à l'amortissement des pertes actuarielles nettes sont conformes aux PCGR du Canada et reconnaissent que les rendements de placement futurs sur les actifs du régime et les changements actuariels dans les régimes peuvent influencer sur le montant des gains ou des pertes et les inverser avec le temps. Plus précisément, il y a amortissement lorsque la taille de la perte actuarielle (ou du gain actuariel) excède un « corridor », qui correspond au plus élevé de 10,0 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de 10,0 % de la valeur axée sur la valeur de marché de l'actif des régimes. L'utilisation de la valeur axée sur

le marché de l'actif pour déterminer le « corridor » en question atténue l'effet des gains et des pertes réels pour certains actifs du régime sur une période de trois ans. Ces conventions comptables ont pour effet de limiter le montant de l'amortissement des gains et des pertes constatés dans nos résultats, sauf s'ils deviennent trop importants. Au 31 décembre 2008, nous avons des pertes actuarielles non amorties totalisant 871,7 M\$ (634,8 M\$ au 31 décembre 2007) dans nos régimes de retraite à prestations déterminées et nos régimes d'avantages complémentaires de retraite. Ce solde témoigne de nouvelles pertes actuarielles survenues en 2008 et de l'amortissement de 17,3 M\$ de pertes cumulées antérieures par l'intermédiaire de charges de retraite en 2008 (28,7 M\$ en 2007). Pour en savoir davantage au sujet de notre comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Actifs à long terme

Nos actifs à long terme se composent des dépenses en immobilisations, de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels d'une durée de vie limitée et de ceux ayant une durée de vie indéfinie. Nous formulons certaines estimations au sujet des valeurs constatées pour ces actifs, y compris la détermination de la durée de vie utile, la répartition des prix d'acquisition entre les dépenses en immobilisations, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie et l'évaluation de la recouvrabilité des actifs à long terme au moyen de tests de dépréciation.

Estimation des durées de vie utile

Nous amortissons nos dépenses en immobilisations en fonction de leur durée de vie utile estimative. Nous estimons la durée de vie utile à l'acquisition d'un actif en fonction de l'expérience acquise antérieurement pour des actifs similaires et de nos prévisions quant à l'évolution technologique et aux autres circonstances qui pourraient influencer sur l'utilité de l'actif. Nous revoyons nos estimations de la durée de vie utile de façon continue. Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la durée de vie des actifs ne correspond pas à la période restante prévue au cours de laquelle nous en tirerons avantage, nous pouvons apporter des modifications prospectives à leur durée de vie utile amortissable. Il peut en résulter un changement dans la charge d'amortissement des périodes ultérieures.

En 2007 et en 2008, nous avons modifié la durée de vie utile estimative d'une partie de notre matériel de télécommunications par suite d'une étude indépendante. Ces modifications apportées aux estimations comptables ont été appliquées de façon prospective et ont donné lieu à une augmentation de la dotation à l'amortissement de 18,9 M\$ et de 9,2 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, respectivement.

Répartition du coût d'acquisition lié à l'acquisition d'entreprises

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, des coûts de l'entreprise acquise sur la juste valeur des montants nets attribués aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge. Les actifs incorporels autres que l'écart d'acquisition sont constatés à leur valeur estimative ou d'expertise s'ils découlent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques ou s'ils peuvent faire individuellement l'objet d'une vente, d'une cession, d'une licence, d'une location ou d'un échange. L'identification et l'évaluation des actifs incorporels d'une entreprise acquise nécessitent l'évaluation de toutes les conditions importantes de l'achat qui indiquent, de manière explicite ou implicite, la présence d'actifs incorporels, en plus de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition constaté en 2008 se rapportait à l'achat de la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel et à l'acquisition des actifs et des activités de KMTS. La répartition du prix d'achat relatif à ces acquisitions d'entreprises était terminée au 31 décembre 2008 et s'est traduite par la comptabilisation d'un montant de 201,6 M\$ au titre de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2006, nous n'avions pas terminé la répartition du coût d'acquisition lié à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et de la participation dans le Groupe Bell Nordiq inc. et, par conséquent, l'excédent du coût d'acquisition sur les actifs nets identifiés au 31 décembre 2006 s'élevait à 5,4 G\$ a été attribué à l'écart d'acquisition. À la conclusion de la répartition du coût d'acquisition au deuxième trimestre de 2007, nous avons reclassé une tranche de 2,9 G\$ de l'écart d'acquisition dans les actifs incorporels à durée de vie limitée, dans les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, dans les dépenses en immobilisations et dans les passifs d'impôts futurs. Au 31 décembre 2007, le solde final de l'écart d'acquisition lié à cette acquisition s'élevait à 2,5 G\$.

Au troisième trimestre de 2008, un montant de 21,7 M\$ a été ajouté à l'écart d'acquisition, car un ajustement a été apporté au prix d'acquisition relativement à la révision de la valeur estimative de la créance à long terme de Bell Canada.

Perte de valeur

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des changements de situation suggèrent que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur. La valeur de nos dépenses en immobilisations fait aussi l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation suggèrent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des actifs à long terme à leur valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, les actifs à long terme sont considérés comme s'étant dépréciés, et l'écart entre leur juste valeur et leur valeur comptable est imputé aux autres charges dans la période au cours de laquelle le test a été effectué.

La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est établie en fonction des flux de trésorerie actualisés estimatifs, de facteurs externes ou d'une combinaison des deux. La valeur recouvrable des dépenses en immobilisations est établie en fonction des flux de trésorerie non actualisés. La détermination de la juste valeur exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à la date de l'évaluation; ces estimations et hypothèses, de par leur nature même, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. C'est pourquoi les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

Nous évaluons l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Nous avons procédé au test de dépréciation annuel de notre écart d'acquisition et de nos actifs incorporels à durée de vie indéfinie au quatrième trimestre de 2008. Pour ce faire, nous avons employé une combinaison des flux de trésorerie actualisés et de facteurs externes. Les hypothèses importantes entrant dans la détermination de la juste valeur de l'écart d'acquisition portaient notamment sur la pondération de l'information d'origine externe et interne, le coût moyen pondéré du capital et les estimations portant sur les résultats futurs au chapitre des taux de croissance future, de la capitalisation des régimes, des dépenses en immobilisations et des économies découlant des mesures favorisant la productivité. Les hypothèses utilisées étaient conformes à celles décrites à la rubrique « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives ». Le test annuel auquel ont été soumis l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie effectué en 2008 et en 2007 n'a décelé aucune perte de valeur.

Il nous est impossible de prédire si un événement provoquant une perte de valeur se produira, le moment où il se produira ou l'incidence qu'il aura sur la valeur comptable des actifs à long terme. En 2008 et en 2007, les événements suivants ont déclenché un test de dépréciation de l'écart d'acquisition :

- Au premier trimestre de 2008, après que Bell Canada nous eut avisé de son intention de cesser d'avoir recours à AMP à titre de distributeur exclusif de ses produits de téléphonie mobile dans le Canada atlantique, nous avons évalué la valeur comptable de l'écart d'acquisition lié à AMP. Une perte de valeur de 11,2 M\$ a par la suite été comptabilisée, ce qui a réduit à néant la valeur comptable de cet écart d'acquisition.
- Au deuxième trimestre de 2007, après la répartition définitive du prix d'achat des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et du Groupe Bell Nordiq inc., nous avons soumis l'écart d'acquisition connexe à un test de dépréciation. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

Aucun événement ni changement de situation survenu en 2008 ou en 2007 ne suggère que la valeur comptable des dépenses en immobilisations pourrait ne pas être recouvrable.

Impôts sur les bénéfices

Réalisée par l'intermédiaire de sociétés en commandite, une partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt. Le bénéfice imposable est directement attribué aux associés.

Le bénéfice de nos filiales qui sont des sociétés par actions est assujéti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés à l'aide de la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les impôts sur les bénéfices reflètent les incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs présentés dans le bilan de nos filiales, ainsi que l'économie découlant des pertes de nos filiales qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

Les conséquences fiscales futures des écarts temporaires, qui ont une incidence sur le classement et le calcul de nos actifs et passifs d'impôts, s'appuient sur des hypothèses et des estimations liées aux prévisions des résultats d'exploitation futurs, le choix du moment de la contrepassation des écarts temporaires et notre interprétation de la réglementation et des lois fiscales applicables. La composition des actifs et des passifs d'impôts futurs est susceptible de changer d'une période à l'autre en raison de l'importance de ces hypothèses.

Le calcul de nos impôts sur les bénéfices nécessite aussi un important recours au jugement et à l'interprétation de la réglementation et des lois fiscales, qui changent continuellement, pour nous assurer que les passifs sont complets et que les actifs, déduction faite des provisions pour moins-value, peuvent être réalisés. Puisque nos déclarations de revenus sont assujétiées à la vérification de l'Agence du revenu du Canada, ces vérifications pourraient se solder par une modification importante des montants des impôts à recouvrer ou à payer ainsi que des actifs et des passifs d'impôts futurs si des interprétations différentes sont retenues. Tout changement qui pourrait survenir serait ajouté à la charge d'impôts ou déduit de celle-ci. Tout paiement en espèces ou tout encaissement serait inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Nous nous appuyons sur ces jugements et estimations pour calculer les impôts sur les bénéfices. S'ils s'avèrent inexacts, ou si certains taux d'imposition ou lois changent, il pourrait en résulter des conséquences importantes pour nos résultats d'exploitation et notre situation financière des exercices ultérieurs. Nous estimons avoir établi une provision suffisante pour ces impôts sur les bénéfices compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement.

Aucune modification importante n'a été apportée aux hypothèses ou aux estimations en 2008. Un passif d'impôts futurs de 330,9 M\$ a été comptabilisé au deuxième trimestre de 2007 après la répartition définitive du prix d'achat relatif à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et du Groupe Bell Nordiq inc. Une tranche importante de ce passif d'impôts futurs est liée à des écarts temporaires entre la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels et leur valeur fiscale. De plus, en raison de l'entrée en vigueur des modifications des taux d'imposition en 2007, nous avons réévalué nos actifs et nos passifs d'impôts futurs nets, ce qui a donné lieu à une économie d'impôts futurs de 94,7 M\$.

Frais de restructuration et autres frais

Si les circonstances l'exigent, nous nous engageons dans des activités de restructuration afin de rationaliser nos activités et d'accroître la productivité et la rentabilité. Pour élaborer de manière structurée des plans visant l'exécution de ces activités, nous devons estimer les coûts relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, aux indemnités de départ et aux autres avantages sociaux, à la rationalisation des lieux, aux pénalités en cas de résiliation de bail technologique et aux autres coûts de sortie. Pour formuler ces estimations, nous nous appuyons sur les conditions des contrats concernés, le nombre d'employés, l'admissibilité à la retraite et d'autres facteurs connexes. La restructuration est un processus complexe dont l'exécution peut prendre plusieurs mois, voire plus encore, et qui nécessite une réévaluation périodique des estimations initiales. De plus, nous déterminons constamment si les estimations des passifs résiduels aux termes de notre programme de restructuration sont appropriées. Par conséquent, il se peut que nous devions changer des estimations présentées antérieurement si des paiements sont faits ou si des activités sont exercées. De nouvelles initiatives de restructuration pourraient aussi donner lieu à des frais supplémentaires.

En 2007, nous avons mis en œuvre la restructuration prévue de nos activités en vue d'améliorer la productivité et nous avons engagé des frais de restructuration et autres frais de 27,4 M\$. En 2008, nous avons réduit de 5,6 M\$ le coût estimatif des activités de restructuration de 2007 pour refléter les coûts définitifs engagés et nous avons estimé et comptabilisé des frais de restructuration et autres frais totalisant 66,3 M\$ pour poursuivre ces mesures favorisant la productivité en 2009.

Éventualités légales et réglementaires

Nous pouvons être parties à divers litiges et poursuites réglementaires dans le cours normal de nos activités. Les litiges en instance, les initiatives des organismes de réglementation et des poursuites réglementaires peuvent représenter des risques de pertes financières. Nous comptabilisons des pertes potentielles si nous estimons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement. L'estimation des pertes s'appuie sur des consultations auprès d'un conseiller juridique et peut comprendre l'analyse des résultats éventuels et l'examen de diverses stratégies à l'égard des litiges. Un exposé des éventualités importantes au 31 décembre 2008 est présenté à la note 22 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons aucune provision importante relativement à des litiges, à des initiatives relatives à la réglementation ou à des questions d'ordre réglementaire en instance tant en 2008 qu'en 2007.

Au quatrième trimestre de 2008, nous avons réglé un litige qui nous opposait à Voice Mobility Inc., qui se rapportait, entre autres, à notre réclamation aux termes d'un billet à ordre et à une demande reconventionnelle alléguant une rupture de contrat.

Au quatrième trimestre de 2007, nous avons réglé un litige que nous avons avec Emera Incorporated (auparavant, N.S. Power Holdings Inc.) relativement à un contrat de services que nous avons résilié plus tôt que prévu.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les modifications apportées à la réglementation en 2008 et jusqu'au 10 mars 2009 inclusivement qui ont ou pourraient avoir une incidence importante sur nos activités sont les suivantes :

- **Abstention de réglementation** – Lorsqu'une abstention de réglementation est accordée par le CRTC, elle permet d'éliminer presque toute la réglementation, y compris la nécessité de présenter une demande au CRTC et d'obtenir son approbation à l'égard de nouveaux services ou de modifications des modalités et des tarifs. Depuis juillet 2007, le CRTC a octroyé une abstention de réglementation aux services téléphoniques locaux dans de nombreuses collectivités situées dans les six provinces où nous exerçons nos activités, ce qui procure à nos activités une plus grande marge de manœuvre pour livrer concurrence de manière efficace. Au 10 mars 2009, 157 circonscriptions pour les services résidentiels et 41 circonscriptions pour les services d'affaires bénéficiaient d'une telle abstention; de ce nombre, 32 circonscriptions pour les services résidentiels et quatre circonscriptions pour les services d'affaires ont reçu l'abstention de réglementation en 2008. Le 22 mai 2008, le CRTC a accordé une abstention de réglementation à certaines promotions visant les services locaux dans des régions réglementées où la période d'inscription et la période de prestation des promotions combinées sont d'une durée inférieure à 12 mois et où des offres semblables n'ont pas été mises en marché récemment. Le 10 avril 2008 et le 8 septembre 2008, respectivement, le CRTC a accordé une abstention de réglementation visant la prestation de services par fibre noire intercirconscriptions et intracirconscriptions, ce qui permet une plus grande souplesse quant aux modalités s'appliquant à ces services d'affaires.
- **Examen des mesures réglementaires** – En 2007, le CRTC a entamé l'examen de ses propres mesures réglementaires existantes à la lumière de l'instruction en matière de politique de 2006 du cabinet fédéral. Les étapes de l'examen effectuées en 2007 se sont traduites par l'élimination par le CRTC des règles relatives au groupement et des exigences relatives à l'approbation réglementaire des essais de marché des services réglementés. Le CRTC a poursuivi en 2008 son examen, ce qui s'est soldé par la simplification de l'information exigée à l'appui des demandes de dénormalisation ou de retrait des services tarifés, la rationalisation des exigences relatives aux avis aux consommateurs liés aux contrats de services assortis de clauses de renouvellement automatique, la simplification du régime d'attribution de licences des services de

télécommunications internationaux, l'élimination des restrictions imposées à la prestation des services 911 aux groupes de partageurs, la rationalisation du processus d'approbation des dépôts tarifaires concernant les services de détail, l'élimination du plan d'ajustement tarifaire lié aux résultats de la qualité du service inférieurs à la norme et la réduction considérable des exigences en matière de production de rapports. Le CRTC a également entrepris un certain nombre d'instances, en 2008, en vue de l'examen de diverses mesures réglementaires sociales et non économiques au regard de l'instruction en matière de politique de 2006; ces instances se poursuivront en 2009.

- **Examen des services de gros** – Le 3 mars 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-17, qui prescrit un nouveau cadre de réglementation des services de gros. La Décision révisé la définition de service essentiel, classe les services de gros aux particuliers en six catégories distinctes, établit les principes de tarification pour chacune de ces catégories et définit des périodes de transition menant à une abstention à l'égard de certains services. Bien que le reste des services de gros que nous offrons demeure assujéti à une réglementation, les services de réseau numérique propres aux concurrents et les services Ethernet, qui procurent un accès et un transport par fibre, ainsi que certains autres services de gros, feront ultimement l'objet d'une abstention de réglementation dans un délai de trois à cinq ans suivant la date de la Décision, selon la nature particulière du service.

Dans une série de demandes présentées le 15 mai 2008, Bell Aliant, Bell Canada et Saskatchewan Telecommunications Holdings Corporation (les Sociétés) ont déposé une série de requêtes demandant au CRTC de passer en revue et de modifier certaines parties de la Décision de télécom 2008-17. Certains concurrents demandaient aussi des modifications. Le 11 décembre 2008, le CRTC a publié quatre décisions relatives aux services de gros. Le CRTC a rejeté la requête des Sociétés demandant que soit reclassé le service de facturation et de perception des activités de gros de manière à ce que les Sociétés soient autorisées à imposer des tarifs moins restrictifs sur ce service; il examine actuellement les coûts et, potentiellement, le prix de ces services. Par ailleurs, le CRTC a rejeté les requêtes des Sociétés demandant l'établissement d'un cadre d'abstention pour tous les nouveaux services de gros non essentiels. Le CRTC a également rejeté la demande d'un concurrent visant la reclassification à titre de services essentiels des services Ethernet de gros, ce qui aurait eu pour effet d'en abaisser le prix. Le 19 janvier 2009, le CRTC a accepté notre proposition d'autoriser les ententes hors tarif négociées relatives à différents types de services de gros obligatoires. Bien que nous soyons toujours tenus d'offrir ces services au tarif approuvé standard, nous avons aussi la possibilité d'offrir ces services « hors tarif » aux termes d'une entente, ce qui nous procure davantage de souplesse pour négocier des modalités non standard relativement aux prix, à la durée des contrats et aux engagements. Le 26 janvier 2009, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom 2009-34 dans laquelle il approuve la demande des Sociétés visant à éliminer l'obligation d'établir un nouveau service d'accès par ligne numérique à paires asymétriques (LNPA) de gros. Le CRTC a par ailleurs rejeté la demande d'un concurrent de reclasser les services LNPA de gros et a amorcé une instance visant à examiner les questions qui portent sur la configuration, la classification et la faisabilité appropriées d'un service d'accès dégroupé LNPA destiné aux concurrents.

- **Comptes de report** – La Décision de télécom 2007-27, qui établissait un nouveau cadre de tarification pour les services de télécommunications réglementés, a aussi éliminé le mécanisme de compte de report. Le compte de report de Bell Aliant, s.e.c., qui couvrait notre territoire de desserte dans le Canada atlantique, a donc été liquidé et fermé en 2007. Toutefois, les comptes de report de Bell Canada et de Télébec ont encore une incidence sur nous, puisque leur compte de report accumulé ainsi que leur engagement récurrent annualisé comprend des montants liés aux clients de l'Ontario et du Québec, provinces qui font maintenant partie du territoire où nous exerçons des activités.

Au cours du premier trimestre de 2008, le CRTC a publié ses Décisions de télécom 2008-1 et 2008-21, en vertu desquelles il approuve l'utilisation des fonds du compte de report de Bell Canada pour étendre ses services à large bande à 86 communautés situées dans nos zones de desserte et celles de Bell Canada en Ontario et au Québec, ce qui porte à 102 le nombre de communautés auxquelles ces services peuvent être offerts. Le CRTC a également signalé qu'il examinait encore le cas de 22 communautés supplémentaires. Dans sa Décision de télécom 2008-1, le CRTC a également approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Enfin, le CRTC a ordonné à Bell Canada de remettre tout solde résiduel de son compte de report aux abonnés des services résidentiels des zones de desserte urbaines autres que celles à coût élevé, situées dans les zones de desserte de l'Ontario et du Québec de Bell Canada et les nôtres, et de déposer des propositions visant à remettre ces fonds. Au 31 décembre 2008, l'engagement cumulé du compte de report de Bell Canada était estimé à 152 M\$, montant qui tient compte de la diminution du compte de report estimatif au cours du premier trimestre de 2008 relative au programme d'extension des services à large bande approuvé par le CRTC et des initiatives liées à l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. L'engagement récurrent annualisé du compte de report de Bell Canada est estimé à 16,3 M\$. Le 30 octobre 2008, le CRTC nous a ordonné, ainsi qu'à Bell Canada, de procéder à des réductions tarifaires, à compter du 1^{er} décembre 2008, sur les services d'accès téléphoniques résidentiels locaux autonomes dans nos zones de desserte en Ontario et au Québec autres que les zones de desserte à coût élevé dans le but d'éliminer cet engagement récurrent annualisé. Le 1^{er} décembre 2008, Bell Canada a déposé une demande de révision et de modification de l'ordonnance, arguant que son obligation était limitée à 11,7 M\$. Le CRTC devrait rendre au premier semestre de 2009 sa décision quant au montant des réductions tarifaires et au moment où ces réductions doivent intervenir.

Dans le cadre de notre acquisition, en 2006, des activités sur fil de Bell Canada au Québec et en Ontario, Bell Canada avait convenu de nous indemniser de l'incidence sur nos produits d'exploitation de certaines réductions tarifaires imposées par le CRTC relativement à l'élimination de son compte de report pour les clients de l'Ontario et du Québec acquis. Par suite de cette convention d'indemnisation, nous avons initialement comptabilisé une créance à long terme de 44,0 M\$ relativement à ces réductions tarifaires. Au troisième trimestre de 2008, en fonction des décisions du CRTC relatives aux comptes de report, nous avons effectué une réévaluation de cette créance à long terme et ramené sa valeur à 22,3 M\$. La valeur définitive de la créance à long terme ne sera pas connue tant que le CRTC n'aura pas rendu sa décision quant au montant des réductions tarifaires et au moment où elles doivent intervenir, au premier semestre de 2009. Étant donné l'interaction des réductions tarifaires et de notre convention avec Bell Canada relativement au montant de la créance à long terme, l'incidence nette de ces réductions sur nos activités est difficile à déterminer.

La question de l'utilisation des comptes de report pour accorder des rabais et étendre les services à large bande a été soumise à la Cour d'appel fédérale (la Cour) dans le cadre de deux actions distinctes. En 2006, certains groupes de consommateurs ont interjeté appel, contestant la légalité des comptes de report et l'utilisation des fonds de ces comptes pour financer des travaux relatifs aux services à large bande et des mesures d'accessibilité. Ces groupes de consommateurs arguaient que les fonds devraient plutôt être remis aux clients des services résidentiels. Bell Canada a déposé pour sa part un autre appel alléguant que le CRTC n'avait pas la compétence d'ordonner des rabais sur des prix qu'il avait déjà approuvés de manière définitive. Les deux appels ont été entendus par la Cour à la fin de janvier 2008, et la Décision de télécom 2006-9, qui décrivait les méthodes approuvées d'utilisation des fonds des comptes de report, a été suspendue, ce qui a eu pour effet de surseoir à l'utilisation des fonds des comptes de report, sauf dans le cas des fonds devant servir à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications.

En mars 2008, la Cour a rejeté les demandes d'appel de Bell Canada et des groupes de consommateurs. En mai 2008, Bell Canada et un concurrent ont déposé des demandes à la Cour suprême du Canada visant à obtenir son consentement pour appeler de la décision de la Cour au sujet des rabais. Toujours en mai 2008, les groupes de consommateurs ont également demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'appeler de la décision de la Cour qui permet l'utilisation des comptes de report pour l'expansion des services à large bande.

Le 25 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a accueilli les demandes d'appel de Bell Canada, d'un concurrent et des groupes de consommateurs. La Cour suprême a également approuvé la prolongation de la suspension de la Décision de télécom 2006-9, en ce qui concerne l'utilisation des comptes de report pour l'expansion des services à large bande et l'octroi de rabais, jusqu'à ce qu'elle rende sa décision définitive sur les appels qu'elle a accueillis. Cette prolongation aura pour effet de retarder toute initiative relative aux services à large bande ou aux rabais en vertu de la décision du CRTC jusqu'à ce que la Cour suprême rende sa décision, les appels devant être instruits le 26 mars 2009.

Sous réserve de l'issue des décisions du CRTC et des instances judiciaires, ces propositions et d'autres propositions de Bell Canada pour satisfaire à ses obligations relatives au compte de report auront une incidence sur nos résultats financiers, puisque nous avons convenu de contribuer aux dépenses que les projets entraîneront. Il nous est impossible d'estimer cette incidence pour l'instant.

- **Autres développements** – Le 15 mai 2008, le CRTC a publié son Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-44 afin de recueillir des observations sur la portée d'une prochaine instance portant sur la radiodiffusion canadienne et les nouveaux médias. Le 15 octobre 2008, le CRTC a annoncé la nature et la portée de cette instance. Entre autres, l'instance étudiera plus en profondeur le rôle de la radiodiffusion dans le contexte des nouveaux médias et le rôle que ce contexte peut être appelé à jouer dans le système canadien de radiodiffusion à l'avenir, et déterminera si le CRTC doit adopter des mesures réglementaires ou des stimulants, et dans quelle mesure, le cas échéant, visant la création et la promotion de contenu canadien dans les nouveaux médias afin de satisfaire aux objectifs de la **Loi sur la radiodiffusion**. Les observations devaient être soumises avant le 5 décembre 2008 et une audience publique a commencé le 17 février 2009. Toute décision du CRTC d'imposer des mesures réglementaires aux fournisseurs de services Internet pourrait avoir une incidence financière défavorable sur nos activités liées aux services Internet.

Le 10 juin 2008, le CRTC a amorcé une instance visant à traiter de questions concernant l'accessibilité des services de télécommunications et de radiodiffusion pour les personnes handicapées. Le CRTC cherchait à recueillir des observations sur la façon dont il pouvait améliorer, le cas échéant, les mesures déjà existantes, de même que des observations avec justification à l'appui sur les propositions d'amélioration de l'accessibilité aux services de télécommunications et de radiodiffusion, dont ceux offerts sur Internet et au moyen d'appareils sans fil. Les observations ont été recueillies jusqu'au 24 juillet 2008 et une audience publique a été conclue le 26 novembre 2008. Une décision du CRTC imposant de nouvelles obligations aux fournisseurs de services de télécommunications et de services de radiodiffusion pourrait avoir une incidence sur nos résultats commerciaux et financiers.

Le 20 novembre 2008, le CRTC a publié un avis public de télécom amorçant une instance visant l'examen des pratiques de gestion du trafic sur Internet relatives aux services Internet de détail et de gros. Dans cette instance, le CRTC recueille des données et examine les pratiques de gestion du trafic sur Internet qui ont été adoptées par les fournisseurs de services Internet ou qui pourraient l'être. Le CRTC a également l'intention de déterminer si ces pratiques sont conformes à la **Loi sur les télécommunications** et s'il convient de prendre des mesures pour faire en sorte que ces pratiques le deviennent. Les observations ont été recueillies jusqu'au 23 février 2009 et une audience publique devrait commencer le 6 juillet 2009. Une décision du CRTC imposant des restrictions aux fournisseurs de services Internet pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services Internet.

Le 19 juin 2008, Cybersurf Corp. a déposé une requête demandant que le CRTC exige des entreprises de téléphone titulaires qu'elles fournissent des services groupés d'abonné numérique de gros à des vitesses équivalentes à celles de tous les services Internet de détail qu'elles offrent ou de déterminer à quelles conditions de tels services devraient être mis à la disposition des concurrents. Le 11 décembre 2008, le CRTC a approuvé les parties de la requête portant sur l'augmentation de la vitesse des services groupés d'abonné numérique de gros lorsqu'un concurrent en fait la demande. Nous avons fait valoir que cette exigence se limitait aux services fournis entièrement au moyen d'installations tout cuivre et qu'elle ne s'appliquait pas aux services fournis au moyen d'un réseau utilisant la technologie de la fibre optique jusqu'aux répartiteurs. Le 13 janvier 2009, Cybersurf Corp. a déposé une requête demandant une ordonnance exigeant que les entreprises de téléphone titulaires fournissent des services groupés d'abonné numérique

de gros à des vitesses équivalentes à celles de tous les services Internet de détail sur fil, y compris les services utilisant une composante en fibre. Le 3 mars 2009, le CRTC a statué que l'exigence s'appliquait dans tous les cas où le service était fourni au moyen d'installations comprenant du cuivre, et donc qu'elle s'appliquait également à notre réseau utilisant la technologie de la fibre optique jusqu'aux répartiteurs. Nous passons actuellement en revue nos options en ce qui concerne nos obligations en matière de services groupés de ligne d'abonné numérique de gros.

HYPOTHÈSES FORMULÉES LORS DE LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET RISQUES POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives

Certains facteurs et certaines hypothèses ont été pris en compte lors de la préparation de nos cibles pour 2009, comme il est précisé à la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2009 », ainsi que des informations prospectives dont il est question dans le présent rapport de gestion. Les hypothèses et les facteurs importants sont décrits dans la section qui suit.

Hypothèses économiques

Nos cibles financières pour 2009 et nos informations prospectives sont fondées sur diverses hypothèses relatives à l'économie canadienne, plus précisément l'économie des régions du Canada dans lesquelles nous exerçons nos activités, c'est-à-dire l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Tout d'abord, nous présumons que le produit intérieur brut (PIB) canadien de 2009 restera essentiellement inchangé et se situera entre un recul de 0,5 % et une croissance de 0,5 %, soit un moins bon résultat qu'en 2008, où il avait affiché une modeste croissance. Cette hypothèse est essentiellement conforme aux estimations du Conference Board du Canada et de la Banque du Canada. Nous présumons également que les taux d'inflation seront en général moins élevés qu'en 2008, oscillant entre 1,0 % et 1,5 %. Nous présumons aussi que les taux d'intérêt demeureront relativement stables, comme le suggèrent les rendements de 1,5 % à 3,0 % des obligations du Canada sur trois ans à cinq ans, les taux de 1,5 % à 3,0 % sur les acceptations bancaires et les écarts de 4,0 % à 5,0 % sur les obligations de sociétés comme Bell Aliant, s.e.c.

La conjoncture économique actuelle ne nous a pas incités à modifier nos pratiques de gestion des risques. La philosophie et le cadre de gestion actuels ont été établis et conçus dans le but d'être applicables dans tous les contextes économiques. Nous continuons de mesurer les risques et de les surveiller de près en mettant en œuvre des pratiques exemplaires et nous gérons les risques dans les limites des politiques approuvées.

Hypothèses relatives au marché

Nos cibles financières et nos informations prospectives pour 2009 reflètent également diverses hypothèses relatives aux marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. Premièrement, nous avons présumé que la croissance des produits d'exploitation tirés des services Internet sera semblable à celle enregistrée en 2008, l'accroissement moins rapide des taux de pénétration d'Internet à haute vitesse devant être contrebalancé par la hausse des PEMC et par la croissance accélérée des produits tirés des services de télévision sur IP. Deuxièmement, nous avons supposé que le recul de notre part du marché résidentiel des services locaux et interurbains aux mains de concurrents se poursuivra à peu près au même rythme qu'en 2008, mais que le recul de notre part du marché des services d'affaires sera accentué du fait de l'expansion du territoire des concurrents, de la perte de certains contrats gouvernementaux et du ralentissement de l'économie.

Hypothèses financières et opérationnelles

Les hypothèses financières et opérationnelles que nous avons formulées s'appliquent sur une base consolidée conformément à l'exercice précédent.

Premièrement, les estimations relatives à la croissance des produits d'exploitation pour 2009 sont fondées sur l'hypothèse d'une croissance des PEMC dans diverses gammes de service.

Deuxièmement, nous avons présumé que le pourcentage de foyers sur notre territoire qui aura accès aux produits de téléphonie par câble d'un concurrent augmentera au même rythme qu'au cours des derniers trimestres. Comme le mentionne la rubrique « Modifications réglementaires », les octrois d'abstention de la réglementation éliminent la plus grande partie de la réglementation, et nous prévoyons que le nombre de collectivités auxquelles cette mesure est octroyée continuera d'augmenter à un niveau correspondant essentiellement à la totalité de la zone de couverture des concurrents. En étant libérés des contraintes de la réglementation des services locaux au sein des marchés concurrentiels, nous sommes davantage en mesure de concevoir et d'offrir des forfaits de produits et des services appropriés sur le marché et de concurrencer sur un pied d'égalité les fournisseurs de téléphonie par câble. Cela devrait nous permettre de réduire notre taux de perte de clients des SAR résidentiels en dépit de l'accroissement de la zone de couverture des concurrents.

Troisièmement, nous prévoyons pouvoir plus que contrebalancer le repli des produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès et le recul continu des produits d'exploitation tirés des services interurbains grâce à la croissance des produits tirés des services Internet, sans fil et de télévision sur IP. Nous présumons que les produits tirés des services de TI resteront stables par rapport à ceux de 2008. Nous prévoyons accroître la proportion de foyers de notre clientèle résidentielle ayant accès à notre réseau Internet haute vitesse, qui était de 74,3 % au 31 décembre 2008. Cet accroissement ainsi que l'augmentation du taux de pénétration des services Internet dans notre zone de couverture existante, les augmentations de tarifs ciblées et la mise en marché de nouveaux produits devraient nous permettre de maintenir les taux de croissance annuels de la clientèle des services Internet et des produits d'exploitation qui en sont tirés en 2009. Ce taux de croissance devrait être relativement conforme aux taux de croissance prévus pour les services Internet dans l'ensemble du secteur. En 2009, nous nous attendons à ce que la couverture de la technologie de la fibre optique jusqu'aux répartiteurs augmente légèrement par rapport à environ 236 000 foyers rejoints à la fin de 2008. Cette technologie nous permet d'offrir une largeur de bande accrue pour soutenir des applications comme la télévision sur IP, la musique et les téléchargements de musique, les jeux, les téléconférences et d'autres nouvelles applications qui stimuleront la croissance des produits d'exploitation. Bien que les produits tirés de ces services représentent un apport plus faible aux marges du BAIIA que les produits d'exploitation tirés des télécommunications, nous prévoyons pouvoir générer des économies en ce qui a trait aux charges d'exploitation grâce à des mesures de productivité qui aideront à contrebalancer les marges plus faibles et autres pressions sur les dépenses découlant de la hausse normale de l'inflation.

Nous prévoyons que, par suite des rendements négatifs obtenus sur l'actif des régimes de retraite en 2008, le déficit de capitalisation de nos régimes à prestations déterminées augmentera en 2009. La situation de capitalisation de tous nos régimes de retraite à prestations déterminées accuse un déficit. Le recul des marchés boursiers et des rendements des obligations gouvernementales a provoqué l'accroissement de ces déficits. Nous avons pu atténuer une partie de l'incidence de la conjoncture en 2008 grâce à notre politique de placement, car l'actif des régimes était investi dans une proportion d'environ 63 % dans des titres à revenu fixe au 31 décembre 2008. Ces placements sont principalement conçus de façon à suivre les obligations des régimes et à en protéger la capitalisation. En outre, une modification apportée à la norme de calcul de la valeur capitalisée par l'Institut canadien des actuaires ainsi que les mesures fédérales d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes contribueront également à réduire les exigences de capitalisation de 2009. Cependant, en dépit de ces mesures connues et prévues, nous nous attendons à ce que le montant requis aux fins du financement du déficit pour 2009 augmente pour s'établir entre 90 M\$ et 110 M\$. Nous prévoyons avoir recours à notre facilité bancaire liée à la caisse de retraite pour financer les paiements au titre du déficit des régimes en 2009.

Nous présumons que le niveau normalisé des impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie sera de zéro, reflétant l'entrée en vigueur future prévue de toutes les éliminations de taux d'imposition sur le capital annoncées antérieurement dans toutes les provinces où nous exerçons des activités. Toutefois, nous prévoyons que les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie non pris en compte dans le calcul des liquidités distribuables pour l'exercice 2009 seront de l'ordre de 5 M\$ à 10 M\$.

Des dépenses en immobilisations seront engagées au besoin pour appuyer l'infrastructure actuelle et pour faire avancer nos initiatives stratégiques. Nous prévoyons un niveau normal d'intensité du capital pour 2009, qui s'établira dans une fourchette de 13,5 % à 14,5 % des produits, en baisse par rapport à l'intensité de 16,1 % observée en 2008.

Gestion des risques

La gestion des risques est fondamentale pour la réussite à long terme de toute entreprise. En ce qui nous concerne, le risque est défini comme le niveau d'exposition à des incertitudes que l'entreprise doit comprendre et gérer efficacement, alors que nous exécutons nos stratégies visant l'atteinte de nos objectifs d'affaires et la création de valeur pour nos porteurs de parts. Nous avons recours à un processus intégré à l'échelle de l'entreprise pour cibler, évaluer et gérer les risques pour l'entreprise dans son ensemble.

Nous savons que nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans le cours normal de nos activités qui pourraient avoir une incidence négative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. La liste des risques présentée ci-après n'est pas exhaustive étant donné qu'il peut y avoir d'autres risques dont nous n'avons pas connaissance actuellement ou qui n'ont pas actuellement, selon nous, une incidence importante sur nos activités consolidées.

Capacité à réaliser des stratégies et des projets

Nos initiatives pour 2009, comme il est présenté sous la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2009 » auront une grande incidence sur les interactions avec notre clientèle, nos processus internes, notre réseau et notre personnel. Si nous étions dans l'impossibilité de réaliser ces initiatives en temps opportun ou d'obtenir l'effet escompté, nous pourrions être incapables d'atteindre nos objectifs d'affaires.

Nos stratégies et nos projets exigent que nous poursuivions la transformation de notre structure de coûts. Par conséquent, nous continuons à mettre en œuvre plusieurs initiatives de productivité de façon à réduire les coûts tout en maîtrisant nos dépenses en immobilisations.

- Notre relation avec des entités comme Bell Canada et Bell Mobilité et les ententes conclues avec celles-ci jouent un rôle primordial dans l'atteinte de nos objectifs de productivité. Tout changement à notre relation ou à nos ententes avec ces parties qui entraîne une diminution de l'efficacité aura une incidence sur nos objectifs de productivité. Pour obtenir plus de détails sur ces relations et ententes, veuillez vous reporter à la rubrique « Opérations entre apparentés ».
- Dans le passé, nous avons dû réduire le prix de certains services fournis à des concurrents et à des clients en raison de directives des organismes de réglementation et des pressions de la concurrence; nous pourrions être tenus de le faire à nouveau à l'avenir. Si ces réductions entraînent une diminution des produits d'exploitation, nous devons réduire nos charges au même rythme afin de maintenir notre rentabilité.
- De nombreuses initiatives visant la productivité et la réduction des coûts nécessitent des dépenses en immobilisations afin de mettre en place des systèmes qui automatisent ou améliorent nos activités. Il n'existe aucune garantie que ces investissements seront efficaces et entraîneront les améliorations de productivité et les réductions de coûts prévues. De plus, ces mesures visant la productivité et la réduction des coûts supposent que nos employés aient les compétences et la formation nécessaires pour participer directement à la poursuite des objectifs ciblés. Cet engagement de la part de nos employés revêtira une importance critique et sera déterminant pour notre succès.
- Un meilleur service à la clientèle est primordial pour la fidélisation de la clientèle et pour les PEMC. Il pourrait cependant être difficile d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant considérablement les coûts. Toutefois, le fait de ne pouvoir atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs ou encore les deux pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Le fait de ne pas réussir la mise en œuvre de ces initiatives de productivité et la gestion des dépenses en immobilisations tout en maintenant la qualité de notre service pourrait avoir une incidence négative importante sur notre rentabilité.

Si le déploiement du service à large bande devait être plus lent que ce qui est actuellement prévu dans notre plan d'affaires, le taux de croissance de nos services Internet risquerait aussi d'être inférieur à nos prévisions actuelles, touchant ainsi de façon négative nos prévisions relatives au nombre d'abonnés au service Internet et aux produits tirés de ce service en 2009.

Si les risques décrits plus haut devaient se concrétiser, notre rendement financier, incluant nos perspectives de croissance, pourrait être touché de façon négative. Nous nous efforçons de réduire ces risques en élaborant des plans stratégiques exhaustifs qui sont solidement appuyés par des initiatives et des programmes mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise qui sont dirigés par notre équipe de leadership senior. Ces initiatives et ces programmes font constamment l'objet d'un suivi et d'ajustements, au besoin, pendant l'exercice pour s'assurer qu'ils atteignent les résultats désirés.

Conjoncture générale

Certaines tendances économiques générales et certains facteurs indépendants de notre volonté ont une incidence sur notre exploitation et notre entreprise. Ces tendances et facteurs comprennent des modifications défavorables touchant les conditions des marchés particuliers de nos produits et services, les conditions du marché étendu des services de télécommunications et la conjoncture économique nationale ou mondiale.

Notre rendement et la mesure dans laquelle nos prévisions relatives aux événements futurs se réalisent subissent l'influence de la conjoncture économique, la demande des services de télécommunications ayant tendance à diminuer lorsqu'il y a fléchissement de la croissance économique et de l'activité de détail. Tout ralentissement continu de l'activité économique mondiale peut rendre plus incertaines les perspectives économiques générales et pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement de l'économie canadienne et la réalisation de nos prévisions. Il n'est pas possible de prévoir avec précision les fluctuations économiques et les répercussions de ces fluctuations sur notre performance.

Nous surveillons constamment la conjoncture et l'évolution de celle-ci dans les marchés où nous exerçons nos activités. Nous utilisons cette information dans nos revues opérationnelles et stratégiques permanentes afin d'ajuster nos initiatives en fonction de la conjoncture.

Intensification de la concurrence

Dans le cadre d'une série de décisions rendues à partir de la fin des années 1970 jusqu'en 1998, le CRTC a ouvert le marché à la concurrence pour tous les secteurs des produits et services dans lesquels nous exerçons nos activités. Le CRTC a aussi imposé un certain nombre de mécanismes de protection des concurrents et de restrictions de commercialisation aux activités de nos entreprises de télécommunications. Nous devons donc affronter la concurrence pour la plupart des services que nous offrons, certains de nos territoires d'exploitation étant parmi les marchés des télécommunications les plus concurrentiels en Amérique du Nord pour les services résidentiels locaux.

En plus de la concurrence qui existe à l'égard de plusieurs services que nous offrons depuis plusieurs années, d'autres concurrents ont récemment lancé des services concurrents ou annoncé leur capacité ou leur intention d'offrir des services de téléphonie locale dans une proportion croissante des territoires que nous desservons. La zone de couverture des câblodistributeurs concurrents pourrait s'accroître plus rapidement et éventuellement couvrir une plus grande part de notre territoire actuel par rapport à nos prévisions actuelles. En outre, des concurrents non traditionnels qui peuvent être d'envergure internationale pourraient pénétrer plus rapidement le marché des télécommunications et couvrir un plus grand nombre de secteurs que ce que nous prévoyons actuellement.

Notre stratégie s'appuie sur l'évolution des services et forfaits pour créer une valeur, sur la collaboration avec les clients pour offrir des solutions complètes et innovatrices, sur l'amélioration de notre structure de coûts pour établir des prix plus concurrentiels et sur l'expansion de notre réseau IP et des capacités en vue d'élargir l'accès et d'offrir des solutions novatrices. Nos concurrents et en particulier l'évolution du contexte de la concurrence peuvent compromettre ces stratégies. Une concurrence accrue et l'arrivée de nouveaux services de concurrents pourraient avoir une incidence imprévisible sur notre croissance prévue ou sur la tarification de nos services actuels.

Si l'une de ces situations se produisait, notre part de marché et nos produits d'exploitation seraient touchés de façon négative. Nous surveillons et nous analysons étroitement l'évolution des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités afin d'évaluer notre compétitivité. Nous sommes d'avis que nous possédons des atouts fondamentaux et des initiatives qui nous différencient sur le marché et qui renforcent notre position concurrentielle, réduisant le risque global de la concurrence. Les atouts et les initiatives uniques de notre entreprise sont décrites plus en détail à la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2009 ».

De plus, l'évaluation et la prévision de la taille de la zone de couverture des concurrents sont aussi assujetties à des risques liés aux erreurs d'estimation puisqu'elles dépendent de données du marché qui ne sont pas produites par nous et des plans d'affaires de nos concurrents à l'égard desquels nous n'avons aucune connaissance directe ni aucun contrôle. Par conséquent, nos estimations font constamment l'objet de révisions et il existe un risque qu'elles soient sensiblement erronées.

Services locaux et interurbains

Nos concurrents offrent des services téléphoniques locaux dans une bonne partie de notre marché. Ces concurrents sont en mesure d'offrir des forfaits regroupant plusieurs services, à savoir diverses combinaisons de services téléphoniques, Internet, sans fil et de télévision. Nous continuons de chercher à fidéliser nos clients en leur offrant plus-value, simplicité et prix concurrentiels. Nous continuons également à améliorer notre capacité à affronter la concurrence en cherchant à obtenir d'autres abstentions à la réglementation. Cependant, rien ne garantit que ces offres ralentiront le taux de désabonnement et l'érosion de notre part de marché au profit des nouveaux venus.

En plus des câblodistributeurs auxquels nous nous mesurons sur le marché des services locaux, le passage lent et progressif de certains clients vers les services exclusivement sans fil au détriment des services sur fil menace toujours notre clientèle établie. Ainsi, la pression s'exerce sur les produits d'exploitation des services locaux, et il s'ensuit une baisse des produits d'exploitation tirés des services et des fonctions assurés avec le réseau local, y compris les services Internet et interurbains. En outre, la capacité de transfert des numéros de téléphone entre les fournisseurs de services sans fil au Canada et entre les services sans fil et sur fil pourrait réduire davantage nos produits tirés des services locaux et interurbains.

La valeur des services interurbains, pris individuellement, a diminué, mais nous sommes d'avis que ces services demeurent une composante de la gamme de solutions offertes à nos clients. Dans l'industrie des télécommunications, les services interurbains sont de plus en plus proposés à l'intérieur de forfaits à prix fixe, alors que d'autres options comme les services voix sur IP, les applications poste-à-poste et la messagerie instantanée remplacent les moyens traditionnels d'appel, contribuant à la baisse des prix et des minutes. La concurrence s'intensifie avec l'entrée en scène de fournisseurs de services de contournement et de fournisseurs de cartes prépayées, d'entreprises et de revendeurs intercirconscriptions de base et, récemment, de fournisseurs de services voix sur IP. Les services voix sur IP continueront d'éroder le marché des services interurbains traditionnels au fur et à mesure que cette technologie s'améliorera et que des services gérés voix sur IP seront mis sur le marché, rendant la technologie transparente et plus attrayante pour le consommateur. Nous continuons de gérer la mise en œuvre de solutions voix sur IP dans notre marché dans le cadre de notre stratégie axée sur l'évolution des services vocaux.

Services Internet

La pénétration des services Internet dans notre marché ne ralentit pas. Alors que le protocole Internet devient la norme, nous subissons une concurrence de plus en plus diversifiée, provenant de partout dans le monde, allant des fournisseurs de services de câblodistribution avec une capacité excédentaire de réseau aux sociétés de TI, aux fournisseurs de matériel informatique et aux intégrateurs de systèmes qui regroupent de plus en plus de composantes de téléphonie et de services professionnels à l'intérieur de solutions à faibles prix. Ces concurrents représentent un défi, en raison de la pression qu'ils exercent sur nos prix, sur nos produits d'exploitation et sur notre part de marché. Nous continuerons à développer nos compétences et à servir nos clients avec une vision globale, en les aidant à moderniser leurs réseaux et en leur fournissant des solutions adaptées à leur secteur.

Services sans fil

Les services sans fil prennent de plus en plus d'importance pour nos clients, alors que la fiabilité et les options de ces services s'améliorent. Ces services constituent l'un des principaux éléments de notre gamme de services qui nous permettent ainsi de nous démarquer de nos concurrents, particulièrement lorsqu'ils sont offerts dans nos forfaits. Nous avons actuellement une entente avec Bell Mobilité pour offrir ces services à nos clients (à l'extérieur des territoires d'exploitation de Télébec, de NorthernTel et de KMTS, où nous offrons ces services directement), et nous dépendons donc de Bell Mobilité pour assurer la prestation d'un service de qualité à nos clients. Rien ne garantit que les ententes actuelles seront maintenues indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions en vertu desquelles elles ont été conclues ne seront pas modifiées.

L'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché canadien du sans fil, par suite du processus d'enchères concurrentielles relatives au nouveau spectre de services sans fil en 2008 et risque d'intensifier la concurrence dans ce marché, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur nos résultats d'exploitation, y compris en ce qui concerne nos services locaux et interurbains.

Modifications de la réglementation

Nous sommes touchés par les décisions rendues par le CRTC. Les principaux faits nouveaux ont été décrits à la rubrique « Modifications réglementaires ».

Dans l'ensemble, plusieurs décisions récentes en matière de réglementation intervenues en 2007 et en 2008 allègent le fardeau réglementaire et ont amélioré notre pouvoir d'action en ce qui a trait à la commercialisation ainsi que notre capacité à livrer concurrence de manière efficace. Rien ne garantit cependant que ces tendances découlant de la nouvelle réglementation se poursuivront. Il existe un risque que les décisions du CRTC, et en particulier les décisions portant sur les tarifs auxquels nous devons fournir à nos concurrents l'accès à nos installations, de même que notre capacité à gérer le trafic sur Internet qui passent par nos réseaux, aient une incidence négative sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Nous surveillons étroitement les décisions du CRTC et participons dans l'arène de la réglementation afin de militer en faveur d'un cadre de réglementation équilibré, qui sert nos clients et l'ensemble du secteur.

En plus des décisions du CRTC, toute modification de l'approche préconisée par le gouvernement du Canada en matière de réglementation peut avoir une incidence sur nos activités. Par exemple, en décembre 2006, le Cabinet fédéral a rendu publique une instruction en matière de politique qui recommandait au CRTC de s'en remettre autant que possible aux forces du marché et d'imposer une réglementation qui interfère le moins possible avec ces tendances. Cette modification de l'approche préconisée par le gouvernement du Canada en matière de réglementation s'est traduite par les importantes réformes mentionnées précédemment ainsi qu'à la section intitulée « Modifications réglementaires », notamment en accélérant les octrois d'abstention de la réglementation pour les services locaux et l'étendue de la portée des décisions relatives à l'abstention. Toutefois, rien ne garantit que de nouvelles modifications réglementaires ayant pour origine le gouvernement du Canada n'auront pas une incidence négative sur nos activités et nos résultats financiers.

Dépendance envers les systèmes

Nous dépendons de divers systèmes complexes qui sont utilisés pour fournir des services aux clients et gérer les relations clients, la facturation et les stocks. Ces systèmes sont constitués de nombreuses pièces intégrées comprenant des câbles, du matériel, des bâtiments et des tours, du matériel de TI, des logiciels de TI ainsi que des données connexes. La réussite de nos activités dépend de l'efficacité avec laquelle ces éléments sont protégés contre les dommages occasionnés par les incendies, le mauvais temps, les catastrophes naturelles, les interruptions de courant, le piratage, les virus informatiques, les dispositifs neutralisants, les actes délibérés de vandalisme, les actes de guerre ou de terrorisme et d'autres événements. L'un ou l'autre de ces événements pourrait mettre un terme aux activités pour une période indéterminée.

Nos activités dépendent également du remplacement et de l'entretien pertinents de nos réseaux et de notre matériel. Nos systèmes sont connectés aux systèmes d'autres entreprises de télécommunications dont nous dépendons pour la prestation de certains de nos services. L'une ou l'autre des menaces potentielles mentionnées précédemment, de même que des conflits de travail, des faillites, des difficultés techniques ou d'autres événements touchant les réseaux de ces autres entreprises, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos relations clients et nos résultats d'exploitation.

Pour atténuer l'incidence de ce risque, nous avons élaboré des plans de reprise après sinistre, dont des redondances ont été intégrées à notre réseau pour réduire le temps de panne découlant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres; toutefois, rien ne garantit l'efficacité de ces plans.

De plus, un bon nombre des aspects de notre entreprise dépendent en grande partie de différents systèmes et logiciels de TI qui doivent être améliorés et mis à niveau régulièrement et remplacés de temps à autre, parfois à un coût élevé. La réalisation de mises à niveau et de conversions de systèmes et de logiciels est un processus très complexe qui peut entraîner des incidences défavorables comme des erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle. L'un ou l'autre de ces problèmes pourrait nuire considérablement à nos relations clients et à notre entreprise et avoir une incidence négative importante sur nos résultats d'exploitation.

Dépendance envers les principaux fournisseurs

Nous exploitons une plateforme complexe de réseaux et d'infrastructures de télécommunications dont le fonctionnement continu dépend de notre accès à des produits et à des services de première importance qui nous sont fournis par des tiers. Plusieurs de ces produits et services sont extrêmement spécialisés et ne peuvent être obtenus qu'auprès de quelques fournisseurs, parfois même d'un seul. Si notre accès à ces produits et services de première importance devait être compromis ou menacé, par exemple en raison de la conjoncture économique et de la situation du marché du crédit, de la faillite ou de l'insolvabilité d'un fournisseur, d'une interruption de travail, de modifications des spécifications techniques ou pour toute autre raison, nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient être touchés de manière importante et défavorable.

Changement technologique

Le secteur des télécommunications subit l'influence de l'évolution rapide de la technologie et des changements connexes touchant les demandes des clients, les caractéristiques des produits et services et les prix. Les progrès technologiques raccourcissent aussi les cycles de vie des produits et favorisent la convergence de différents secteurs de l'industrie de l'information en voie de mondialisation. Par exemple, la technologie voix sur IP, la substitution des services sur fil par des services sans fil et d'autres technologies sans cesse changeantes exacerberont la concurrence et pourraient avoir une incidence négative sur nos produits d'exploitation futurs. Notre succès futur dépendra de notre capacité à prévoir et à mettre en œuvre de nouvelles technologies assorties du niveau de service et des prix que recherchent les clients, et à investir dans ceux-ci. Les progrès technologiques peuvent aussi influencer sur nos flux de trésorerie en raccourcissant la vie utile de certains de nos actifs. Rien ne garantit que nos technologies existantes répondront aux besoins futurs des clients et ne deviendront pas désuètes en raison de développements technologiques futurs, ni que nous n'aurons pas à engager d'autres dépenses en immobilisations pour mettre à niveau ou remplacer notre technologie. De plus, il est possible que des progrès technologiques soient réalisés et réduisent les coûts des immobilisations, ce qui faciliterait ainsi la venue de concurrents potentiels. Bien que nous croyions que le niveau des dépenses en immobilisations que nous prévoyons engager en 2009 soit suffisant pour maintenir la capacité de production de notre réseau et d'autres actifs, l'incidence de changements technologiques pourrait entraîner la nécessité d'investir des sommes plus importantes dans l'avenir.

Nous désirons offrir aux clients une technologie de pointe. Pour ce faire, nous surveillons les progrès technologiques et les tendances d'achat des clients. Nous utilisons ces renseignements dans nos révisions opérationnelles et stratégiques afin d'ajuster nos initiatives au besoin. Nous évaluons également périodiquement les durées de vie utile de nos dépenses en immobilisations à la lumière des prévisions en matière de progrès technologiques, et apportons des modifications, le cas échéant.

Dépenses, capital et demande de services

Il est nécessaire d'engager des sommes importantes dans les nouvelles technologies afin de demeurer concurrentiel dans le secteur des télécommunications où l'évolution est rapide. Lorsque nous actualisons nos réseaux, produits et services, nous pouvons être exposés à des risques financiers accrus liés à l'acquisition d'actifs qui peuvent être susceptibles de devenir rapidement désuets et dont la valeur commerciale ou économique est par conséquent peu élevée ou de courte durée.

La croissance du trafic sur Internet et l'importante augmentation de la demande pour les services à large bande qui en résulte sont des facteurs de plus en plus influents pour les investissements dans le réseau et l'infrastructure. Cette croissance du trafic est attribuable à l'augmentation de l'utilisation résidentielle et commerciale d'Internet, laquelle a dépassé le volume de trafic de la téléphonie vocale sur de nombreux réseaux. Il est difficile de prédire si les taux de croissance élevés de ce trafic se maintiendront avec le déploiement des services Internet à haute vitesse et l'utilisation de plus en plus fréquente d'applications à forte utilisation de largeur de bande, comme la vidéo, par les clients. Nous surveillons la demande de services à large bande et cherchons à optimiser le rendement du réseau, mais si ces efforts sont infructueux ou si des modifications réglementaires futures restreignent notre capacité à gérer notre réseau, il pourrait en résulter des conséquences défavorables importantes pour nos résultats d'exploitation. Si nous ne réussissons pas à investir continuellement dans nos réseaux Internet de façon à égaler ou à surpasser les services à haute vitesse et à offrir de nouveaux produits et services comparables à ceux de nos concurrents, les prix de nos produits ainsi que nos produits et nos résultats d'exploitation futurs pourraient s'en ressentir.

Nous évaluons continuellement les coûts et les avantages des investissements dans notre réseau et notre infrastructure afin de nous assurer qu'ils demeurent fiables pour nos clients et qu'ils répondent à leurs besoins techniques toujours plus grands.

Relations avec Bell Canada et possibilités d'occasions d'affaires

Bell Canada et certaines sociétés du même groupe et personnes qui ont un lien avec elle exercent d'importantes activités internationales et disposent de ressources financières, techniques et opérationnelles supérieures aux nôtres. Nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada, y compris une convention de gestion des relations commerciales, qui est décrite plus en détail à la rubrique « Opérations entre apparentés ». En cas de résiliation de cette convention, Bell Canada et nous-mêmes, de même que les membres de nos groupes, les personnes avec qui nous avons des liens ou nos sociétés en exploitation respectives pourrions dès lors nous faire concurrence.

De plus, nous avons obtenu l'accès aux ressources techniques, opérationnelles et humaines de Bell Canada et des sociétés de son groupe, de même qu'à des produits et services sans fil de Bell Mobilité pour nos clients aux termes d'ententes officielles. L'accès à ces ressources n'est pas exclusif et rien ne garantit que les ententes actuelles seront offertes indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions auxquelles ces ressources ont été obtenues ne seront pas modifiées.

Nous avons une relation mutuellement avantageuse avec Bell Canada et nous exerçons nos activités en vertu de l'entente de gestion de relations commerciales et d'autres ententes, selon les modalités convenues.

Capitalisation des régimes de retraite

Nous offrons certains régimes de retraite à prestations déterminées qui ont un déficit de capitalisation. Les rendements négatifs des placements sur les marchés boursiers mondiaux en 2008 ont augmenté ce déficit à la fin de 2008, bien que l'incidence de la conjoncture ait été quelque peu atténuée par notre politique de placement, en vertu de laquelle environ 63 % de l'actif des régimes de retraite était investi dans des titres à revenu fixe au 31 décembre 2008. L'augmentation du déficit de capitalisation de nos régimes de retraite a suscité des besoins en liquidités accrus pour 2009, que nous prévoyons financer à l'aide de notre facilité bancaire liée à la caisse de retraite, et pourrait susciter une nouvelle augmentation des besoins en liquidités au cours d'exercices futurs. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Besoins en liquidités » pour obtenir plus de détails.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont exposés au risque général d'évaluation future, et la mise à jour des évaluations actuarielles exigées pourrait entraîner une modification des niveaux de capitalisation requis pour 2009 et par la suite. Si le rendement de l'actif des régimes, l'intérêt sur les obligations ou les résultats réels des régimes se révélaient supérieurs ou inférieurs aux prévisions initiales, les évaluations pourraient se traduire par une augmentation ou une baisse des cotisations minimales obligatoires. Ces écarts pourraient être importants.

Les mesures d'allègement au titre de la capitalisation des régimes de retraite d'abord annoncées dans le budget fédéral de mai 2006, puis proposées de nouveau à l'égard des nouveaux déficits par le ministère des Finances fédéral en janvier 2009, permettent aux promoteurs de régimes de prolonger à dix ans la période de financement des déficits de solvabilité, actuellement de cinq ans, sous réserve de certaines conditions. Nous sommes actuellement en mesure de profiter de ces mesures d'allègement, en partie parce que nous disposons de facilités bancaires autorisant l'émission de lettres de crédit au lieu de paiements en espèces pour assurer la capitalisation des régimes. Si nous n'avions plus accès à ces facilités de crédit ou n'étions pas admissible à l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes, le niveau de capitalisation en espèces requis à l'égard de nos régimes de retraite à prestations déterminées pourrait augmenter immédiatement.

Jusqu'au ralentissement des marchés boursiers mondiaux, en 2008, la capitalisation en espèces et les résultats favorables en matière de placements contribuaient progressivement à l'amélioration de la situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous avons aussi modifié la répartition de l'actif et les stratégies des caisses des régimes de retraite afin d'atténuer l'incidence que les fluctuations futures des taux d'intérêt et les rendements des placements pourraient avoir sur la situation de capitalisation des régimes. D'ailleurs, la plupart de nos régimes de retraite à prestations déterminées ne sont plus offerts pour les nouvelles adhésions, ce qui devait éventuellement mettre un frein à la croissance future de ces obligations. Toutefois, bien que nous gérons toujours avec prudence et circonspection l'actif de nos régimes de retraite, nous restons vulnérables à un nouveau ralentissement de l'économie mondiale et nationale et des marchés boursiers, ralentissement qui pourrait avoir une incidence négative importante sur la capitalisation de nos régimes de retraite et, plus généralement, sur nos activités et nos résultats d'exploitation, et qui pourrait nécessiter le versement de cotisations futures sensiblement plus élevées.

Situation de trésorerie et risque financier

Si les résultats réels diffèrent de nos prévisions ou si les hypothèses énoncées dans notre plan d'affaires changent, nous devons peut-être obtenir plus de fonds que prévu en émettant des titres de créance ou des actions, en procédant à des ventes ou en cédant autrement nos actifs. Des opérations de financement s'appuyant sur des émissions d'actions se traduiraient par une dilution de l'avoir de nos investisseurs en actions actuels. Un niveau accru de financement par emprunt pourrait entraîner une baisse de nos cotes de crédit, augmenter nos coûts d'emprunt et compromettre notre capacité de tirer avantage des possibilités d'affaires.

Notre capacité d'obtenir du financement dépend de notre capacité d'accéder aux marchés financiers et au marché des prêts commerciaux. Le coût du financement dépend largement des conditions du marché, des perspectives pour notre entreprise et des cotes de crédit au moment de l'obtention des capitaux. Si nos cotes de crédit sont diminuées, notre coût de financement pourrait augmenter considérablement. De plus, les participants aux marchés financiers et des prêts commerciaux ont établi des politiques internes qui limitent leur capacité d'investir dans un même emprunteur ou groupe d'emprunteurs ou dans un même secteur ou encore de lui octroyer du financement.

Depuis le troisième trimestre de 2007, le marché du papier commercial et le marché public des emprunts à terme au Canada ont connu de graves perturbations au chapitre des activités normales du marché et un élargissement considérable des écarts de taux d'intérêt appliqués au crédit aux entreprises. Ce qu'il est convenu d'appeler un resserrement des liquidités s'est produit lorsque de nombreux émetteurs de papier commercial n'ont pu émettre du nouveau papier commercial à l'arrivée à échéance de titres de créance en cours, ni financer leur croissance. Plusieurs émetteurs ont été forcés d'avoir recours aux facilités bancaires de secours plutôt qu'au papier commercial, alors que d'autres ne s'étaient pas nécessairement dotés de sources de substitution.

En 2008, les marchés du crédit du monde entier se sont considérablement détériorés et cette détérioration s'est soldée par ce qu'il est convenu d'appeler une crise mondiale du crédit. Dans ce contexte inhabituel, la capacité des entreprises à accéder à de nouvelles sources d'emprunt et de financement s'est dans l'ensemble resserrée. Parallèlement, ces conditions économiques se sont de plus répercutées sur l'économie en général, sapant notamment la demande générale des consommateurs à l'égard de produits et de services.

Nous n'aurions pu prévoir les événements particuliers qui ont entraîné cette situation; cependant, nos politiques de gestion des risques tiennent compte des perturbations possibles des marchés financiers et des périodes éventuelles de resserrement de la disponibilité du crédit. Nous dépendons des marchés financiers et du marché des prêts commerciaux pour financer nos activités. Par conséquent, nos efforts portant sur la gestion du risque comprennent la diversification des sources de financement, le recours aux banques à charte canadiennes comme contreparties et aux fournisseurs de liquidités dans le cadre de nos couvertures et de nos programmes de titrisation, le maintien d'une capacité suffisante en vertu de nos facilités de crédit bancaires de secours afin de soutenir notre programme de papier commercial, l'établissement de limites à l'égard des émetteurs et des cotes ainsi que de restrictions relatives aux contreparties en ce qui a trait à nos placements sur le marché monétaire, et la diversification adéquate des placements dans nos régimes de retraite. Ces mesures nous ont permis d'éviter toute incidence négative importante de la conjoncture récente. Toutefois, ces événements imprévus ont eu un certain effet sur nos activités en nous forçant à recourir à nos facilités bancaires renouvelables et à terme pour financer nos activités et en retardant notre accès aux marchés publics de l'emprunt pour refinancer ces emprunts à court terme au moyen de l'émission de titres d'emprunt à taux fixe et à long terme.

Si la conjoncture actuelle persiste pour une longue période ou si sa portée s'élargit, ou encore si d'autres perturbations se font sentir sur les marchés des capitaux, nous pourrions subir une hausse des coûts ou être dans l'impossibilité d'obtenir du financement lorsque nous en aurons besoin pour croître ou rembourser la dette arrivant à échéance. S'il nous est impossible de recueillir les capitaux dont nous avons besoin, nous pourrions devoir limiter nos dépenses en immobilisations actuelles, limiter nos investissements dans de nouvelles entreprises ou vendre ou céder autrement des actifs. Toutes ces mesures pourraient avoir une incidence négative considérable sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et sur nos perspectives de croissance.

Les stratégies que nous avons adoptées à l'égard de nos besoins de trésorerie sont également analysées sous la rubrique « Gestion des finances et du capital ».

Levier financier et clauses restrictives

Nous avons des obligations de service de la dette découlant des actes de fiducie relatifs à l'émission de titres de créance par nos filiales en exploitation et pour leurs lignes de crédit respectives. Notre degré d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes :

- notre capacité de faire des distributions et la capacité de nos filiales à nous verser des distributions pourraient se trouver limitées si nous sommes dans l'incapacité de respecter certaines conditions financières prévues par ces actes de fiducie et lignes de crédit;
- notre capacité d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations ou des acquisitions à venir est limitée par les clauses restrictives énoncées dans ces actes de fiducie et lignes de crédit;
- une partie importante de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation peut être consacrée au paiement du capital et de l'intérêt sur la dette, ce qui réduit les fonds disponibles pour les activités futures;
- certains de nos emprunts sont à des taux d'intérêt variables, ce qui nous expose au risque d'une augmentation des taux d'intérêt;
- nous pouvons être plus vulnérables aux périodes de ralentissement économique, et notre capacité de résister aux pressions de la concurrence peut être limitée.

Ces actes de fiducie et lignes de crédit comportent aussi des clauses restrictives qui limitent le pouvoir discrétionnaire de la direction à l'égard de certaines questions d'affaires.

Nous respectons actuellement nos clauses restrictives, mais si nous omettons de nous conformer aux obligations prévues par les actes de fiducie et les lignes de crédit, il pourrait en résulter un cas de défaut pouvant nous contraindre à rembourser notre dette intégralement. Nous évaluons constamment l'incidence que nos stratégies et nos projets ont sur notre levier financier et nos clauses restrictives et nous surveillons notre conformité.

BCE a des droits de gouvernance

Dans le cadre de l'arrangement conclu le 6 juillet 2006 pour constituer le Fonds, nous avons conclu une convention des porteurs de titres avec BCE et Bell Canada. En vertu des conditions de cette convention, tant que BCE détient directement ou indirectement au moins 20 % des parts du Fonds après dilution, le Fonds et ses filiales en exploitation doivent obtenir le consentement de BCE avant de conclure diverses opérations, telles que certaines fusions, coentreprises, ventes d'actifs et autres opérations importantes. De plus, BCE et les sociétés du même groupe ont certains droits à l'égard de la nomination des fiduciaires du Fonds et des administrateurs des filiales en exploitation importantes du Fonds. BCE et les sociétés du même groupe ont le droit de nommer une majorité des membres du conseil des filiales en exploitation importantes du Fonds et des fiduciaires du Fonds tant que BCE détient, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds après dilution et que nos conventions commerciales importantes sont en vigueur. Si ces ententes commerciales sont résiliées par l'une ou l'autre des parties à celles-ci conformément à leurs conditions ou si BCE et les sociétés de son groupe détiennent, directement ou indirectement, moins de 30 % des parts du Fonds après dilution, BCE aura le droit de nommer sa quote-part des administrateurs des filiales en exploitation importantes du Fonds et des fiduciaires du Fonds, selon le nombre de parts du Fonds dont elle est directement et indirectement propriétaire après dilution. Quoi qu'il en soit, BCE aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil de Placements Bell Aliant Communications régionales inc., le commandité de Placements Bell Aliant, s.e.c. tant que ces conventions commerciales seront en vigueur, peu importe sa participation dans le Fonds (après dilution) ou celle de ses filiales. BCE jouit d'une latitude absolue en ce qui concerne l'exercice de ces droits. Il en résulte que le Fonds et ses filiales en exploitation peuvent être empêchés de conclure des opérations ou d'exercer des activités qu'ils souhaiteraient conclure ou exercer.

Relations de travail et dépendance envers le personnel clé

La demande de personnel compétent et expérimenté dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information est élevée en raison de la forte croissance et de la concurrence qui existent au sein du secteur des télécommunications. Il pourrait nous être de plus en plus difficile d'attirer et de garder les ressources nécessaires pour répondre à nos besoins. Il est possible que d'autres incitatifs soient nécessaires et que certaines initiatives commerciales soient compromises en cas de pénurie de main-d'œuvre.

Environ 54 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont couverts par des conventions collectives. Les syndicats du Canada atlantique représentent quelque 70 % du total de nos employés syndiqués. Le Common Interest Forum, qui regroupe des membres de la haute direction de Placements Bell Aliant, s.e.c. et du CEP Atlantic Communications Council (le CEPACC), s'est réuni régulièrement depuis plus d'un an et progresse en vue de régler des questions d'intérêt commun aux deux parties. La convention collective actuelle vient à échéance à la fin de 2011.

Le reste de nos employés syndiqués, soit 30 %, travaillent au Québec et en Ontario et sont couverts par neuf conventions collectives. Une convention représentant sept employés du secteur des ventes est arrivée à échéance à la fin de 2008 et la renégociation devrait être terminée d'ici la fin de mars 2009. Une autre convention se rapporte à 30 employés du Québec représentés par les Teamsters et arrivera à échéance à la fin de mars 2009. Une convention couvrant environ 150 employés de bureau représentés par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (le SCEP) arrive à échéance en mai 2009, tandis qu'une autre convention couvrant les 17 techniciens et employés de bureau représentés par la Fraternité internationale des ouvriers en électricité provenant de KMTS arrive à échéance à la fin de 2009. Nous prévoyons renégocier avec succès toutes ces conventions collectives au cours de l'exercice.

Bell Canada a conclu une convention collective avec le SCEP, qui représente environ 7 800 employés de bureau et qui vient à échéance en mai 2009. Beaucoup des employés visés nous fournissent des services, à nous et à nos clients. De même, Bell Canada est partie à une convention collective couvrant environ 3 000 employés des solutions techniques représentés par le SCEP, qui vient aussi à échéance en mai 2009. Ces employés fournissent des services à nos clients du Québec et de l'Ontario. Les perturbations du travail touchant nos principaux fournisseurs de services, y compris Bell Canada, comme des ralentissements ou des arrêts de travail imputables à des grèves, pourraient nuire considérablement à nos activités, y compris nos relations clients, et à nos résultats d'exploitation. Afin d'en atténuer l'incidence sur notre exploitation, nous élaborons des plans d'urgence qui pourraient être mis en œuvre advenant de telles perturbations.

Réussite des acquisitions et des cessions

Nous pouvons effectuer des acquisitions et des cessions d'entreprises ou d'autres activités dans le cadre de nos stratégies d'affaires, bien que nous ayons récemment fait savoir que la consolidation du secteur des télécommunications régionales au moyen d'acquisitions ne fasse plus partie de nos objectifs principaux. Dans le cas des acquisitions, la réussite est souvent tributaire de l'efficacité avec laquelle les activités acquises sont intégrées à notre entreprise et de la réalisation de synergies dans l'entreprise regroupée. Pareillement, la réussite des dessaisissements dépend de l'obtention d'une juste valeur pour les activités vendues et de la réduction de l'incidence financière du retrait de ces activités de l'ensemble de l'entreprise. Ces activités nécessitent aussi beaucoup d'investissement en temps et en ressources, lesquels peuvent être complètement gaspillés si nous n'arrivons pas à conclure l'opération comme prévu. Nous cherchons à atténuer ces risques à l'aide d'une planification et d'une analyse détaillées de ces opérations et grâce à l'embauche de conseillers et de consultants professionnels qualifiés.

Éventualités juridiques et modifications des lois

Nous étudions toutes les actions en justice et évaluons la probabilité d'un résultat défavorable et son incidence possible. Les pertes sont comptabilisées quand une perte éventuelle est jugée probable et que ses conséquences peuvent être raisonnablement estimées. Toutefois, des litiges en cours ou futurs pourraient tout de même avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière au cours de la période où le jugement est prononcé ou le règlement a lieu. Les litiges importants en cours sont décrits à la note 22 de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

De plus, l'adoption de nouvelles lois et les modifications des lois ou de leur interprétation, notamment des changements dans les lois fiscales ou dans les taux d'imposition, ainsi que les récentes modifications apportées aux lois sur les valeurs mobilières ayant eu pour effet de créer une responsabilité civile en cas de fausse déclaration dans l'information continue, pourraient avoir une incidence importante ou défavorable sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

Risques en matière de fiscalité

Déduction des frais d'intérêt

Les structures des fonds de revenu sont généralement caractérisées par des montants considérables de dettes subordonnées intersociétés ou similaires, ce qui engendre des frais d'intérêt élevés qui viennent réduire les bénéfices et, par conséquent, l'impôt sur le revenu à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des frais d'intérêt déduits. Si ce montant était contesté avec succès à l'égard du Groupe Bell Nordiq inc. (en ce qui concerne ses années d'imposition antérieures à sa liquidation le 30 juin 2007) ou de Bell Aliant Communications régionales inc., cela aurait un effet défavorable important sur le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution au Fonds, et, par la suite, sur les distributions du Fonds à ses porteurs de parts. Nous estimons que les frais d'intérêt inhérents à notre structure organisationnelle peuvent être justifiés et qu'ils sont raisonnables compte tenu des modalités de la dette connexe.

Répartition des revenus des sociétés en commandite

Les commandités de Placements Bell Aliant, s.e.c., de Bell Aliant, s.e.c., de NorthernTel et de Télébec répartissent les revenus respectifs de ces sociétés entre leurs associés respectifs conformément aux modalités des contrats de société. La Loi de l'impôt contient des dispositions qui permettent une nouvelle répartition des revenus ou des pertes des sociétés entre les membres d'une société en commandite lorsque la répartition convenue n'est pas raisonnable dans les circonstances. Bien que cette forme de répartition soit jugée raisonnable dans les circonstances, rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester cette répartition. Si la répartition était contestée avec succès, le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution au Fonds et, par la suite, les distributions du Fonds à ses porteurs de parts, pourraient en subir les effets défavorables.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

Les termes « bénéfice d'exploitation », « BAIIA », « liquidités distribuables normalisées » et « liquidités distribuables » n'ont pas de sens normalisé prescrit par les PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs assujettis. Le bénéfice d'exploitation, le BAIIA, les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont présentés uniformément d'une période à l'autre.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation représente les produits d'exploitation, déduction faite des charges. Nous utilisons le bénéfice d'exploitation, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités courantes.

Le tableau suivant présente un rapprochement des produits, des charges et du bénéfice d'exploitation sur une base consolidée.

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2008	2007
Produits d'exploitation	3 282,0	3 253,3
Charges	2 686,2	2 749,3
Bénéfice d'exploitation	595,8	504,0

Le bénéfice d'exploitation nous permet de faire une comparaison cohérente de notre rendement d'exploitation. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent le bénéfice d'exploitation pour évaluer notre capacité de croître ou encore comme outil d'évaluation commun dans le secteur des télécommunications.

Le bénéfice d'exploitation ne doit pas être confondu avec les produits ou les charges d'exploitation, qui sont les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

BAIIA

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation, moins les charges d'exploitation; par conséquent, ce terme désigne le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et les frais de restructuration et autres frais. Le bénéfice d'exploitation est calculé avant déduction des intérêts et des impôts.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA sur une base consolidée.

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	595,8	504,0
Ajouter :		
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	78,3	131,6
Amortissement	716,1	775,4
Frais de restructuration et autres frais	60,7	27,4
BAIIA	1 450,9	1 438,4

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités courantes, avant l'incidence des intérêts, des impôts, de l'amortissement, de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et des frais de restructuration et autres frais. Nous excluons l'amortissement et la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, étant donné que ces éléments sont principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des dépenses en immobilisations et le rendement de l'actif des régimes de retraite d'une société. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une incidence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une représentation fautive de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise.

Le BAIIA permet une comparaison uniforme de notre rendement d'exploitation. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer notre capacité de payer nos intérêts sur la dette, d'effectuer des distributions aux porteurs de parts et de respecter nos autres obligations de paiement, et comme outil d'évaluation commun dans le secteur des télécommunications.

Le BAIIA ne doit pas être confondu avec les produits ou les charges d'exploitation, qui sont les mesures définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

Liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables

Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont deux mesures des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui peuvent être disponibles aux fins de distribution. Nous calculons les liquidités distribuables normalisées à partir des flux de trésorerie selon les directives de l'ICCA qui s'appuient sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, auxquels nous ajoutons ou desquels nous déduisons tout élément qui a une incidence sur les flux de trésorerie :

- i) les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découlant des activités abandonnées et du Fonds, étant donné qu'ils correspondent à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation non liés à nos activités poursuivies qui sont disponibles aux fins de distribution;
- ii) les dépenses en immobilisations.

Les lignes directrices de l'ICCA en matière de calcul des mesures des liquidités distribuables normalisées incluent également des déductions à l'égard de toute limitation imposée sur le montant des distributions en espèces découlant du respect des restrictions en vertu des clauses financières à la date du calcul. Nos conventions de crédit nous empêchent uniquement d'effectuer des distributions excédant les liquidités distribuables au cours du dernier exercice si notre cote de crédit a baissé et n'est plus de qualité supérieure. Puisque notre cote fait partie de la catégorie de qualité supérieure, nous ne sommes assujettis à aucune restriction semblable.

Afin de déterminer nos liquidités distribuables, nous apportons en outre les ajustements à nos liquidités distribuables normalisées pour tenir compte des éléments suivants :

- i) les éléments d'exploitation financés à même les réserves de liquidités ou les emprunts, tels que les variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement), la capitalisation du déficit des régimes de retraite, les frais de restructuration et autres frais, et les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie qui dépassent les niveaux normalisés;
- ii) les charges d'impôts exigibles (les économies d'impôts) que nous avons rajoutées (ou déduites) puisque nous avons mis en place des stratégies fiscales afin de nous assurer qu'elles ne sont pas à payer (à recevoir) en espèces;
- iii) les autres éléments de la variation du fonds de roulement qui ne devraient pas générer de flux de trésorerie réels, actuels ou futurs.

Tous ces ajustements aux fins du calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables figurent dans nos états financiers consolidés ou dans nos livres de compte, ou dans les états financiers consolidés ou dans les livres de compte du Fonds, à l'exception de l'ajustement de normalisation visant les impôts sur le capital. Ce dernier ajustement est un calcul faisant appel au jugement de la direction à l'égard de l'estimation des impôts sur le capital que nous payerons lorsque les modifications des futurs taux d'imposition entreront en vigueur. Nous avons présumé que le capital demeurerait stable et que toutes les réductions ou éliminations d'impôts sur le capital provinciaux précédemment annoncées par l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse seraient adoptées à l'avenir. À l'heure actuelle, toutes ces provinces ont annoncé l'élimination progressive des impôts sur le capital dans leurs budgets précédents. Par conséquent, depuis le troisième trimestre de 2007, le calcul des liquidités distribuables n'inclut aucun impôt sur le capital ayant un effet sur la trésorerie. Les taux d'imposition réels pourraient se révéler considérablement différents puisqu'ils sont assujettis aux lois fiscales futures adoptées.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 255,5	1 202,7
Ajouter (déduire) :		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation découlant des activités abandonnées	4,9	22,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	0,7	(2,7)
Dépenses en immobilisations	(528,8)	(541,6)
Liquidités distribuables normalisées	732,3	681,1
Ajouter (déduire) :		
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts :		
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement)	(139,9)	(47,4)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) du Fonds	(4,6)	(2,2)
Capitalisation du déficit des régimes de retraite	49,2	36,6
Frais de restructuration et autres frais	60,7	27,4
Impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie dépassant les niveaux normalisés	10,4	5,8
Autres ajustements :		
Charge (économie) d'impôts exigibles	(7,6)	(9,9)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie liés aux variations du fonds de roulement	15,1	10,0
Liquidités distribuables	715,6	701,4

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables a été effectué à partir d'hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent toute notre ligne de conduite prévue compte tenu du jugement de la direction à l'égard de la conjoncture économique la plus probable. Les résultats réels pourraient se révéler différents, peut-être de façon importante, des hypothèses prospectives utilisées.

Les liquidités distribuables générées au cours d'une période donnée constituent l'une des principales mesures de notre rendement financier. Nous utilisons les liquidités distribuables, entre autres mesures, pour évaluer le rendement financier de nos activités courantes. Nous présentons les liquidités distribuables normalisées pour nous conformer aux lignes directrices de l'ICCA à l'intention des fiduciaires de revenu et des entités intermédiaires. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme des mesures de la liquidité ni comme des mesures de remplacement de mesures comparables établies conformément aux PCGR du Canada. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités distribuables pour évaluer notre capacité et celle du Fonds de procurer un rendement soutenu aux porteurs de parts. Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables ne doivent pas être confondues avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui sont les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être divulguée est consignée, traitée, regroupée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, au sens où l'entend la Norme canadienne 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (la Norme canadienne 52-109), a été effectuée sous la supervision de notre direction et avec sa participation, notamment le chef de la direction et le directeur des finances. Par suite de cette évaluation, le chef de la direction et le directeur des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2008.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend la Norme canadienne 52-109. Notre système de contrôle interne est fondé sur les critères publiés dans le rapport intitulé **Internal Control – Integrated Framework** du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les PCGR du Canada. La direction a évalué la conception et le fonctionnement de notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008 et a conclu qu'il était efficace. Aucune faiblesse importante n'a été relevée par la direction.

Aucun changement n'a été apporté à notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Rapport de la direction

AUX PORTEURS DE PARTS

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

La direction a établi et maintient des systèmes comptables et de contrôles internes comportant des politiques et des procédures écrites ainsi qu'un programme de vérification interne exhaustif. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que nos documents comptables sont fiables et constituent un fondement adéquat aux fins de préparation des états financiers en temps opportun et avec exactitude et que notre actif est bien protégé.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur recommandation du comité de vérification. Le comité de vérification est aussi responsable de recommander la nomination des vérificateurs indépendants et d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. D'autres responsabilités incombent au comité de vérification, notamment les rencontres périodiques avec les vérificateurs indépendants, les membres de la direction et les vérificateurs internes afin d'examiner les questions touchant la comptabilité, la vérification, les contrôles internes, les litiges, l'information financière ou autres. Les vérificateurs internes et les vérificateurs externes ont librement accès au comité de vérification, que ce soit en présence ou non des membres de la direction.

Nos vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche s.r.l., ont vérifié nos états financiers. Le rapport des vérificateurs ci-joint décrit l'étendue de leur vérification et présente leur opinion.



La présidente et chef de la direction,
Karen H. Sheriff
Placements Bell Aliant Communications
régionales inc., commandité de
Placements Bell Aliant Communications
régionales, société en commandite



Le chef des affaires financières,
Glen LeBlanc
Placements Bell Aliant Communications
régionales inc., commandité de
Placements Bell Aliant Communications
régionales, société en commandite

Le 10 mars 2009

Rapport des vérificateurs

AUX ADMINISTRATEURS DE PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC., COMMANDITÉ DE PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (la « Société ») aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 10 mars 2009

États

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2008	2007 (redressé, note 6)
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14,6	48,1
Débiteurs	3, 24	348,4	353,8
Stocks	4	13,3	25,7
Charges payées d'avance	24	16,5	17,3
Actif d'impôts futurs	5	40,8	27,7
Impôts à recouvrer	5	9,1	13,4
Actif à court terme lié aux activités abandonnées	6	15,0	—
		457,7	486,0
Dépenses en immobilisations			
Immobilisations corporelles	7	3 726,1	3 730,1
Actifs incorporels à durée de vie limitée		3 218,3	3 154,5
		6 944,4	6 884,6
Autres actifs			
Créances à long terme	11, 24	34,9	66,5
Charges reportées	8	15,9	27,5
Actif d'impôts futurs	5	7,1	7,1
Actif au titre des prestations constituées	9	398,9	363,9
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	10	125,2	82,8
Écart d'acquisition	11	2 766,6	2 554,5
Actif à long terme lié aux activités abandonnées	6	2,3	—
		3 350,9	3 102,3
Total de l'actif		10 753,0	10 472,9
Passif et avoir des associés			
Passif à court terme			
Effets à payer à un apparenté	24	6,2	1,9
Créditeurs et charges à payer	12, 24	451,2	404,1
Distributions à verser	24	55,4	52,0
Passif d'impôts futurs	5	0,5	0,3
Dettes à court terme	13	208,2	216,7
Tranche à court terme de la dette à long terme	14	114,7	59,8
Passif à court terme lié aux activités abandonnées	6	7,6	—
		843,8	734,8
Passif d'impôts futurs	5	453,2	455,6
Dettes à long terme	14	2 454,0	2 513,8
Passifs liés aux dérivés	15	15,2	3,7
Passif au titre des prestations constituées	9	421,9	410,5
Crédits reportés	24	19,5	18,1
		4 207,6	4 136,5
Part des porteurs sans contrôle	16	1 662,5	1 829,6
Avoir des associés		4 882,9	4 506,8
Total du passif et de l'avoir des associés		10 753,0	10 472,9

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc.,
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Charles White
Administrateur

Edward Reevey
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)

	Notes	2008	2007 (redressé, note 6)
Produits d'exploitation	18	3 282,0	3 253,3
Charges			
Charges d'exploitation		1 909,4	1 946,5
Amortissement	7, 8	716,1	775,4
Frais de restructuration et autres frais	12	60,7	27,4
		2 686,2	2 749,3
		595,8	504,0
Autres charges (gains)			
Gain lié aux instruments financiers dérivés	15	—	(6,4)
Autres charges (gains)		(2,3)	6,6
		(2,3)	0,2
Intérêts débiteurs			
Intérêts sur la dette à long terme		138,0	142,1
Autres intérêts débiteurs		18,9	16,3
		156,9	158,4
Bénéfice avant les éléments ci-dessous		441,2	345,4
Impôts sur les bénéfices	5		
Économie d'impôts exigibles		(7,6)	(9,9)
Économie d'impôts futurs		(14,2)	(114,0)
		(21,8)	(123,9)
Bénéfice avant la part des porteurs sans contrôle		463,0	469,3
Part des porteurs sans contrôle		131,1	158,9
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		331,9	310,4
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	6	(9,7)	264,3
Bénéfice net		322,2	574,7
Bénéfice par part	19		
Bénéfice de base lié aux activités poursuivies		2,08	2,04
Bénéfice de base lié aux activités abandonnées		(0,06)	1,73
Bénéfice de base		2,02	3,77

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Note	2008	2007 (redressé, note 6)
Bénéfice net		322,2	574,7
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	(5,5)	3,0
Résultat étendu		316,7	577,7

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	Notes	Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accu- mulés	Distri- butions déclarées aux porteurs de parts	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des associés
Solde au 31 décembre 2007, montant redressé		1 548,0	0,2	734,0	(611,4)	2 873,2	(37,2)	4 506,8
Bénéfice net		—	—	322,2	—	—	—	322,2
Émission de parts de société en commandite de catégorie 2 lors d'un regroupement d'entreprises	2, 17	513,5	—	—	—	—	—	513,5
Distributions déclarées sur :								
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		—	—	—	(81,5)	—	—	(81,5)
Parts de société en commandite de catégorie 2		—	—	—	(372,8)	—	—	(372,8)
Charge liée aux options sur actions		—	0,2	—	—	—	—	0,2
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	—	—	—	—	—	(5,5)	(5,5)
Solde au 31 décembre 2008		2 061,5	0,4	1 056,2	(1 065,7)	2 873,2	(42,7)	4 882,9

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (en millions de dollars)	Notes	Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accu- mulés	Distri- butions déclarées aux porteurs de parts	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des associés
Solde au 31 décembre 2006		2 008,9	—	158,5	(201,1)	2 870,3	—	4 836,6
Bénéfice net		—	—	584,3	—	—	—	584,3
Distributions déclarées sur :								
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		—	—	—	(79,1)	—	—	(79,1)
Parts de société en commandite de catégorie 2		—	—	—	(331,2)	—	—	(331,2)
Charge liée aux options sur actions		—	0,2	—	—	2,9	—	3,1
Remboursement du capital-actions des associés	17	(460,9)	—	—	—	—	—	(460,9)
Ajustement de reclassement lié aux gains (pertes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		—	—	0,8	—	—	(40,2)	(39,4)
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	—	—	—	—	—	3,0	3,0
Solde au 31 décembre 2007, montant présenté antérieurement		1 548,0	0,2	743,6	(611,4)	2 873,2	(37,2)	4 516,4
Correction d'une erreur	6	—	—	(9,6)	—	—	—	(9,6)
Solde au 31 décembre 2007, montant redressé		1 548,0	0,2	734,0	(611,4)	2 873,2	(37,2)	4 506,8

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2008	2007 (redressé, note 6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net provenant des activités poursuivies		331,9	310,4
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement		716,1	775,4
Gain à la cession d'actifs		(2,5)	—
Économie d'impôts futurs		(14,2)	(114,0)
Coût net des régimes d'avantages sociaux	9	70,5	124,3
Capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi	9	(111,8)	(97,4)
Part des porteurs sans contrôle		131,1	158,9
Autres		(5,5)	(2,3)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation		139,9	47,4
		1 255,5	1 202,7
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat de créances	3	(55,0)	—
Produit net à la vente de créances	3	—	100,0
Produit (remboursement) net de la dette à court terme	13	(8,5)	208,2
Produit net d'effets à payer à un apparenté	24	4,3	1,9
Produit de la dette à long terme	14	50,0	994,5
Remboursement de la dette à long terme	14	(53,8)	(1 238,5)
Remboursement d'obligations au titre de contrats de location-acquisition	14	(6,8)	(7,5)
Paiement aux porteurs sans contrôle	16	(0,4)	(4,1)
Règlement d'instruments financiers dérivés, montant net	15	—	(24,1)
Remboursement du capital des associés	17	—	(460,9)
Distributions versées par des filiales aux porteurs sans contrôle	16	(213,0)	(242,7)
Distributions versées		(446,9)	(414,6)
		(730,1)	(1 087,8)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations		(528,8)	(541,6)
Produit de la vente d'immobilisations		3,4	1,7
Acquisition d'entreprises, déduction faite de l'encaisse reçue	2	(28,2)	—
		(553,6)	(539,9)
Diminution nette de la trésorerie provenant des activités poursuivies		(28,2)	(425,0)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie provenant des activités abandonnées		(5,3)	333,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		48,1	139,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		14,6	48,1
Information supplémentaire			
Intérêts versés		149,3	163,8
Impôts sur les bénéfices recouvrés, montant net		(7,1)	(4,6)

Se reporter aux notes complémentaires.

Notes

Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) a été établie en 2006 en vertu des lois de la province de Québec et détient les activités principales du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds). Toute utilisation des termes « nous » ou « nos/notre » fait référence à Placements Bell Aliant, s.e.c. et à ses filiales.

Nos activités sont principalement concentrées dans les services de télécommunications régionaux surtout dans le Canada atlantique, au Québec et en Ontario. Nous offrons une vaste gamme de services de communications traditionnels et novateurs de transmission de la voix et de données et un éventail de services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), de services de gestion des infrastructures, de solutions matérielles et de solutions technologiques avancées.

1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers consolidés

Nous avons préparé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada.

Nous consolidons les états financiers de toutes les entités que nous contrôlons. Au 31 décembre 2008, nos principales filiales incluaient Bell Aliant Communications régionales inc., Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), Innovatia Inc., Télébec, société en commandite (Télébec) et NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Toutes les opérations et tous les soldes interentités ont été éliminés à la consolidation.

Notre part des porteurs sans contrôle est constituée de la participation dans la filiale Bell Aliant, s.e.c., détenue par Bell Canada.

Chiffres correspondants

Certaines données financières correspondantes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour 2008, y compris celles liées aux activités abandonnées tel qu'il est expliqué à la note 6.

Utilisation d'estimations comptables

En vertu des PCGR du Canada, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours des périodes visées. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains éléments comme les produits, les provisions pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes d'avantages sociaux des employés, les impôts sur les bénéficiaires, les frais de restructuration et autres frais, les actifs incorporels et l'écart d'acquisition. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

1. Principales conventions comptables (suite)

Au cours de 2008, nous avons mené des études sur la durée de vie d'une partie du matériel de télécommunications à la suite desquelles nous en avons diminué la durée de vie utile estimative, la faisant passer d'une étendue de sept à seize ans à une étendue de trois à quatorze ans. Ce changement des estimations a été appliqué prospectivement et a entraîné une augmentation de 12,0 M\$ des charges d'amortissement en 2008. L'incidence prévue de ce changement est une augmentation de 16,9 M\$ des charges d'amortissement sur une base annuelle.

Au troisième trimestre de 2008, nous avons diminué l'estimation de la créance à long terme associée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec, la faisant passer de 44,0 M\$ à 22,3 M\$. L'estimation révisée de la créance à long terme est basée sur l'information actuellement disponible et le montant que nous pourrions recevoir pourrait différer de manière importante de l'estimation. Veuillez vous reporter à la note 11 pour de l'information supplémentaire.

Au cours du troisième trimestre de 2008, nous avons réduit de 5,6 M\$ l'estimation du passif au titre des frais de restructuration et autres frais inscrite en 2007 relativement à des initiatives visant le rendement. Comme les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui pouvaient avoir une incidence sur leur indemnité de départ, le coût final des mesures de restructuration a différé de manière importante de notre estimation. Veuillez vous reporter à la note 12 pour de l'information supplémentaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours, tous étant facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque négligeable de variation de juste valeur.

Cession de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention renouvelable d'achat et de vente, certaines créances à une fiducie de titrisation. Nous comptabilisons la vente lorsque nous cédonc le contrôle sur les créances et que nous recevons un produit net en espèces de la fiducie. Les gains ou les pertes sur ces opérations ainsi que les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres charges (produits). Le gain ou la perte calculé dépend en partie de la valeur comptable des créances cédées, qui est répartie entre les créances vendues et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de l'opération. Nous déterminons la juste valeur des créances cédées d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de la meilleure estimation faite par la direction quant aux hypothèses clés comme la durée de vie moyenne pondérée des créances et les coefficients de pertes sur créances.

Nous avons également conclu des conventions d'achat et de vente en vue d'acquérir auprès de Bell Canada certains comptes clients liés aux activités sans fil et de vendre à Bell Canada nos comptes clients liés aux activités sur fil de l'Ontario et du Québec. Nous cédonc ces créances au montant facturé, moins une déduction au titre des montants en souffrance. Nos provisions normales pour créances douteuses sont faites au titre des comptes clients liés aux activités sans fil acquis.

Stocks

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2008, nous avons adopté le chapitre 3031, intitulé « Stocks », lequel a été publié par l'ICCA et établi de nouvelles normes pour l'évaluation et la constatation des stocks ainsi que pour la présentation d'informations à leur sujet. Ce changement n'a eu aucune incidence importante. Veuillez vous reporter à la note 4 pour plus d'information sur les stocks.

Les stocks représentent les produits ou le matériel achetés pour revente. Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Le coût du matériel important ou des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles est déterminé selon la méthode d'identification spécifique alors que le coût de tous les autres éléments des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif des stocks moins la totalité des frais de vente estimatifs.

1. Principales conventions comptables (suite)

Impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes et par conséquent, ce bénéfice n'est pas assujéti à l'impôt puisque le bénéfice imposable est attribué directement aux associés.

Le bénéfice gagné par l'entremise de filiales est assujéti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les impôts sur les bénéfices tiennent compte des conséquences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés aux fins de présentation de l'information financière et leur valeur fiscale, ainsi que des économies d'impôts liées aux pertes qui seront, de façon plus probable qu'improbable, réalisées et reportées au cours des exercices futurs de façon à diminuer les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations corporelles sont amorties à l'aide de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons ces actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons. Nous calculons l'amortissement des dépenses en immobilisations en fonction de la durée de vie utile, comme suit :

Dépenses en immobilisations	Méthode	Durée de vie utile estimative
Immobilisations corporelles		
Bâtiments et tours	Amortissement linéaire	De 10 à 40 ans
Installations et matériel de télécommunications	Amortissement linéaire	De 3 à 40 ans
Autre matériel	Amortissement linéaire	De 3 à 20 ans
Actifs incorporels à durée de vie limitée		
Logiciels	Amortissement linéaire	De 2 à 7 ans
Relations clients	Amortissement linéaire	De 9 à 30 ans
Contrat de licence bilatéral	Amortissement linéaire	40 ans
Conventions d'itinérance	Amortissement linéaire	4,5 ans

Les coûts capitalisés, pour les immobilisations que nous avons construites et qui sont classées dans les installations en construction ou les logiciels en développement, comprennent les coûts, les frais de main-d'œuvre et les charges indirectes contractés. Nous ne capitalisons pas les intérêts débiteurs. Nous commençons à amortir nos installations en construction ou nos logiciels en développement lorsqu'ils deviennent opérationnels.

Nous procédons à des tests de dépréciation relativement aux dépenses en immobilisations lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que nous ne soyons pas en mesure de recouvrer leur valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des dépenses en immobilisations excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

1. Principales conventions comptables (suite)

Crédits et charges reportés

Les crédits et charges reportés comprennent essentiellement les éléments suivants et sont comptabilisés comme suit :

	Période de comptabilisation	Poste à l'état des résultats
Charges reportées :		
Frais liés aux contrats à long terme avec des clients comme les soumissions et les autres frais initiaux	Durée du contrat conclu avec le client	Charges d'exploitation
Coûts liés aux facilités de crédit à court terme et à long terme	Durée à courir des facilités d'emprunt	Autres intérêts débiteurs
Crédits reportés :		
Produits comptabilisés d'avance	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD), des régimes d'épargne-retraite et des avantages complémentaires de retraite, tels que l'assurance vie et l'assurance soins de santé.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Les coûts des RRCD et des autres régimes d'épargne-retraite sont constatés et capitalisés à mesure que les employés nous fournissent des services au cours de l'exercice.

RRPD et régimes d'avantages complémentaires de retraite

Nous comptabilisons nos obligations en vertu de ces régimes. Dans le cas des RRPD, nous soustrayons du passif et de tous les écarts actuariels reportés dans les régimes la juste valeur des actifs des régimes qui ont été investis pour capitaliser ce passif.

Le 31 décembre est la date de mesure des régimes de retraite de nos employés. Nos actuaires évaluent chaque régime au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite aux fins de capitalisation. Les plus récentes évaluations actuarielles ont été arrêtées au 31 décembre 2007. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation seront arrêtées au 31 décembre 2008 et seront terminées en 2009.

Les coûts des prestations et avantages gagnés par les employés au titre des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite sont déterminés de façon actuarielle au moyen de ce qui suit :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, laquelle tient compte des niveaux de salaires futurs;
- les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé;
- les taux d'actualisation des régimes d'avantages sociaux, qui sont calculés en fonction des taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée ou, dans le cas de certains régimes fermés qui sont principalement constitués de membres retraités, en fonction des taux de rente courants.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les titres de participation sont évalués à une valeur axée sur la valeur de marché, et le rendement des placements (les gains et les pertes) en sus du rendement prévu est constaté dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur. Le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes est fondé sur des prévisions à long terme des rendements sur le marché financier, compte tenu de la composition des actifs selon notre politique.

1. Principales conventions comptables (suite)

Le coût des services passés découlant de modifications à un régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs à la date des modifications. Certains de nos régimes ont des actifs ou des obligations transitoires découlant de l'adoption de nouvelles normes comptables relativement aux avantages sociaux futurs, et ces actifs ou obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs qui devraient normalement toucher des avantages en vertu des dispositions du régime.

Nous utilisons l'approche dite du couloir pour calculer les gains actuariels et pertes actuarielles qui se reflètent dans nos résultats. Cette approche consiste à déduire 10 % de l'obligation au titre des prestations, ou 10 % de la valeur axée sur la valeur de marché des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, des gains ou pertes actuariels nets non amortis. L'excédent est ensuite amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs ou l'espérance de vie moyenne des employés retraités, soit 10 ans et 23 ans, respectivement, au 31 décembre 2008 (10 ans et 23 ans, respectivement, en 2007).

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur du montant net attribué à chaque actif acquis et à chaque passif pris en charge. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, lesquels ne sont pas amortis, incluent les marques et les licences, de télécommunications et de câblodistribution.

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Nous évaluons la perte de valeur en comparant la juste valeur de l'actif à sa valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, on considère que l'actif a subi une perte de valeur et l'écart est imputé aux autres charges de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie actualisés, des facteurs externes, ou sur une combinaison de ces deux éléments. La détermination de la juste valeur exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses à la date de l'évaluation, lesquelles comportent, par leur nature, une incertitude relative à la mesure. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent comprendre la pondération d'informations internes et externes, le coût moyen pondéré du capital et les taux de croissance futurs prévus, le financement des régimes de retraite, les dépenses en immobilisations et les économies générées par les mesures favorisant la productivité.

Nous évaluons l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape, qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Aucune perte de valeur n'a été décelée lors du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie réalisé au 31 octobre 2008.

1. Principales conventions comptables (suite)

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, en fonction de leurs modalités. Les dépenses en immobilisations engagées dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amorties conformément à leur nature. Les paiements faits en vertu des obligations découlant de contrats de location-acquisition sont portés en diminution de ces obligations, déduction faite des intérêts théoriques.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont constatés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivés. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur constatation initiale.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Aux fins de l'évaluation continue, nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les choix et les intentions de la direction relativement à ces éléments. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement.

Nos actifs et passifs financiers non dérivés sont habituellement classés et évalués comme suit :

Poste du bilan	Classement	Évaluation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût après amortissement
Effets à payer à un apparenté	Autres passifs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Distributions à verser	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont généralement acquis dans le but de tirer un gain des variations à court terme du prix. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au bénéfice net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Prêts et créances

Les prêts et créances découlent de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par nous à un tiers en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une ou des dates déterminées. Les gains et les pertes sont constatés au bénéfice net de la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou a subi une perte de valeur. Les débiteurs sont soumis à un test de dépréciation chaque date de bilan et une provision pour créances douteuses est comptabilisée selon les circonstances entourant chaque compte, l'échéance des débiteurs, les tendances historiques et les conditions économiques générales. Les créances à long terme sont soumises à un test de dépréciation sur une base périodique. Lorsqu'il existe une preuve objective que ces actifs ont subi une perte de valeur, leur valeur comptable est réduite et la perte est constatée au bénéfice net de la période au cours de laquelle l'évaluation a eu lieu. La perte de valeur correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la juste valeur des flux de trésorerie estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif initial lié à cet actif devrait générer.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les dérivés ou les passifs qui ont été classés comme détenus à des fins de transaction.

1. Principales conventions comptables (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- Actifs ou passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction – Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés;
- Actifs ou passifs financiers classés comme prêts et créances ou autres passifs – Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme il est impossible d'utiliser la méthode du taux d'intérêt effectif pour les coûts de transaction directement imputables aux facilités de crédit à court terme et à long terme, sur lesquelles des montants sont fréquemment prélevés ou remboursés, ces coûts de transaction sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des facilités de crédit.

Instruments financiers dérivés

Nous pouvons avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Pour chaque dérivé, on détermine s'il est approprié d'appliquer la comptabilité de couverture. Lorsqu'il est possible d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès la mise en place du contrat sur dérivé afin de décrire en détail l'objectif précis en matière de gestion du risque et la stratégie à adopter pour l'opération de couverture. La description précisera l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévus couverts, le risque couvert, le type d'instrument de couverture utilisé ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité. L'instrument de couverture doit être hautement efficace afin d'atteindre son objectif, c'est-à-dire contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie prévus attribuables au risque couvert, dès la mise en place de la couverture et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture n'est plus considéré comme une couverture efficace, qu'il est résilié ou vendu, ou à la suite de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Actuellement, nos instruments financiers dérivés sont constitués de couvertures de flux de trésorerie contre l'exposition au risque de taux d'intérêt. Actuellement, nous n'utilisons pas de couvertures de la juste valeur ou liées au risque de change.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous avons recours à des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'un programme de gestion de la composition des éléments à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable de notre portefeuille d'emprunts et du coût d'emprunt global correspondant, et aux fins de la couverture du risque de taux d'intérêt relatif au refinancement futur de la dette existante ou à l'émission prévue de titres d'emprunt. Nous désignons ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie prévus liés à la dette sous-jacente. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et sont comptabilisés à titre de rajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant à payer à des contreparties ou à recevoir d'elles est pris en compte à titre de rajustement des intérêts courus.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace de l'instrument dérivé utilisé à des fins de couverture, après impôts, sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, tandis que la tranche inefficace est constatée dans les intérêts débiteurs. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants précédemment constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les intérêts débiteurs des périodes au cours desquelles la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes sur les instruments dérivés sont immédiatement reclassés dans les autres charges (produits) lorsque l'élément couvert est vendu ou résilié plus tôt que prévu.

1. Principales conventions comptables (suite)

Couvertures économiques

Les instruments dérivés qui constituent des couvertures économiques mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur, et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits).

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés (composantes d'un contrat dont les flux de trésorerie varient indépendamment du contrat hôte) sont présentés distinctement du contrat hôte non dérivé et comptabilisés à titre de dérivés à moins que certains critères ne soient respectés. Actuellement, nos contrats ne contiennent aucun dérivé incorporé important qui nécessiterait une comptabilisation et une présentation distincte.

Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés à mesure qu'ils sont réalisés, plus précisément quand les services sont fournis, quand les produits sont livrés aux clients, quand il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, quand les montants sont déterminés ou déterminables et quand le recouvrement est raisonnablement assuré.

En ce qui a trait aux ententes en vertu desquelles des sous-traitants fournissent des services à nos clients, les produits sont constatés d'après les montants facturés aux clients si nous agissons pour notre propre compte dans cette entente. Si nous agissons comme sous-traitant, nous constatons le montant net à titre de produit lorsque le service a été fourni.

Nous reportons la constatation des produits pour les paiements reçus d'avance jusqu'à ce que le service ait été fourni ou que le produit ait été livré aux clients.

Dans le cas des contrats à prix fixe, nous constatons les produits selon la méthode de la constatation au prorata des travaux, soit à mesure que les services sont fournis ou que des jalons du contrat sont atteints. S'il est déterminé pendant la durée du contrat qu'une perte sera subie, une provision pour la perte estimative est immédiatement constatée.

Dans le cas des opérations faisant intervenir des produits ou services multiples, nous établissons les unités de comptabilisation et attribuons les produits d'exploitation à chacune selon la juste valeur relative, laquelle est déterminée par la valeur de vente individuelle ou par d'autres preuves fiables. Nous appliquons alors à chaque unité de comptabilisation nos conventions de constatation des produits pertinentes.

Nous comptabilisons les produits tirés des ventes à l'égard des contrats de location-vente liés à de l'équipement à l'entrée en vigueur du contrat. Les produits financiers sont constatés sur la durée du contrat.

Résultat par part

Le résultat par part est fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.

Régimes de rémunération à base de parts

Certains employés sont admissibles à des régimes d'achat de parts des employés et à un régime de parts différées, lesquels sont décrits à la note 17. Une charge de rémunération est constatée pour nos cotisations aux régimes d'achat de parts des employés et au fur et à mesure que les droits des parts sont acquis en vertu de notre régime de parts différées.

1. Principales conventions comptables (suite)

Distributions

Les distributions par part que Placements Bell Aliant, s.e.c. a versées aux porteurs de parts échangeables de société en commandite sont équivalentes aux distributions par part versées aux porteurs de parts du Fonds. Les distributions à verser à nos porteurs de parts sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

Réglementation du secteur des télécommunications

Certaines de nos filiales, dont Bell Aliant, s.e.c., Télébec et NorthernTel, sont assujetties à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) en vertu de la **Loi sur les télécommunications** et de la **Loi sur la radiodiffusion**. Le CRTC voit à ce que les Canadiens aient accès à des services téléphoniques et autres services de télécommunications fiables à des prix abordables. De plus, il concède les licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion et réglemente leurs activités. Les décisions du CRTC régissent les prix que nous facturons pour certains services, principalement le service téléphonique local et d'accès, et d'autres exigences relatives à l'exploitation. La note 21 fournit d'autres renseignements sur le compte de report, mécanisme mis en œuvre dans le cadre de la décision sur le plafonnement des tarifs rendue en 2002 par le CRTC.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA modifie constamment certaines normes ou recommandations du **Manuel de l'ICCA**. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'ICCA a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui a remplacé le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». La nouvelle norme fournit des indications sur l'évaluation, la comptabilisation et la présentation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que sur l'information à fournir à propos de ceux-ci. La norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de cette nouvelle norme aura une incidence importante sur nos activités et notre information financière.

Normes internationales de présentation de l'information financière

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (les IFRS) remplaceront les PCGR du Canada. Le Conseil des normes comptables a publié un exposé-sondage qui décrit brièvement les normes. Nous évaluons actuellement l'incidence que cette transition aura sur nos activités et notre information financière.

2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

Télébec et NorthernTel

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 (note 17), donnant lieu à notre comptabilisation de la totalité de leur bénéfice net et à l'élimination de la part des porteurs sans contrôle qui était présentée avant cette date. La valeur de nos parts émises a été calculée au moyen d'une combinaison de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et de l'analyse des ratios cours/bénéfice de sociétés ouvertes comparables.

2. Regroupement d'entreprises et acquisitions (suite)

Étant donné que la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel n'a pas subi de modification réelle des droits de propriété, la cession a été comptabilisée à sa valeur comptable le 1^{er} janvier 2008. Le Fonds conserve une participation nominale d'une part dans Télébec ainsi que dans NorthernTel. Puisque le Fonds avait comptabilisé à la valeur de consolidation son placement dans Télébec et NorthernTel, la valeur comptable des actifs transférés et des passifs pris en charge a été établie selon leur juste valeur estimative respective le 30 janvier 2007, date à laquelle le Fonds a acquis du Fonds de revenu Bell Nordiq la participation restante de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel. La juste valeur des actifs transférés a été ajustée au titre de l'amortissement de ces actifs pour la période allant du 1^{er} février 2007 au 31 décembre 2007. La tranche restante de la contrepartie a été attribuée à l'écart d'acquisition. Cela a donné lieu à un ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs, comme suit :

(en millions de dollars)

Actifs acquis et passifs pris en charge	
Immobilisations corporelles (note 7)	30,2
Actifs incorporels à durée de vie limitée (note 7)	181,9
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie (note 10)	40,6
Écart d'acquisition (note 11)	191,8
Dette à long terme (note 14)	(2,3)
Part des porteurs sans contrôle (note 16)	89,0
Autres passifs à long terme	(17,7)
Actifs nets acquis	513,5

Les immobilisations corporelles représentent essentiellement les installations et le matériel de télécommunications et les bâtiments. Les actifs incorporels à durée de vie limitée comprennent des montants de 178,4 M\$ concernant les relations clients et de 3,2 M\$ concernant les conventions d'itinérance. Le calcul de l'amortissement de ces actifs sera effectué selon les mêmes méthodes et sur les mêmes durées de vie utiles que celles de nos dépenses en immobilisations existantes pour Télébec et NorthernTel. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie comprennent des montants de 26,6 M\$ concernant les marques Télébec et NorthernTel et de 14,0 M\$ concernant les licences de télécommunications.

L'écart d'acquisition constaté relativement à ce regroupement d'entreprises n'est pas déductible aux fins fiscales.

Kenora Municipal Telephone System (KMTS)

Le 1^{er} février 2008, nous avons acquis les actifs et les activités de KMTS en contrepartie d'un montant en espèces de 27,1 M\$ et avons payé des coûts d'acquisition directs de 1,1 M\$. Depuis cette date, les résultats d'exploitation sont inclus dans nos états financiers consolidés.

Le montant de la contrepartie totale payé a été attribué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge en fonction de leurs justes valeurs respectives le 1^{er} février 2008. Le processus de répartition exige une analyse de la valeur des relations clients, des droits contractuels acquis, des engagements contractuels et des éventualités d'ordre juridique pris en charge afin de déterminer et de comptabiliser la juste valeur de tous les actifs acquis et de tous les passifs pris en charge. Lors de l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge, la juste valeur est fondée sur les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter : les cours du marché (si disponibles), les flux de trésorerie et les taux de croissance futurs prévus, le coût de remplacement réel d'une capacité similaire pour certaines immobilisations, les taux du marché hypothétique pour ce qui est des obligations contractuelles et les taux d'actualisation appropriés. La répartition du prix d'acquisition exige également le calcul de l'actif et du passif d'impôts futurs ayant trait aux actifs acquis et aux passifs pris en charge. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs et des passifs identifiables a été attribué à l'écart d'acquisition.

2. Regroupement d'entreprises et acquisitions (suite)

La répartition du prix d'acquisition a été achevée au cours du quatrième trimestre de 2008 et a établi les actifs acquis et les passifs pris en charge suivants :

(en millions de dollars)

Actifs acquis et passifs pris en charge	
Actifs à court terme	1,2
Immobilisations corporelles <small>(note 7)</small>	10,2
Actifs incorporels à durée de vie limitée <small>(note 7)</small>	5,9
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie <small>(note 10)</small>	1,8
Écart d'acquisition <small>(note 11)</small>	9,8
Passifs	(0,7)
Actifs nets acquis	28,2

Les actifs incorporels à durée de vie limitée concernent les relations clients et seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes allant de 9 à 25 ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie comprennent des montants de 1,2 M\$ concernant la marque KMTS et de 0,6 M\$ concernant les licences de télécommunications.

Lorsque nous avons terminé la répartition du coût d'acquisition au quatrième trimestre de 2008, nous avons comptabilisé un ajustement de 1,2 M\$, pour la période allant du 1^{er} février 2008 au 31 décembre 2008, qui était lié à l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée.

L'écart d'acquisition constaté relativement à ce regroupement d'entreprises n'est pas déductible aux fins fiscales.

3 CESSION DE CRÉANCES

Nous avons conclu une convention d'achat et de vente de créances à rechargement auprès d'une fiducie de titrisation en vue de vendre une participation dans un groupe de créances détenues par notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. Le groupe de créances comprend également les créances liées aux activités sans fil acquises auprès de Bell Canada s'élevant à environ 11,4 M\$ au 31 décembre 2008 (46,5 M\$ en 2007), ou à environ 3,2 % (12,6 % en 2007) de l'ensemble du groupe de créances. En juin 2007, nous avons modifié la convention afin de faire passer le montant maximal des créances que nous pouvons vendre à la fiducie de 125,0 M\$ à 220,0 M\$. Cette convention est demeurée en vigueur en 2008.

Dans le cadre de la convention de titrisation, nous sommes tenus de fournir une sûreté, qui prend actuellement la forme de créances additionnelles données en excédent du produit en espèces net reçu. Actuellement détenue par la fiducie, cette sûreté (ou ces droits conservés) nous sera restituée à l'expiration de la convention en juillet 2011. Les droits conservés sont comptabilisés dans les débiteurs.

Nous continuons de gérer ces créances et de percevoir les sommes dues, mais les droits de la fiducie relativement à la perception de ces créances, y compris les créances qui composent les droits conservés, ont priorité de rang sur nos propres droits. Nous ne comptabilisons pas d'actif ou de passif de gestion séparément des créances vendues. La fiducie et ses investisseurs n'ont aucun recours sur nos autres actifs si le débiteur est en défaut de paiement des sommes dues lorsqu'elles deviennent exigibles.

3. Cession de créances (suite)

En vertu de la convention de titrisation, la fiducie réinvestit les sommes recouvrées dans l'achat de droits additionnels liés à nos créances jusqu'à l'expiration de la convention. Pendant la durée de la convention de titrisation, nous demeurons exposés à certains risques de non-paiement qui, s'ils devaient se matérialiser, pourraient entraîner une résiliation anticipée de la convention de titrisation.

Le tableau qui suit présente les détails des créances vendues, de certains montants reçus de la fiducie ou versés à cette dernière au cours de l'exercice et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur à la date de cession :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Fourchette de 2008	2008	2007
Aux 31 décembre :			
Droits titrisés dans les créances clients		209,3	281,0
Produit en espèces net		165,0	220,0
Droits conservés		44,3	61,0
Passif de gestion		0,5	0,7
Pour les exercices terminés les 31 décembre :			
Fonds perçus réinvestis dans des ventes à rechargement		2,109,0	2,207,9
Augmentation (diminution) du produit en espèces net		(55,0)	100,0
Moyenne des créances clients gérées		343,5	291,9
Perte avant impôts et honoraires de gestion		7,6	8,0
Hypothèses :			
Coût moyen des fonds	3,40 % – 5,49 %	4,24 %	4,74 %
Moyenne des comptes en souffrance – ratio	13,67 % – 19,53 %	15,65 %	20,79 %
Moyenne des pertes sur créances nettes – ratio	0,30 % – 0,95 %	0,48 %	0,87 %
Échéance moyenne pondérée en jours	40 – 50	43	46

La sensibilité de ces hypothèses à un changement immédiat de 10 % à 20 % du montant des créances est négligeable.

4 STOCKS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le coût des stocks constaté à titre de charge d'exploitation, à l'égard des activités poursuivies, était de 27,9 M\$ (30,8 M\$ au 31 décembre 2007). Ce coût inclut une somme négligeable relative à des réductions de valeur des stocks (somme négligeable au 31 décembre 2007). Aucune réduction importante de valeur des stocks n'a fait l'objet d'une reprise au cours de la période. Une tranche des stocks de nos activités abandonnées est remise en garantie quant à diverses lignes de crédit non engagées dont le solde impayé était de néant au 31 décembre 2008 (5,7 M\$ au 31 décembre 2007) (note 13).

5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Une charge d'impôts est constatée pour nos filiales assujetties à l'impôt. Les impôts futurs reflètent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs présentés dans les bilans de nos filiales, ainsi que l'économie découlant des pertes de nos filiales qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. Les incidences fiscales des écarts temporaires en ce qui a trait à nos filiales qui donnent lieu à des tranches importantes d'actifs et de passifs d'impôts futurs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007
Dépenses en immobilisations	(17,8)	(7,7)
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	(456,6)	(477,0)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(18,1)	(12,3)
Charges reportées	22,6	42,3
Reports de pertes prospectifs	167,5	203,8
Report du bénéfice tiré de la société en commandite	(116,8)	(182,8)
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt	3,1	0,8
Indemnités de départ	1,9	5,0
Autres	8,4	6,8
Total des impôts futurs	(405,8)	(421,1)

Le total des impôts futurs est composé de ce qui suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007
Actifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	40,8	27,7
Tranche à long terme	7,1	7,1
Passifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	(0,5)	(0,3)
Tranche à long terme	(453,2)	(455,6)
Total des impôts futurs	(405,8)	(421,1)

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés en commandite. De ce fait, cette partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt au niveau de la société en commandite, le bénéfice imposable étant attribué directement aux associés respectifs. Ces sociétés en commandite présentent des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, lesquels sont transmis aux associés et donneraient lieu à un actif ou à un passif d'impôts futurs si les sociétés en commandite étaient assujetties à l'impôt.

5. Impôts sur les bénéfices (suite)

Le tableau suivant présente notre quote-part de ces écarts temporaires :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Écarts temporaires déductibles :		
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	138,0	141,2
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres de créance	47,3	52,6
Indemnités de départ	6,3	12,1
Autres	11,4	1,8
	203,0	207,7
Écarts temporaires imposables :		
Dépenses en immobilisations	(1 280,6)	(1 301,0)
Charges reportées	(17,7)	(4,3)
	(1 298,3)	(1 305,3)

Les principales composantes de la charge (de l'économie) d'impôts sont les suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Économie d'impôts exigibles	(7,6)	(9,9)
Charge (économie) d'impôts futurs :		
Variation des écarts temporaires	(21,0)	(19,3)
Variation du taux d'imposition prévu par la loi	6,8	(94,7)
Économie d'impôts	(21,8)	(123,9)

Le rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition réel s'effectue comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
Taux d'imposition combiné prévu par la loi (y compris la surtaxe)	33,49 %	35,74 %
Intérêts créditeurs intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables	(29,82)	(37,25)
Bénéfice attribué aux actionnaires sans contrôle	(13,24)	(15,92)
Incidence des taux futurs promulgués sur les écarts temporaires	1,54	(26,55)
Gain non imposable	0,84	—
Écart d'acquisition non déductible et amortissement des actifs incorporels	2,77	4,72
Autres écarts permanents	(0,52)	3,39
Taux d'imposition réel	(4,94)%	(35,87)%

Pertes fiscales

Au 31 décembre 2008, nos filiales avaient 546,9 M\$ (640,9 M\$ en 2007) de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire les bénéfices imposables dans les prochains exercices. L'économie d'impôts liée à une tranche de 510,5 M\$ (605,0 M\$ en 2007) de ces pertes a été constatée dans les actifs d'impôts futurs. Ces pertes expireront de 2011 à 2028 selon différents montants annuels. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour une tranche de 36,4 M\$ de ces pertes (35,9 M\$ en 2007). Les pertes au titre desquelles aucune économie d'impôts n'a été comptabilisée expireront en différents montants annuels de 2011 à 2026.

Au 31 décembre 2008, nos filiales n'avaient aucune perte en capital (néant en 2007) pouvant être reportée afin de réduire les gains en capital des exercices futurs.

6 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA)

Le 5 août 2008, Placements Bell Aliant, s.e.c. et CAE Services professionnels (Canada) inc. (CAE) ont annoncé qu'ils avaient conclu une convention d'achat d'actifs selon laquelle CAE acquerrait notre unité DSA, dont les activités sont actuellement exercées sous la marque xwave. Le produit payé à la conclusion s'établira entre 13,0 M\$ et 13,8 M\$, selon la date réelle de conclusion, et un montant additionnel de 11,0 M\$ sera payé sous réserve de la concrétisation de certains événements, pour un prix d'achat potentiel s'établissant entre 24,0 M\$ et 24,8 M\$. Cette transaction est assujettie à certaines conditions et devrait être achevée au cours du deuxième trimestre de 2009. Par conséquent, nous avons reclassé les résultats des activités de DSA à titre d'activités abandonnées et les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie de la période précédente ont été reclassés pour refléter ce changement.

Les actifs nets de l'unité DSA ont été présentés, à leur valeur comptable, à titre d'actifs et de passifs liés aux activités abandonnées dans le bilan consolidé au 31 décembre 2008. Les principales catégories d'actifs et de passifs liés aux activités abandonnées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Au 31 décembre 2008

Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	
Débiteurs	14,9
Paiements anticipés	0,1
	15,0
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	
Immobilisations corporelles	0,7
Actifs incorporels à durée de vie limitée	0,1
Charges reportées	1,5
	2,3
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	
Créditeurs et charges à payer	7,6
	7,6

Atlantic Mobility Products Limited Partnership (AMP)

Il existait une entente entre AMP et Bell Canada selon laquelle AMP était le distributeur exclusif des produits de mobilité de Bell Canada dans le Canada atlantique et à laquelle Bell Canada a mis fin avec prise d'effet le 4 juillet 2008. La perte de cette entente exclusive a entraîné la disparition de nos activités de distribution de gros relatives à du matériel et à des accessoires de mobilité. Par conséquent, les résultats des activités d'AMP ont été présentés à titre d'activités abandonnées. En 2008, AMP a vendu à Bell Canada des stocks de 3,7 M\$ au coût d'origine dans le cadre de la réduction progressive de ses activités.

SalesBridge Canada Corp. (SalesBridge) et Aliant Directory Services (ADS)

En 2007, les résultats des activités de SalesBridge et d'ADS ont été présentés à titre d'activités abandonnées. SalesBridge est en voie d'être liquidée et n'exerçait aucune activité en 2008. L'actif net et les activités d'ADS ont été vendus en avril 2007.

Les états des résultats condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008			2007				
	DSA	AMP	Total	DSA	AMP	Sales- Bridge	ADS	Total
Produits d'exploitation	26,8	50,6	77,4	26,6	93,5	—	19,8	139,9
Charges	25,4	47,3	72,7	23,3	85,5	1,0	7,7	117,5
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition (note 11)	—	11,2	11,2	—	—	—	—	—
Gain à la vente, montant redressé	—	—	—	—	—	—	304,5	304,5
Charge (économie) d'impôts	0,4	2,8	3,2	0,8	2,2	(0,3)	60,2	62,9
Parts des porteurs sans contrôle	—	—	—	—	—	(0,3)	—	(0,3)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	1,0	(10,7)	(9,7)	2,5	5,8	(0,4)	256,4	264,3

6. Activités abandonnées (suite)

Correction d'une erreur

Au cours du quatrième trimestre de 2008, nous avons déterminé que le gain à la vente d'ADS présenté au deuxième trimestre de 2007 avait été surévalué de 9,6 M\$ à la suite d'une erreur dans la valeur comptable de l'actif net d'ADS au moment de la vente. Par conséquent, les résultats financiers de 2007 ont été redressés afin de réduire de 9,6 M\$ le gain à la vente compris dans le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées et de diminuer l'avoire des associés au début de 2008 du même montant. Ce redressement a eu pour effet de réduire le résultat net par part de base lié aux activités abandonnées de 0,07 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

7 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,6	—	24,6
Bâtiments et tours	604,5	258,3	346,2
Installations et matériel de télécommunications	7 498,3	4 406,7	3 091,6
Autre matériel	363,9	243,8	120,1
Installations en construction	138,0	—	138,0
Matières et fournitures	5,6	—	5,6
	8 634,9	4 908,8	3 726,1
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	467,9	274,5	193,4
Relations clients	2 878,4	295,4	2 583,0
Contrat de licence bilatéral	464,5	28,9	435,6
Conventions d'itinérance	12,4	6,1	6,3
	3 823,2	604,9	3 218,3
	12 458,1	5 513,7	6 944,4
Au 31 décembre 2007 (en millions de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,5	—	24,5
Bâtiments et tours	572,6	240,1	332,5
Installations et matériel de télécommunications	7 099,7	3 978,4	3 121,3
Autre matériel	353,3	228,1	125,2
Installations en construction	121,1	—	121,1
Matières et fournitures	5,5	—	5,5
	8 176,7	4 446,6	3 730,1
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	443,0	263,8	179,2
Relations clients	2 694,1	172,2	2 521,9
Contrat de licence bilatéral	464,5	17,2	447,3
Conventions d'itinérance	9,2	3,1	6,1
	3 610,8	456,3	3 154,5
	11 787,5	4 902,9	6 884,6

7. Dépenses en immobilisations (suite)

En raison de l'acquisition d'une participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel ainsi que des actifs et des activités de KMTS, tel qu'il est expliqué à la note 2, nous avons comptabilisé des montants additionnels de 40,4 M\$ au titre des immobilisations corporelles et de 187,8 M\$ au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée en 2008.

Les dépenses en immobilisations comprennent le coût des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition de 37,6 M\$ (33,0 M\$ en 2007) ainsi que l'amortissement cumulé connexe de 9,9 M\$ (8,3 M\$ en 2007).

Nous avons enregistré une charge d'amortissement totale de 514,5 M\$ pour les immobilisations corporelles et de 201,2 M\$ pour les actifs incorporels à durée de vie limitée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (523,2 M\$ et 251,7 M\$, respectivement, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007).

8 CHARGES REPORTÉES

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Frais liés aux contrats avec des clients	1,7	11,7
Frais d'émission de titres d'emprunt (note 1)	2,4	3,5
Autres	11,8	12,3
	15,9	27,5

Nous avons comptabilisé une charge d'amortissement totale de 0,4 M\$ à l'égard des charges reportées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (0,5 M\$ en 2007).

9 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons à la majorité de nos employés des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris des RRCD, des RRPD, des régimes d'épargne-retraite ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Pour la majorité des participants salariés, nos RRCD et autres régimes d'épargne-retraite exigent des cotisations patronales et des cotisations salariales allant de néant à 6 % du salaire admissible, selon le régime. Il existe, pour certains dirigeants, un RRCD qui exige des cotisations patronales allant jusqu'à 15 % du salaire admissible du dirigeant. Le coût total de ces RRCD correspond aux cotisations patronales requises et a totalisé 7,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (7,3 M\$ en 2007).

RRPD

Nos RRPD fournissent des rentes aux employés qui prennent leur retraite après avoir satisfait à certains critères d'âge et d'états de service. Les rentes varient en fonction des taux appliqués au nombre d'années de service et à la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Nos régimes de retraite sont contributifs pour certains participants et non contributifs pour d'autres, selon le régime. Tous les RRPD sont intégrés à ceux du Régime de pensions du Canada et prévoient une indexation limitée afin de protéger de l'inflation le revenu des retraités.

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite que nous offrons aux employés admissibles prenant leur retraite comprennent une assurance soins de santé, une assurance vie et certains autres avantages. Nous ne gardons pas de fonds en fiducie pour capitaliser les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Nous versons plutôt les prestations directement à la société de gestion du régime ou à l'employé retraité.

En janvier 2007, nous avons apporté à certains des régimes d'avantages complémentaires de retraite des modifications qui limiteront les prestations futures. Ces modifications ont donné lieu à une diminution de 14,8 M\$ des coûts des services passés, qui est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des employés touchés.

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau qui suit résume l'état et la variation des obligations au titre des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite ainsi que des actifs des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre :

(en millions de dollars)	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2008	2007	2008	2007
Obligations au titre des régimes :				
Obligation au titre des prestations constituées au début	2 964,3	2 940,6	208,3	220,3
Cotisations salariales au titre des services rendus	4,2	4,3	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	62,1	64,6	2,2	2,5
Intérêt sur l'obligation	161,1	154,6	11,2	10,9
Coûts des services passés liés aux modifications de régimes	—	—	—	(14,8)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(171,4)	(88,5)	4,0	(3,4)
Transferts provenant d'autres régimes	—	9,5	—	—
Prestations versées à partir des régimes	(120,2)	(120,8)	(7,4)	(7,2)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	2 900,1	2 964,3	218,3	208,3
Actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes au début	2 516,7	2 443,8	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	(282,1)	89,7	—	—
Prestations versées à partir des régimes	(120,2)	(120,8)	(7,4)	(7,2)
Cotisations salariales au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,2	4,3	—	—
Transferts provenant d'autres régimes	—	9,5	—	—
Cotisations patronales en espèces aux régimes	104,4	90,2	7,4	7,2
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	2 223,0	2 516,7	—	—
Déficit des régimes à la fin	(677,1)	(447,6)	(218,3)	(208,3)
Pertes actuarielles non amorties	823,8	587,8	47,9	47,0
Coûts des services passés non amortis	52,8	58,3	(52,1)	(60,2)
(Actif) obligation transitoire non amorti(e)	—	(3,0)	—	0,8
Provision pour moins-value	—	(21,4)	—	—
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin	199,5	174,1	(222,5)	(220,7)
Actif au titre des prestations constituées	398,9	363,9	—	—
Passif au titre des prestations constituées	(199,4)	(189,8)	(222,5)	(220,7)

En date du 7 juillet 2006, nous avons créé un nouveau RRPD pour nos employés ayant été mutés de Bell Canada. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime relatifs aux services passés gagnés dans le cadre de la participation au régime de retraite de Bell Canada sont incluses dans l'actif et l'obligation au titre des prestations constituées des RRPD présentés dans le tableau précédent. Les valeurs de transfert des actifs ont été calculées selon les modalités convenues, mais le transfert des

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

actifs du régime de retraite de Bell Canada n'a pas encore été approuvé par les autorités de réglementation. Également, le 1^{er} janvier 2005, certains gestionnaires et employés syndiqués sont passés des RRCD aux RRPD, avec les prestations pour services passés. Nous avons constaté les actifs des RRCD de ces employés et l'obligation correspondante à titre de transferts provenant des RRCD, mais nous attendons l'approbation des autorités de réglementation relativement aux modifications de régimes et aux transferts des actifs correspondants.

Chacun de nos RRPD se retrouve en déficit puisque leurs obligations au titre des prestations constituées excèdent la juste valeur des actifs des régimes. Par conséquent, le tableau précédent reflète également les valeurs globales des RRPD en déficit.

Coût net des régimes d'avantages sociaux

Le tableau suivant présente les composantes du coût net des régimes d'avantages sociaux :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2008	2007	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	62,1	64,6	2,2	2,5
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	161,1	154,6	11,2	10,9
Rendement réel des actifs du régime	282,1	(89,7)	—	—
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(171,4)	(88,5)	4,0	(3,4)
Coûts des services passés liés aux modifications de régimes	—	—	—	(14,8)
Composantes du coût des avantages sociaux futurs, avant prise en compte de la nature à long terme du coût	333,9	41,0	17,4	(4,8)
Insuffisance du rendement réel par rapport au rendement prévu	(441,5)	(65,9)	—	—
Report de montants réalisés au cours de l'exercice :				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les obligations au titre des prestations constituées	171,4	88,5	(4,0)	3,4
Coûts des services passés liés aux modifications de régimes	—	—	—	14,8
Amortissement des montants reportés :				
Coûts des services passés	5,5	5,5	(8,1)	(7,9)
Pertes actuarielles nettes	15,7	26,4	1,6	2,3
(Actif) obligation transitoire	—	(0,6)	—	0,2
Rajustements visant à tenir compte de la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	(248,9)	53,9	(10,5)	12,8
Augmentation (diminution) de la provision pour moins-value	(21,4)	21,4	—	—
Coût net des régimes d'avantages sociaux	63,6	116,3	6,9	8,0

Hypothèses

L'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et du coût net annuel des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite nécessite des calculs actuariels. Nous posons plusieurs hypothèses qui servent aux calculs actuariels. Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,50 %	5,50 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	5,50	5,30
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,30	6,70
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant pour les cinq premières années	10,00	8,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant par la suite	4,50 %	4,50 %

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Le taux d'actualisation correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de nos différents RRPD et régimes d'avantages complémentaires de retraite. Certains de nos régimes sont principalement constitués d'employés en service et d'autres de membres retraités seulement. Nos RRPD ne peuvent accueillir de nouveaux membres. Pour les régimes qui sont principalement constitués d'employés en service, le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée. Dans le cas des régimes qui sont constitués de membres retraités seulement, le taux d'actualisation est fondé sur les taux de rente courants. Ces facteurs démographiques ont aussi une incidence sur les politiques de placement de l'actif des régimes et, par conséquent, sur le taux de rendement prévu de celui-ci. Au 31 décembre 2008, nos différents régimes étaient actualisés à des taux qui variaient entre 4,25 % et 7,00 % (entre 5,30 % et 5,60 % au 31 décembre 2007). Les gains actuariels nets de 167,4 M\$ en 2008 sont principalement liés aux modifications apportées à nos hypothèses à l'égard du taux d'actualisation au 31 décembre 2008. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nous avons utilisé des taux de rendement prévus sur les différents portefeuilles de l'actif des régimes qui variaient entre 5,25 % et 7,50 % (entre 6,00 % et 7,50 % en 2007).

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant du coût net des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le coût net annuel des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation, du taux de rendement prévu des actifs des régimes et du taux de croissance des salaires. Le tableau montre aussi la sensibilité d'une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance hypothétique du coût des soins de santé par participant.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Hypothèse	Variation du taux	Régimes d'avantages complémentaires de retraite			
			Obligation	RRPD Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	4,25 % – 7,00 %	+/-0,25 %	94,0	3,0	7,0	—
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,25 – 7,50	+/-0,25	—	6,0	—	—
Taux de croissance des salaires	3,00	+/-0,25	17,0	1,0	—	—
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant	4,50 % – 10,00 %	+1,00 -1,00 %	— —	— —	26,0 (22,0)	1,0 (1,0)

Placement des actifs des RRPD

Notre politique de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de trouver un équilibre entre la sécurité des fonds et les objectifs de croissance à long terme des actifs. Nous nous efforçons de maximiser le rendement à long terme tout en conservant un niveau de variabilité cible de surplus et de capitalisation. La politique de répartition des actifs incluait les objectifs et les répartitions réelles suivants aux 31 décembre :

Catégorie d'actifs	Pondération cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		2008	2007
Obligations/titres à revenu fixe canadiens	55 % – 65 %	63 %	59 %
Titres de participation canadiens	10 – 15	10	15
Titres de participation étrangers	25 – 30	27	26
Total		100 %	100 %

La politique de répartition des actifs tient compte de nombreux facteurs, notamment les ratios de capitalisation et les données démographiques des régimes, la tolérance à la fluctuation des valeurs de marché, la diversification du portefeuille et le taux de rendement ciblé à long terme des actifs. Le risque de taux de change est inhérent à la politique de répartition des actifs, et les fluctuations du change peuvent avoir une forte incidence sur le rendement en dollars canadiens du portefeuille, surtout sur de courtes périodes. Notre politique consiste à couvrir une tranche de notre exposition au risque de change dans les portefeuilles d'actifs.

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Pour la période de dix ans terminée le 31 décembre 2008, le taux de rendement moyen pondéré de nos RRPD s'est établi à 5,2 % par année (7,2 % au 31 décembre 2007).

Nos portefeuilles ne peuvent être directement constitués de parts du Fonds ni d'instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. Par contre, nos portefeuilles sont constitués de parts dans des fonds indiciaires qui peuvent détenir des parts du Fonds ou des instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. étant donné que ces titres sont inclus dans les indices.

La valeur totale de nos titres et de ceux de nos émetteurs liés détenus directement ou indirectement dans nos portefeuilles s'établissait comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2008		2007	
	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes
Actifs des régimes détenus				
Actions ordinaires de BCE Inc. (« BCE »)	4,4	0,20 %	4,1	0,20 %
Débentures de BCE et de Bell Canada	4,8	0,20	7,4	0,30
Titres du Fonds ou de Bell Aliant, s.e.c. détenus indirectement	0,4	—	1,3	—
	9,6	0,40 %	12,8	0,50 %

Cotisations aux régimes d'avantages

Nous sommes responsables de la capitalisation adéquate de nos RRPD. Les cotisations requises aux termes des régimes enregistrés sont versées dans un fonds en fiducie qui sert à payer les prestations en vertu des régimes. Ces cotisations sont déterminées d'après les évaluations actuarielles et reflètent les hypothèses actuarielles à l'égard des rendements futurs des placements, des projections salariales et des prestations au titre des services futurs. Nous capitalisons les RRPD enregistrés au moyen de cotisations égales ou supérieures à celles qui sont indiquées dans les règles et règlements de capitalisation régissant ces régimes. Une tranche de la capitalisation de nos RRPD provient de l'achat de lettres de crédit (note 13) détenues en fiducie au nom des régimes.

Les RRPD et RRCD pour les dirigeants et les régimes d'avantages complémentaires de retraite ne sont pas des régimes de retraite enregistrés. Nous capitalisons les paiements en vertu de ces régimes directement lorsque les prestations sont versées. Certaines prestations au titre des RRPD et RRCD pour les dirigeants sont garanties par des lettres de crédit (note 13) détenues en fiducie au nom des dirigeants désignés actuels et retraités.

Nos cotisations aux RRPD et aux RRCD ainsi qu'aux régimes d'avantages complémentaires de retraite ont été effectuées comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Cotisations au titre des RRPD	104,4	90,2
Cotisations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite	7,4	7,2
Capitalisation des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite	111,8	97,4
Cotisations aux RRCD	7,9	7,3
Cotisations totales	119,7	104,7

10 ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2008	2007
Marques Télébec et NorthernTel	72,8	46,2
Marque KMTS	1,2	—
Licences de télécommunications	35,5	20,9
Licences de câblodistribution	15,7	15,7
	125,2	82,8

En 2008, à la suite de l'acquisition de la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel ainsi que des actifs et des activités de KMTS, tel qu'il est expliqué à la note 2, nous avons comptabilisé un montant additionnel de 42,4 M\$ lié aux marques Télébec, NorthernTel et KMTS ainsi qu'aux licences de télécommunications au titre des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

11 ÉCART D'ACQUISITION

(en millions de dollars)

Écart d'acquisition au 31 décembre 2006	5 446,2
Attributions aux actifs et aux passifs découlant de la conclusion de la répartition finale du coût d'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq inc.	(2 891,7)
Écart d'acquisition au 31 décembre 2007	2 554,5
Acquisition d'une participation dans Télébec et NorthernTel (note 2)	191,8
Acquisition des actifs et des activités de KMTS (note 2)	9,8
Réduction de valeur liée à l'écart d'acquisition d'AMP	(11,2)
Variation de l'estimation de la valeur de la créance à long terme à recevoir de Bell Canada	21,7
Écart d'acquisition au 31 décembre 2008	2 766,6

Durant le premier trimestre de 2008, après que Bell Canada nous a avisés de son intention de cesser d'utiliser AMP comme distributeur exclusif de ses produits de téléphonie mobile dans le Canada atlantique, nous avons évalué la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à AMP. Une charge pour perte de valeur de 11,2 M\$ a été comptabilisée, laquelle a réduit à néant la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à AMP. Comme le décrit la note 6, AMP a été reclassée à titre d'activités abandonnées.

Les discussions sont toujours en cours avec Bell Canada à propos d'une créance à long terme qui nous est due relativement à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec. L'estimation de la créance à long terme reflète l'incidence sur nos produits d'exploitation d'une décision prise par le CRTC en 2006, en vertu de laquelle Bell Canada a réduit les frais de services dans certaines régions. Certaines de ces réductions ont affecté les comptes de clients que nous avons acquis. Nous avons réduit l'estimation de la créance à long terme au cours du troisième trimestre de 2008, la faisant passer de 44,0 M\$ à 22,3 M\$, et nous avons augmenté l'écart d'acquisition (note 24). La créance à long terme de Bell Canada est fondée sur une estimation des réductions de taux, lesquelles n'ont pas encore été fixées définitivement par le CRTC et qui pourraient différer des estimations actuelles. Une fois les réductions de taux fixées définitivement par le CRTC, la créance à long terme de Bell Canada sera ajustée en conséquence et le montant pourrait différer de manière importante des estimations actuelles.

12 FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

En 2007, nous avons estimé et comptabilisé des frais de restructuration avant impôts d'un montant de 27,4 M\$ ayant trait aux coûts engagés pour faire progresser les initiatives visant le rendement de l'organisation jusqu'en 2008. Puisque les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui ont eu une incidence sur leur indemnité de départ et que des frais de rationalisation de biens immeubles ont été engagés, au cours du troisième trimestre de 2008, nous avons diminué de 5,6 M\$ le coût estimatif des initiatives de restructuration de 2007 afin de refléter le coût final.

En 2008, nous avons inscrit un montant de 5,6 M\$ en indemnités et avantages liés au départ relativement au départ annoncé d'un cadre supérieur. Nous avons également poursuivi nos initiatives en matière de productivité organisationnelle, ce qui a donné lieu à une charge de restructuration avant impôts de 60,7 M\$. La charge comprend un montant de 54,2 M\$ en indemnités et avantages liés au départ ainsi qu'un montant de 6,5 M\$ en frais de rationalisation de biens immeubles.

Le passif au titre des frais de restructuration et autres frais inclus dans les créditeurs et charges à payer se détaille comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Passif au début	22,8	4,0
Frais de restructuration et autre frais :		
Frais liés aux employés	59,8	23,1
Frais liés aux biens immeubles	6,5	4,3
Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2007	(5,6)	—
	60,7	27,4
Paiements en espèces	(18,4)	(8,6)
Passif à la fin	65,1	22,8

Le passif au titre des frais de restructuration et autres frais ayant trait aux coûts liés aux employés devrait être dépensé en 2009. Les frais de rationalisation de biens immeubles seront réduits à mesure que les frais liés à l'inutilisation de locaux et autres frais liés aux biens immeubles seront engagés.

13 DETTE À COURT TERME

Nous disposons des facilités d'exploitation suivantes :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Lignes de crédit engagées :		
Facilités d'exploitation renouvelables	551,0	576,0
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	450,0	450,0
Facilités de lettres de crédit réservées	168,1	138,0
Lignes de crédit d'exploitation non engagées :		
Facilités d'exploitation remboursables à vue	16,0	17,0
Total des facilités d'exploitation	1 185,1	1 181,0

Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit d'exploitation incluent un montant de 1,0 M\$ au titre des activités abandonnées (12,0 M\$ au 31 décembre 2007).

Nous maintenons un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$. Nous nous assurons de disposer, en tout temps, d'une tranche non prélevée suffisante en vertu de nos facilités d'exploitation renouvelables pour soutenir le papier commercial émis et en cours.

13. Dette à court terme (suite)

La situation de nos facilités d'exploitation se détaille comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Lettres de crédit et de garantie émises :		
Lettres de crédit	223,6	168,1
Lettres de garantie	—	2,0
	223,6	170,1
Montants prélevés :		
Facilités d'exploitation renouvelables	193,0	210,0
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	15,0	—
Lignes de crédit d'exploitation non engagées (note 4)	—	5,7
Autres	0,2	1,0
Dette à court terme	208,2	216,7
Tranche non utilisée des facilités de crédit disponibles	753,3	794,2
Total des facilités d'exploitation	1 185,1	1 181,0

Tel qu'il est expliqué à la note 4, nos facilités d'exploitation ne sont pas garanties.

Les avances sous forme d'acceptations bancaires de 208,0 M\$ (210,0 M\$ au 31 décembre 2007) en cours en vertu de nos facilités de crédit d'exploitation renouvelables et de nos facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite portent intérêt à des taux variant entre 2,19 % et 2,90 % par année et viennent à échéance entre le 8 janvier et le 30 janvier 2009.

14 DETTE À LONG TERME

Aux 31 décembre (en millions de dollars sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Échéance	2008	2007
Effets				
Bell Aliant, s.e.c.	4,72 % à 6,17 %	2011 à 2037	2 250,0	2 250,0
Débetures				
Télébec	5,34 % à 5,75 %	2013 à 2020	100,0	150,0
NorthernTel	6,00 % à 11,00 %	2009 à 2020	44,7	46,8
			144,7	196,8
Total – effets et débetures			2 394,7	2 446,8
À terme non renouvelable	Variable	2009 à 2010	150,0	100,0
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4,09 % à 5,91 %	2009 à 2017	24,8	24,1
Effet à payer	6,70 %	2009	1,5	2,9
Emprunt hypothécaire – Télébec	12,50 %	2011	2,9	3,1
Autres		2009 à 2020	4,9	8,3
Frais d'émission de titres d'emprunt			(10,1)	(11,6)
Total de la dette à long terme			2 568,7	2 573,6
Moins : tranche à court terme			114,7	59,8
			2 454,0	2 513,8

Les taux d'intérêt de la dette à terme non renouvelable sont fonction du type d'emprunt choisi et de notre cote de crédit. Les emprunts à taux préférentiel portent intérêt au taux préférentiel annuel, tandis que les acceptations bancaires canadiennes, les emprunts TIOL américains, les lettres de crédit et les lettres de garantie portent intérêt au taux de base majoré de 0,50 % à 0,85 % par an. Ces taux peuvent varier en fonction de la notation de notre dette à long terme.

14. Dette à long terme (suite)

Les effets sont tous émis en série et certaines séries sont rachetables à notre gré avant l'échéance, aux prix, dates et conditions précisés pour chaque série. Les effets sont émis en vertu d'une déclaration de confiance et ne sont pas garantis.

Les débentures de Télébec sont garanties par une hypothèque sur un terrain et des immeubles situés à Val-d'Or au Québec. Les débentures et l'emprunt à terme non renouvelable de NorthernTel ne sont pas garantis.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nous avons effectué les opérations suivantes :

- remboursement à leur échéance de débentures de série Z de Télébec portant intérêt à 5,85 % par année de 50,0 M\$;
- prélèvement de 50,0 M\$ sur une nouvelle facilité à terme non renouvelable au moyen d'acceptations bancaires qui portent actuellement intérêt à 2,50 %;
- engagement d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition de matériel de télécommunications et d'autre matériel, pour un montant total de 7,5 M\$, portant intérêt à des taux annuels variant entre 4,26 % et 5,75 %;
- remboursement à leur échéance des montants en capital relatifs aux obligations en vertu de contrats de location-acquisition, à un emprunt hypothécaire, à un effet à payer et à une autre dette à long terme, pour un total de 10,6 M\$.
- renégociation des modalités d'une obligation à long terme de 4,3 M\$ liée à l'acquisition, en 2006, de licences d'utilisation d'un logiciel en faveur d'une entente de paiement mensuel de redevances conclue avec le fournisseur. Par conséquent, le montant a été supprimé de la dette à long terme et la valeur comptable nette correspondante des licences d'utilisation du logiciel a été retirée des actifs incorporels.

Par suite de l'acquisition de la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, tel qu'il est décrit à la note 2, les autres emprunts à long terme de 2008 comprenaient un montant de 2,3 M\$ (5,4 M\$ en 2007) au titre de la juste valeur de marché des emprunts à long terme émis par Télébec et NorthernTel. Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement de ces montants, un montant de 1,4 M\$ en 2008 (1,4 M\$ en 2007).

Aucuns frais d'émission de titres d'emprunt n'ont été engagés en 2008 (5,5 M\$ en 2007). Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt, un montant de 1,5 M\$ en 2008 (6,7 M\$ en 2007).

Le montant global des paiements que nous serons tenus d'effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices pour respecter les remboursements de capital et les échéances de notre dette à long terme ainsi que les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
Dette à long terme	107,8	53,1	755,4	5,7	71,3	1 560,7
Contrats de location-acquisition	8,4	7,9	3,4	0,4	0,4	4,3
	116,2	61,0	758,8	6,1	71,7	1 565,0

15

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Nous détenons des instruments du marché monétaire très liquides à titre d'équivalents de trésorerie à court terme. La politique que nous appliquons à l'égard de ces placements garantit un portefeuille hautement diversifié par émetteur et un risque de crédit minimal, étant donné que les placements sont effectués auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit à court terme élevées. Le risque de taux d'intérêt est limité, car tous les instruments ont une échéance de moins de 90 jours.

15. Instruments financiers dérivés (suite)

Débiteurs

Nos débiteurs liés aux clients nous exposent à un risque de crédit, mais la concentration de ce risque est réduite puisque nous avons une clientèle vaste et variée. Afin de diminuer les risques de crédit, nous avons recours à des procédés d'évaluation, d'approbation et de contrôle du crédit et maintenons des provisions pour les créances douteuses que nous évaluons régulièrement. Veuillez vous reporter aux notes 1 et 3 pour obtenir plus de détails sur la cession de créances.

Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation. Puisque nous ne négocions pas activement d'instruments dérivés, nous ne sommes pas exposés à d'importants risques de liquidité relativement à ces derniers.

Nous sommes exposés au risque de crédit si les contreparties à nos instruments financiers dérivés sont dans l'incapacité de respecter leurs obligations. Nous prévoyons qu'elles pourront respecter leurs obligations, puisque nous ne traitons qu'avec des banques à charte canadiennes et leurs filiales. Au 31 décembre 2008, le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés était minime.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque des taux d'intérêt fixes et variables sur notre dette en cours, et pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette existante. Les swaps de taux d'intérêt fixe-variable en cours se détaillent comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt fixe	2008		2007	
		Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal
20 août 2010	4,98 %	6,6	100,0	1,9	100,0
23 août 2010	4,98 %	6,6	100,0	1,8	100,0
23 juin 2010	3,75 %	2,0	50,0	—	—
		15,2	250,0	3,7	200,0

En vertu de ces swaps, qui sont comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie, nous payons un taux d'intérêt fixe et nous recevons le taux d'acceptation bancaire variable, lequel est révisé chaque trimestre. Les justes valeurs sont en faveur de la contrepartie et sont comptabilisées à titre de passifs liés aux dérivés.

Au 31 décembre 2008, une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt utilisés pour évaluer nos swaps de taux d'intérêt entraînerait une diminution (augmentation) des passifs liés aux dérivés d'environ 4,4 M\$.

En 2007, nous avons réglé des swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 1,25 G\$. Nous avons versé un montant de 30,5 M\$ à la contrepartie lors du règlement de swaps auxquels s'appliquait la comptabilité de couverture, lequel a été inclus dans les autres éléments du résultat étendu. Nous avons reçu un montant de 6,4 M\$ de la contrepartie lors du règlement de swaps auxquels ne s'appliquait pas la comptabilité de couverture, lequel a été inclus dans les autres charges (produits).

Dette à long terme

Les titres d'emprunt à long terme sont normalement émis à des taux d'intérêt fixes et demeurent en cours jusqu'à échéance. Par conséquent, les risques d'illiquidité et de taux d'intérêt sont considérés comme minimes. Nous gérons le risque de refinancement des dettes à long terme venant à échéance, y compris celui de la tranche à court terme de la dette à long terme, en échelonnant les dates d'échéance, en planifiant les flux de trésorerie à long terme et en maintenant l'accès à diverses facilités de crédit, y compris des facilités de crédit bancaire (note 13). Veuillez vous reporter à la note 14 pour obtenir plus de détails sur notre dette à long terme.

15. Instruments financiers dérivés (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le montant auquel des parties consentantes négociant dans des conditions normales de concurrence accepteraient d'échanger un instrument financier, selon le marché actuel des instruments et aux mêmes conditions quant au risque, au capital et aux échéances restantes. La juste valeur est fondée sur des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs aux taux de marché en vigueur. Ces estimations sont grandement influencées par les hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et les autres charges qui pourraient découler de la cession de ces instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Le montant des justes valeurs ne correspond donc pas nécessairement au montant net qui serait réalisé advenant le règlement des instruments.

La valeur comptable de tous les instruments financiers se rapproche de la juste valeur, à l'exception de la dette à long terme et de la tranche à court terme de la dette, dont la valeur comptable s'établissait à 2 568,7 M\$ et la juste valeur s'établissait à 2 318,3 M\$ au 31 décembre 2008 (2 573,6 M\$ et 2 422,8 M\$, respectivement, au 31 décembre 2007).

16 PART DES PORTEURS SANS CONTRÔLE

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007
Bell Aliant, s.e.c.	1 662,5	1 740,2
Télébec et NorthernTel (note 2)	—	89,0
SalesBridge (note 6)	—	0,4
	1 662,5	1 829,6

Les distributions déclarées et versées par les filiales aux porteurs sans contrôle s'établissaient comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008		2007	
	Déclaré	Versé	Déclaré	Versé
Bell Aliant, s.e.c.	208,9	208,5	203,1	202,7
Télébec et NorthernTel	—	4,5	40,9	40,0
	208,9	213,0	244,0	242,7

17 CAPITAL DES ASSOCIÉS**Autorisé**

Notre capital des associés est autorisé à inclure un nombre illimité de trois catégories de parts :

- Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- Parts de société en commandite de catégorie 2;
- Parts de commandité.

17. Capital des associés (suite)

Les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1, lesquelles sont détenues par BCE et Bell Canada, sont censées être, autant que possible, l'équivalent économique de parts du Fonds. Les deux catégories de parts de société en commandite sont assorties de droits de vote et les porteurs ont droit à une quote-part égale de toutes les distributions de la société, que ce soit le bénéfice net (la perte nette), le bénéfice (la perte) imposable, le montant net des gains en capital réalisés ou d'autres montants, tout cela à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient le droit de recevoir des distributions par part de la société, lesquelles sont égales, autant que possible, aux distributions par part versées par le Fonds aux porteurs de parts du Fonds. Les porteurs des deux catégories de parts de société en commandite ont également droit à une quote-part égale de l'actif net de la société en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci, à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient droit à une part de liquidation par part, équivalente à une part du Fonds. Sauf indication contraire dans le contrat de société, les deux catégories de parts de société en commandite sont de rang égal et proportionnel entre elles sans préférence ou priorité. Les deux catégories de parts de société en commandite sont cessibles, sous réserve de certaines restrictions. Par ailleurs, chaque part de société en commandite échangeable de catégorie 1 peut être échangée contre une part du Fonds, à raison de une pour une.

La catégorie des parts de commandité donne droit, en priorité sur les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et les parts de société en commandite de catégorie 2, à une distribution de 0,001 % des liquidités distribuables pour toute période de distribution et à 0,001 % de l'actif net de la société en commandite en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci.

Émises et en circulation

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Parts de catégorie 1		Parts de catégorie 2		Parts de commandité		Total Capital déclaré
	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré	
Parts au 31 décembre 2006	28 168 803	1 017,1	124 121 177	991,8	54 000	—	2 008,9
Remboursement de capital	—	—	—	(460,9)	—	—	(460,9)
Parts au 31 décembre 2007	28 168 803	1 017,1	124 121 177	530,9	54 000	—	1 548,0
Regroupement d'entreprises (note 2)	—	—	8 246 429	513,5	—	—	513,5
Parts au 31 décembre 2008	28 168 803	1 017,1	132 367 606	1 044,4	54 000	—	2 061,5

En 2007, nous avons effectué un remboursement de capital, d'un montant de 460,9 M\$, sur les parts de société en commandite de catégorie 2 à l'intention de la Fiducie Placements Bell Aliant.

Régimes d'achat de parts des employés

Nous possédons deux régimes d'achat de parts pour les employés admissibles. En vertu des modalités des régimes, les employés peuvent choisir chaque année d'avoir jusqu'à 10 % ou 12 % de leurs gains de base annuels retenus pour l'achat de parts du Fonds. Nous verserons également des contributions au régime au nom des participants, selon une formule prescrite fondée sur les cotisations des participants. Selon le régime auquel participe l'employé, le prix d'achat des parts du Fonds correspond à la moyenne arithmétique du cours de clôture des parts à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date du placement, inclusivement, ou au montant payé par le fiduciaire pour acheter les parts sur le marché libre. Les participants du régime reçoivent des parts supplémentaires du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces du Fonds. Pour répondre aux demandes d'achat de parts des employés aux termes de ces régimes, le Fonds est autorisé à émettre sur le capital autorisé jusqu'à 2 079 527 parts additionnelles du Fonds ou peut les acheter sur le marché libre.

17. Capital des associés (suite)

Au total, 1 941 439 parts du Fonds ont été achetées sur le marché libre pour nos employés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (1 766 276 parts au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007). Une charge de rémunération de 9,6 M\$ liée aux régimes d'achat de parts des employés a été inscrite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (9,9 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007).

Régime de parts différées

Au cours de 2007, le Fonds a mis en place un régime de parts différées destiné à certains de nos dirigeants et cadres supérieurs afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec la valeur totale pour les porteurs de parts. Aux termes de ce régime de parts différées, le Fonds peut attribuer à des membres admissibles du régime le nombre de parts différées déterminé à titre de prime ou relativement aux services fournis par le membre pendant l'année de l'attribution, et ce, au moment jugé opportun par le Fonds. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux membres seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée avait été convertie en part du Fonds. Les droits sur les parts différées sont acquis sur une période de trois ans et sont assujettis au respect de certains critères de rendement, sauf en ce qui concerne les parts attribuées en 2006, qui n'ont pas été assujetties à des critères de rendement puisqu'elles ont été attribuées en reconnaissance du rendement en 2006. Les participants au régime peuvent recevoir une part du Fonds par part différée acquise lors de leur départ de la société ou détenir les parts différées acquises dans un compte jusqu'à la fin de la deuxième année suivant leur départ. Les bénéficiaires n'ont pas à payer un prix d'exercice sur les parts différées. Le Fonds peut émettre jusqu'à 3 559 280 parts supplémentaires du Fonds sur le capital autorisé pour effectuer les attributions requises en vertu du régime de parts différées. Les droits sur les parts différées non acquis des participants au régime sont frappés d'extinction à leur départ.

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation du régime de parts différées ainsi que des variations survenues pendant la période :

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
Parts différées en circulation au début	794 980	—
Attribuées :		
Période de service allant de l'exercice 2006 à l'exercice 2008	—	316 717
Période de service allant de mars 2007 à mars 2010	—	453 742
Période de service allant de l'exercice 2008 à l'exercice 2010	431 055	—
Distributions réinvesties	106 609	52 581
	537 664	823 040
Frappées d'extinction	(114 346)	(23 680)
Exercées	(36 340)	(4 380)
Parts différées en circulation à la fin	1 181 958	794 980
Parts différées dont les droits sont acquis à la fin	686 145	108 174

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des 537 664 parts attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'élève à 15,8 M\$ (juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des 823 040 parts différées attribuées au 31 décembre 2007 de 24,1 M\$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, une charge de rémunération de 12,9 M\$ (8,5 M\$ au 31 décembre 2007) a été comptabilisée relativement aux parts différées en circulation.

18 INFORMATION SECTORIELLE

Nos activités sont exercées au sein d'un seul secteur, défini par nos produits et services, de sorte à offrir à nos clients des services de communications intégrés. Cela reflète la façon dont nous sommes organisés et gérés pour évaluer le rendement et prendre des décisions relatives à l'attribution des ressources. Nos activités, y compris l'ensemble de nos produits d'exploitation tirés de la clientèle, de nos dépenses en immobilisations et de notre écart d'acquisition, sont concentrées au Canada.

Produits d'exploitation provenant des clients externes, par produit et service

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2008	2007
Services locaux et d'accès	1 404,8	1 430,9
Services interurbains	452,3	474,8
Services de données	800,2	755,8
Services de technologies de l'information	315,3	262,4
Services sans fil	80,8	64,4
Ventes de produits	70,5	76,7
Locations	29,6	33,3
Ententes de service	31,9	50,7
Innovatia Inc.	24,8	25,8
Autres produits d'exploitation	71,8	78,5
	3 282,0	3 253,3

19 RÉSULTAT PAR PART

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2008	2007
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	331,9	310,4
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	(9,7)	264,3
Bénéfice net	322,2	574,7
Résultat de base		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	159 902 068	152 289 979
Bénéfice de base lié aux activités poursuivies	2,08	2,04
Bénéfice de base lié aux activités abandonnées	(0,06)	1,73
Bénéfice de base par part	2,02	3,77

20 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les autres éléments du résultat étendu ainsi que leur incidence fiscale connexe sont présentés ci-dessous :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008			2007		
	Montant	Impôts	Montant net	Montant	Impôts	Montant net
Gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(11,5)	(2,5)	(9,0)	5,0	0,5	4,5
Reclassement au bénéfice net	4,5	1,0	3,5	(1,8)	(0,3)	(1,5)
Autres éléments du résultat étendu	(7,0)	(1,5)	(5,5)	3,2	0,2	3,0

Le reclassement au bénéfice net représente la tranche des gains ou des pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie durant les périodes antérieures qui a été transférée dans les intérêts débiteurs au cours de l'exercice considéré.

21 ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation et contrats d'approvisionnement

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation et des contrats d'approvisionnement s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
Contrats de location-exploitation	34,1	30,3	27,3	26,8	26,6	312,6
Contrats d'approvisionnement	359,6	317,7	302,4	300,0	291,8	2 174,3
	393,7	348,0	329,7	326,8	318,4	2 486,9

Les contrats d'approvisionnement se rapportent principalement aux différentes ententes liées aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information ainsi qu'aux obligations en vertu de contrats de service, y compris les contrats entre apparentés décrits à la note 24.

Compte de report

Le compte de report de Bell Aliant, s.e.c., qui couvrait notre territoire dans le Canada atlantique, a été liquidé et fermé en 2007.

Le compte de report de Bell Canada inclut des montants qui proviennent de clients situés dans ce qui constitue maintenant notre territoire d'exploitation en Ontario et au Québec. Au 31 décembre 2008, l'engagement cumulé du compte de report de Bell Canada était estimé à 152,0 M\$. L'engagement cumulé du compte de report tient compte de la diminution du compte de report estimatif au cours du premier trimestre de 2008 relative au programme d'extension des services à large bande approuvé par le CRTC et des initiatives liées à l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Le montant récurrent dans le compte de report de Bell Canada, calculé sur une année, est estimé à 16,3 M\$. Le 30 octobre 2008, le CRTC a publié l'ordonnance de télécom 2008-305, qui exige que Bell Canada et Bell Aliant procèdent à des baisses de taux à compter du 1^{er} décembre 2008, pour les services d'accès téléphonique locaux résidentiels autonomes au sein des zones de desserte autres que celles à coût élevé, situées dans leurs zones de desserte de l'Ontario et du Québec, afin d'éliminer ce montant. Le 1^{er} décembre 2008, Bell Canada a déposé une requête en vertu de laquelle elle demande l'examen et la modification de l'ordonnance de télécom 2008-305, alléguant que sa responsabilité se limite à un montant de 11,7 M\$. Une décision du CRTC à l'égard du montant et du moment de mise en application des baisses de taux liées au compte de report est prévue au cours de la première moitié de 2009.

21. Engagements (suite)

Le CRTC a approuvé au total 102 communautés situées dans les zones de desserte de l'Ontario et du Québec de Bell Canada et de Bell Aliant dans lesquelles Bell Canada et Bell Aliant peuvent déployer le service à large bande en utilisant les fonds du compte de report de Bell Canada. En janvier 2008, le CRTC a également approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Finalement, le CRTC a ordonné à Bell Canada de remettre tout solde résiduel dans son compte de report aux abonnés des services résidentiels des zones de desserte urbaines autres que celles à coût élevé, situées dans les zones de desserte de l'Ontario et du Québec de Bell Canada et de Bell Aliant.

Les questions des rabais et de l'expansion du réseau à large bande au moyen des fonds du compte de report étaient en instance devant la Cour d'appel fédérale dans le cadre de deux appels distincts interjetés par Bell Canada et certains groupes de consommateurs. Bell Canada a fait appel de la légalité de la compétence du CRTC à ordonner des rabais rétroactifs alors que les groupes de consommateurs ont fait appel de la décision de permettre l'utilisation des fonds du compte de report pour élargir la disponibilité des services à large bande. Dans une ordonnance datée du 7 mars 2008, la Cour d'appel fédérale a rejeté les appels de Bell Canada et des groupes de consommateurs. Par la suite, Bell Canada et TELUS Corporation (TELUS) ont demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada de la décision de la Cour fédérale liée aux rabais alors que les groupes de consommateurs ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision en lien avec les services à large bande. Le 25 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a donné à Bell Canada, à TELUS et aux groupes de consommateurs l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale, qui avait confirmé la décision du CRTC à propos de l'utilisation des fonds des comptes de report. Ces appels devraient être entendus le 26 mars 2009.

Sous réserve du dénouement de ces instances, nous serons touchés par ces propositions et d'autres propositions de Bell Canada visant à satisfaire à ses obligations au titre du compte de report, puisque nous avons accepté de contribuer à une partie des dépenses liées au projet de services à large bande.

Le 14 septembre 2007, le CRTC a ordonné à Télébec d'amortir sur quatre ans, en montants égaux, le manque à gagner cumulé dans son compte de report et a également approuvé l'application d'un facteur exogène de 3,0 M\$ visant le recouvrement annuel du manque à gagner récurrent. Au 31 décembre 2008, le manque à gagner cumulatif du compte de report de Télébec était évalué à 2,2 M\$ (3,0 M\$ en 2007) et le manque à gagner récurrent est maintenant évalué à 1,8 M\$ (2,2 M\$ en 2007), compte tenu de l'augmentation de taux approuvée par le CRTC le 23 juin 2008.

En raison de la nature et du nombre d'incertitudes qui subsistent quant à l'utilisation du solde accumulé dans les comptes de report, nous sommes dans l'impossibilité pour l'instant d'estimer l'incidence de la décision du CRTC sur nos résultats financiers.

22 ÉVENTUALITÉS

Les litiges en cours au 31 décembre 2008 incluaient les éléments suivants :

- a) Le 9 août 2004, une action a été déposée en Saskatchewan par de nombreux présumés clients ou anciens clients des défendeurs, contre plusieurs fournisseurs canadiens de services cellulaires et sans fil, y compris une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc. Dans la réclamation, les demandeurs alléguent, entre autres choses, une rupture de contrat, des allégations mensongères, de la négligence, de la collusion et une violation des obligations stipulées en vertu de la **Loi sur la concurrence** (Canada) relativement à certains frais d'accès aux réseaux que les défendeurs facturent à leur clientèle, et demandaient des dommages-intérêts non précisés. Le 17 septembre 2007, le tribunal a autorisé l'attestation de recours collectif des demandeurs. Nous avons fait appel de la décision autorisant l'attestation, tout comme les autres défendeurs. Le tribunal a également refusé notre requête demandant le rejet de la poursuite intentée contre nous, les litiges entre nous et nos clients n'étant pas du ressort de la Cour de la Saskatchewan, selon nous. Nous faisons également appel de cette décision. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- b) Le 28 novembre 2005, Ellph.com Solutions Inc. et Ellph.com Technologies Inc. ont intenté une poursuite d'environ 9,0 M\$ contre nous devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour la violation présumée d'une licence de logiciel. Le contrat avait été résilié par une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc., en raison de défauts techniques perçus dans le logiciel. Cette procédure en est à l'étape des communications préalables. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- c) Le 26 juin 2008, une poursuite proposée en recours collectif a été déposée à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre diverses compagnies de téléphone canadiennes, incluant Bell Aliant, s.e.c. relativement à la facturation de frais liés au service d'urgence 911. La poursuite allègue, entre autres choses, une rupture de contrat, de la négligence, de la collusion ainsi que la violation de devoir fiduciaire et elle affirme d'une façon générale que les défendeurs ont présenté de manière inexacte la nature des frais liés au service d'urgence 911 et que les frais perçus des clients sont excessifs. Les demandeurs réclament des dommages et intérêts non précisés. Cette affaire touche plusieurs des parties et des questions juridiques présentées dans le cadre du litige lié aux frais d'accès aux réseaux qui fait l'objet du paragraphe a) ci-dessus. Par conséquent, les parties ont provisoirement convenu de maintenir cette affaire en suspens en attendant la décision portant sur l'appel de l'ordonnance d'attestation à l'égard du litige lié aux frais d'accès aux réseaux. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.

En décembre 2008, le litige concernant la réclamation déposée par Aliant Telecom Inc. contre Voice Mobility Inc. en avril 2006 ainsi que la demande reconventionnelle déposée par Voice Mobility Inc. en novembre 2006 ont été réglés et une somme négligeable a été reçue de la part de Voice Mobility Inc.

Nous sommes parties à d'autres réclamations et litiges dans le cadre de nos activités. Bien que nous ne puissions pas prédire le dénouement des réclamations et des litiges en cours au 31 décembre 2008, la direction est d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation et accordent des garanties à des contreparties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies par les contreparties relativement à la violation de la propriété intellectuelle, aux allégations mensongères ainsi qu'aux pertes et dommages liés à des biens. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que la majorité des conventions limitent le montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ces sommes dépendent aussi de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée de façon fiable. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces garanties.

Au 31 décembre 2008, aucune provision liée aux garanties n'avait été constituée (néant au 31 décembre 2007).

23 GESTION DU CAPITAL

Notre structure du capital inclut toutes les composantes de l'avoir des associés, la part des porteurs sans contrôle dans nos filiales contrôlées, ainsi que la dette à long terme et à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Nos objectifs en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir une souplesse financière afin de conserver notre aptitude à honorer nos engagements en cours et à faire les investissements nécessaires au développement futur de l'entreprise;
- procurer un accès à des flux de trésorerie suffisants pour l'exploitation de l'entreprise;
- diminuer l'incidence de la volatilité des frais de financement sur les flux de trésorerie de l'entreprise;
- optimiser le rendement offert aux porteurs de parts au moyen d'une structure du capital composée d'une combinaison de titres d'emprunt et de capitaux propres appropriée compte tenu du niveau de risque de notre entreprise.

Lorsque nous gérons notre structure du capital, nous tenons compte des variations de la conjoncture ou du niveau de risque de l'entreprise et, de temps à autre, nous examinons notre politique de distribution et pouvons la modifier, nous concluons des opérations de couverture, nous émettons ou rachetons des titres d'emprunt, nous émettons ou rachetons des parts de société en commandite ou nous générons des fonds au moyen de notre programme de titrisation de créances.

Nous utilisons le ratio de la dette nette par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) qui constitue une mesure financière non définie par les PCGR pour évaluer notre structure du capital. Ce ratio financier est calculé selon le BAIIA des douze derniers mois. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme et à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation, excluant le montant inclus dans les charges d'exploitation à l'égard du coût net des régimes d'avantages sociaux étant donné qu'une composante importante de ce coût reflète l'amortissement de coûts antérieurs. Notre objectif en matière de gestion du capital, lequel est inchangé par rapport à l'exercice précédent, est de maintenir ce ratio à 2,0:1 environ.

Notre ratio de la dette nette par rapport au BAIIA se présentait comme suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2008	2007
Dette à court terme (incluant les effets à payer à un apparenté)	214,4	218,6
Dette à long terme, incluant la tranche à court terme	2 568,7	2 573,6
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(14,6)	(48,1)
Dette nette	2 768,5	2 744,1
Produits d'exploitation	3 282,0	3 253,3
Moins : charges d'exploitation	(1 909,4)	(1 946,5)
Ajouter : coût net des régimes d'avantages sociaux inclués dans les charges d'exploitation	78,3	131,6
BAIIA	1 450,9	1 438,4
Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA	1,9:1	1,9:1

Nous sommes assujettis à certaines clauses restrictives énoncées dans nos facilités de crédit bancaire, incluant le maintien d'un ratio du total de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans nos facilités de crédit) d'au plus 3,0:1. En vertu d'une convention des porteurs de parts conclue avec BCE et Bell Canada, nous devons demander leur autorisation préalable si nous désirons augmenter notre ratio de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans la convention des porteurs de parts) au-dessus de 2,5:1. De plus, nous sommes assujettis à un test d'émission de nouveaux titres d'emprunt en vertu de notre acte de fiducie relatif aux effets, selon lequel de nouveaux titres d'emprunt à long terme ne peuvent être émis que s'ils se traduisent par un ratio de la dette à long terme par rapport au total du capital (tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie) de 75 % ou moins. Nous nous conformons à toutes ces clauses restrictives et nous ne sommes pas assujettis à d'autres exigences externes en matière de capital.

24

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BCE et Bell Canada

BCE et Bell Canada détiennent 100 % de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et 100 % des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada ont la propriété réelle et le contrôle de 44,2 % des parts diluées en circulation du Fonds au 31 décembre 2008 (44,2 % en 2007).

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité, notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution totale) et que certaines ententes commerciales sont en place. En conséquence de ce droit, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité, et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également exigé, en plus de l'approbation du conseil d'administration, avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution totale).

En 1999, nous avons conclu un protocole d'entente avec BCE et Bell Canada. Cette alliance stratégique à long terme décrit l'entente conclue entre BCE, Bell Canada et nous en ce qui a trait à l'offre, à la commercialisation et à la prestation de certains services de télécommunications sur une base de coopération. Ce protocole nous a donné accès à la technologie de Bell Canada, le droit exclusif d'utiliser certaines marques de commerce précises de Bell Canada sur notre territoire et une licence d'utilisation du matériel promotionnel de Bell Canada. Bell Canada a convenu de promouvoir l'utilisation et la vente de technologies et de propriétés intellectuelles que nous avons développées. Nous avons consenti à nous fournir mutuellement des services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation, de marketing, de formation et autres. Le protocole demeure toujours en vigueur pour nos activités exercées dans le Canada atlantique, sous réserve de certaines modifications qui ont été apportées au protocole à la suite de l'acquisition en 2006 des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq Inc.

En 2006, nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada qui nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines dont nous avons besoin pour exploiter les activités de télécommunications sur fil et d'accès Internet qui étaient auparavant exercées par Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec (territoire central de Bell Aliant).

Ces ententes nous permettent de continuer à recevoir les services commerciaux et de télécommunications que Bell Canada nous fournissait dans le Canada atlantique avant 2006. Toute entente commerciale qui existait auparavant entre Bell Canada et nous, et qui n'a pas été modifiée ou remplacée par les ententes commerciales conclues en 2006, continue de s'appliquer. Les ententes commerciales fournissent également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités de télécommunications sans fil sur le territoire central de Bell Aliant et dans le Canada atlantique.

En 2006, nous avons aussi conclu une convention de gestion des relations commerciales avec Bell Canada qui régit nos relations commerciales générales et traite de questions comme la coopération en matière de marketing, la qualité de fournisseur primaire pour les clients, la non-concurrence et les marques. Cette convention ainsi que d'autres ententes dont il est question aux présentes modifient également certaines dispositions du protocole d'entente et prolongent la durée du protocole pour qu'elle soit conforme à celle de la présente convention.

24. Opérations entre apparentés (suite)

La convention de gestion des relations commerciales prendra fin automatiquement à la résiliation ou à l'expiration de la convention d'interconnexion et d'exploitation que nous avons conclue avec Bell Canada en 2006. Conformément à cette convention, les parties ont convenu d'interconnecter leurs systèmes respectifs de télécommunications pour l'échange du trafic de télécommunications. Cette convention, d'une durée initiale de 15 ans avec prise d'effet le 7 juillet 2006, sera automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de cinq ans à moins qu'un avis de non-renouvellement de quatre ans ne soit fourni par une des contreparties. La convention d'interconnexion et d'exploitation peut être résiliée pour violation importante en tout temps par une partie, a) si les parties conviennent mutuellement qu'une violation a eu lieu et qu'on n'y a pas remédié, ou b) si un tribunal ou un arbitre rend une décision finale et sans appel selon laquelle l'autre partie a violé de façon importante la convention et n'y a pas remédié à la violation dans le délai contractuel approprié.

La convention de gestion des relations commerciales et les autres ententes commerciales peuvent aussi être résiliées par Bell Canada dans l'éventualité où, sans le consentement préalable de Bell Canada, un concurrent de Bell Canada ferait l'acquisition, directement ou indirectement, de plus de 30 % de Bell Aliant, s.e.c. ou obtiendrait le contrôle de fait de ses activités. De plus, Bell Canada peut à son gré cesser de nous offrir des services advenant le cas où elle cesserait d'offrir les services correspondants à sa clientèle. En outre, Bell Canada peut, si elle le juge opportun, mettre fin à plusieurs des ententes commerciales en donnant un avis de deux ans précédant son intention de résilier l'entente commerciale en question, pourvu que cet avis ne soit pas donné avant une date fixe, qui est en général le 7 juillet 2011. De façon générale, nous sommes autorisés à résilier et à internaliser les services rendus par Bell Canada dans le territoire central de Bell Aliant au moyen d'un préavis de deux ans.

Nous avons également avec Bell Canada une entente qui prévoit l'accès mutuel à certaines des propriétés intellectuelles, en plus de nous fournir l'accès aux propriétés intellectuelles de Bell Canada en matière d'ingénierie et de réseaux. En 2006, nous avons conclu avec Bell Canada des contrats de licence de marques de commerce selon lesquels chaque partie et ses sociétés affiliées peuvent utiliser les marques de commerce de l'autre partie conformément aux modalités de la licence pendant 30 ans (droit assujéti à un renouvellement additionnel de 10 ans à la demande de la société titulaire de licence, au gré du concédant de licence).

En 2006, nous avons conclu une convention de distribution avec Bell Distribution Inc. (BDI), une filiale de Bell Canada, en vertu de laquelle BDI agit à titre d'agent des ventes et de distribution de nos services de télécommunications sur fil et d'accès Internet et de produits connexes dans le Canada atlantique et sur le territoire central de Bell Aliant. Nous avons aussi conclu une convention de distribution correspondante avec BDI en vertu de laquelle nous agissons à titre d'agent de BDI pour la distribution des services de télécommunications sans fil et par satellite ainsi que de services et de produits connexes de Bell Canada dans le même territoire.

Nous avons également conclu une entente de SI/TI avec Bell Canada, en vertu de laquelle Bell Canada nous fournit des services de technologies de l'information (TI) sur le territoire central de Bell Aliant. Dans le cadre de cette entente, les deux parties financeront ensemble un plan en vue de l'élaboration de services supplémentaires de TI à notre intention. Le montant total des dépenses en immobilisations prévues selon ce plan s'élève à 90,0 M\$. Bell Canada a accepté de financer un premier montant de 32,0 M\$ et chaque partie financera une part égale du montant restant de 58,0 M\$.

En 2008, nous avons annoncé la conclusion avec Bell Canada d'un contrat à long terme visant la prestation d'un réseau de transport amélioré reliant les sites cellulaires de Bell Mobilité dans le Canada atlantique et le territoire central de Bell Aliant. Le total de nos dépenses en immobilisations en 2008 et en 2009 s'établira à environ 50 M\$.

24. Opérations entre apparentés (suite)

Dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et des entités émettrices contrôlées par Bell Canada prévoyant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2008	2007
Produits d'exploitation	308,8	328,1
Pourcentage du total des produits d'exploitation	9,41 %	10,09 %
Charges d'exploitation	480,7	516,6
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées :		
Produits d'exploitation	33,7	69,9
Charges d'exploitation	40,3	84,0
Autres produits	—	(0,1)
Dépenses en immobilisations	24,8	8,4

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités contrôlées sont les suivants :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2008	2007
Débiteurs :		
Créances clients	117,0	116,9
Créances liées aux activités sans fil (note 3)	11,4	46,5
Paiements anticipés	5,8	1,6
Créance à long terme, incluant la tranche à court terme inscrite dans les débiteurs	40,0	64,0
Créditeurs et charges à payer	77,3	120,3
Distributions à verser	24,2	23,5
Crédits reportés	1,6	4,0

Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à des entités contrôlées par Bell Canada ne portent aucun intérêt, comportent des modalités de crédit normales et découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés.

La créance à long terme de 22,3 M\$ (44,0 M\$ en 2007) de Bell Canada se rapporte à une contrepartie liée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec comme il est décrit à la note 11. Le solde porte intérêt à 9,75 % par année et est exigible sur une période de 10 ans. Les créances à long terme comprennent également l'engagement de la part de Bell Canada visant le financement de dépenses en immobilisations dans le cadre du plan de prestation de services de SI/TI dont il est fait mention précédemment, d'un montant de 17,7 M\$ (20,0 M\$ en 2007).

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, des distributions totalisant 289,8 M\$ (281,6 M\$ en 2007) ont été versées à BCE et à Bell Canada.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les engagements présentés à la note 21, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
Obligations contractuelles	308,8	291,4	285,4	285,4	284,8	2 137,7

24. Opérations entre apparentés (suite)

Le Fonds

Le Fonds est entièrement tributaire des distributions que nous versons à son intention pour effectuer ses propres distributions. En 2008, nous avons déclaré des distributions à son intention de 372,8 M\$, comparativement à 372,1 M\$ en 2007. Au 31 décembre 2008, un montant de 31,2 M\$ a été pris en compte dans les distributions à payer, comparativement à 28,5 M\$ au 31 décembre 2007.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente d'administration avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de dix ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné. Ces services sont comptabilisés à leur valeur d'échange de 4,0 M\$ (5,5 M\$ en 2007).

Plusieurs de nos régimes de rémunération décrits à la note 17 sont fondés sur une rémunération à base de parts du Fonds. Toute charge de rémunération découlant de ces régimes est comptabilisée dans les états financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Les créateurs et charges à payer incluent un montant net dû au Fonds de 13,6 M\$ (3,0 M\$ en 2007) comprenant les charges administratives et les régimes de rémunération à base de parts.

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 de Placements Bell Aliant, s.e.c. (note 2). La cession a été comptabilisée à sa valeur comptable.

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires, au moyen d'une série de billets. Le Fonds exige des remboursements en fonction des besoins aux fins d'exploitation. Le billet d'un montant de 1,9 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2007 a été remboursé le 15 janvier 2008. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 1,81 % à 4,68 % par année, et se sont traduits par des intérêts débiteurs de 0,1 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, un billet de 6,2 M\$ était à payer au Fonds, lequel porte intérêt au taux de 1,81 % par année et vient à échéance le 15 janvier 2009.